



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 138 • NUMÉRO 128 • 2^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 26 septembre 2003

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 26 septembre 2003

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1000)

[Traduction]

LOI MODIFICATIVE ET RECTIFICATIVE (2003)

Projet de loi C-41. L'ordre du jour appelle: Initiatives ministérielles

4 juin 2003—le ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes—Deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires du projet de loi C-41, Loi modifiant certaines lois.

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.) propose:

Que le projet de loi C-41, Loi modifiant certaines lois, soit renvoyé sur-le-champ au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires.

—Monsieur le Président, je suis heureux de parler brièvement aujourd'hui du projet de loi C-41, tendant à apporter des ajustements de forme, qui propose des corrections mineures à un certain nombre de lois qui ne justifieraient pas la présentation au Parlement de projets de loi distincts.

Le gouvernement a présenté ce type de projet de loi d'ordre administratif pour utiliser le mieux possible le temps des parlementaires et pour veiller à ce que nos lois soient précises et à jour et, souvent, reflètent particulièrement des modifications terminologiques dans les versions française et anglaise.

En allant de l'avant maintenant avec ce projet de loi, le Parlement peut étudier des modifications mineures à des lois sans avoir à attendre la présentation de projets de loi renfermant des modifications plus fondamentales aux lois en question.

Le projet de loi C-41 est la deuxième loi modificative et rectificative de ce genre que le gouvernement présente. Un projet de loi semblable a été présenté en 2001 pour corriger tout un éventail de lois.

Je voudrais résumer rapidement les dispositions de ce projet de loi.

Ainsi, des modifications apportées à la Loi sur l'Agence des douanes et du revenu du Canada vont changer le titre français du «deputy commissioner». Il ne sera plus question de «commissaire adjoint», mais plutôt de «commissaire délégué» ce qui reflète, sauf erreur, la façon moderne de décrire ce terme en français.

Le titre en français du «executive director» de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie ne sera plus «directeur

général» mais plutôt président-directeur général. Là encore, c'est un titre qui est plus à jour.

La Loi sur la gestion des finances publiques va être modifiée pour clarifier la définition des administrateurs-dirigeants afin de permettre une meilleure administration de ces postes.

Des dispositions touchent les lieutenants-gouverneurs. Le projet de loi C-41 met à jour les dispositions sur l'invalidité pour les lieutenants-gouverneurs de plus de 65 ans pour qu'elles soient conformes aux dispositions touchant les lieutenants-gouverneurs de moins de 65 ans et aux modifications touchant les parlementaires qui ont été apportées en 2001. Le projet de loi va également permettre aux lieutenants-gouverneurs de contribuer à leurs pensions pendant jusqu'à cinq ans dans le cas où ils deviendraient invalides et toucheraient des prestations d'invalidité.

Cette disposition garantira que les lieutenants-gouverneurs invalides puissent devenir admissibles à leurs pensions, ce qui est conforme aux dispositions touchant les députés et les fonctionnaires. Nous nous sommes penchés sur ces questions dans le régime touchant les députés il y a un certain temps. Cela ne fait qu'uniformiser la procédure pour les lieutenants-gouverneurs également.

• (1010)

[Français]

En ce qui a trait aux droits à payer pour les services consulaires, depuis 1998 le gouvernement perçoit des droits pour services consulaires en s'appuyant sur une décision prise par le Conseil du Trésor.

Une correction de nature administrative est nécessaire pour valider cette autorisation de percevoir ces droits entre janvier 1998 et janvier 2003.

Le projet de loi C-41 apporte également des corrections en ce qui a trait aux douanes, notamment les dispositions de coordination de la Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada—Costa Rica et les renvois concernant les tarifs douaniers dans la Loi sur l'importation de boissons enivrantes.

Ces amendements, comme je l'ai indiqué plus tôt, sont purement de nature technique et n'impliquent aucun changement d'orientation de politique en général. J'espère que les députés faciliteront l'adoption de ces amendements qui permettent de mettre à jour, comme il se doit, et de garder en ordre notre législation.

Je demande à mes collègues d'appuyer cette initiative pour que nous puissions corriger et garder de bonnes traductions dans nos lois dans les plus brefs délais.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le projet de loi C-41 est un projet de loi omnibus dont un certain nombre de dispositions auraient normalement dû être soumises au programme de correction des lois. Ce programme, créé en 1975, permet d'apporter aux lois fédérales des modifications mineures qui ne prêtent pas à controverse. Conformément au programme, un avant-projet de loi est soumis aux comités de la justice de la Chambre et du Sénat.

Selon les règles du programme de correction des lois, toute disposition contestée par le comité du Sénat ou de la Chambre doit être retirée du projet de loi. Les modifications proposées doivent, pour être incluses dans le projet de loi, répondre à certains critères: ne pas donner lieu à controverses; ne pas comporter de dépenses publiques; ne pas porter atteinte aux droits de l'homme; ne pas créer d'infractions, et ne pas assujettir une nouvelle catégorie de justiciables à une infraction existante.

La procédure vise à éliminer toutes les dispositions pouvant prêter à controverse et à assurer l'adoption rapide du projet de loi. Le respect de ces critères et l'application du processus de correction des lois légitiment l'utilisation du projet de loi omnibus. Étant donné que ce processus n'a pas été suivi, l'opposition officielle tient à exprimer son opposition à l'utilisation d'un projet de loi omnibus. Lorsque ce projet de loi sera renvoyé au comité, nous demanderons au gouvernement d'expliquer pourquoi il n'a pas appliqué le processus de correction des lois.

Le projet de loi propose des modifications de forme et des corrections à certaines lois. Il apporte des corrections de forme aux lois suivantes: la Loi sur l'Agence des douanes et du revenu du Canada; la Loi sur les douanes; la Loi sur la gestion des finances publiques; la Loi sur l'importation des boissons enivrantes; la Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs; la Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations; la Loi sur la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie; la Loi sur les traitements; la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires; la Loi sur la modernisation de la fonction publique; et le règlement sur le prix des services consulaires, qui entre en vigueur.

Le projet de loi apporte plusieurs corrections à la version française, pour la rendre conforme à la version anglaise, notamment dans les lois suivantes: la Loi sur l'Agence des douanes et du revenu du Canada, la Loi sur les douanes, la Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs et la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires.

Plusieurs modifications épurent la langue et corrigent des erreurs de genre, notamment dans la Loi sur la gestion des finances publiques, la Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs et la Loi sur les prestations de retraite supplémentaire.

Une modification rend la Loi sur l'importation des boissons enivrantes conforme à l'Accord de libre-échange que le Canada a signé avec le Costa Rica, et que la Chambre a adopté pendant la session dernière.

En ce qui concerne les modifications apportées à la Loi sur la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, le porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement y reviendra plus tard.

Les modifications apportées à la Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations prévoient une pension pour les conjoints des anciens lieutenants-gouverneurs.

Enfin, les modifications apportées à la Loi sur les traitements rendent les lieutenants-gouverneurs admissibles à une allocation d'invalidité.

Mon parti appuiera le projet de loi, mais aurait souhaité que les choses soient faites différemment.

• (1015)

M. Rex Barnes (Gander—Grand Falls, PC): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour parler du projet de loi C-41, la Loi modifiant certaines lois. Je dois dire tout d'abord que cette mesure législative n'est pas aussi simple qu'on voudrait nous le faire croire. Il s'agit d'un projet de loi très technique qui devrait être analysé et étudié en profondeur avant d'être adopté.

Il propose une série de modifications de forme mineures à diverses lois fédérales, notamment la Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs et la Loi sur la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.

Le projet de loi C-41 n'est pas en soi ce qu'on appelle une loi corrective. Pour être considéré comme loi corrective, il devrait remplir certains critères établis par la Section des lois du ministère de la Justice. Par exemple, la modification proposée ne doit pas porter à controverse ou entraîner l'engagement de fonds publics, ce qui n'est pas le cas du projet de loi C-41. Celui-ci est plutôt un projet de loi omnibus qui assure la mise à jour et le maintien de certaines lois. La dernière initiative parlementaire de la sorte remonte à juin 2002, alors que le Parlement a adopté le projet de loi C-43.

Selon le gouvernement, le projet de loi C-41 apporte à certaines lois fédérales de petites rectifications qui ne justifient pas l'adoption de projets de lois séparés. Dans certains cas, ces modifications visent à harmoniser davantage les versions anglaise et française. Dans d'autres cas, elles clarifient la définition de certains termes pour que les dispositions d'une loi soient plus faciles à interpréter.

Les amendements de nature technique visent la Loi sur l'Agence des douanes et du revenu du Canada, la Loi sur les douanes, la Loi sur la gestion des finances publiques et la Loi sur l'importation des boissons enivrantes.

En dépit de ce que soutiennent les libéraux, le projet de loi C-41 apporte des modifications d'envergure à deux autres lois fédérales. Il modifie la Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs pour qu'ils puissent continuer à contribuer à leur pension de retraite, jusqu'à concurrence de cinq ans, s'ils deviennent handicapés ou s'ils doivent quitter leurs fonctions avant de compter les cinq années de service exigées pour être admissibles à la pension de retraite.

Par surcroît, le projet de loi C-41 prévoit une formule pour la portion restante d'une pension si, après le décès du lieutenant-gouverneur, il y a deux conjoints survivants. Les modifications correspondantes qui seront apportées à la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires et à la Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations complètent les modifications que propose le gouvernement à ce chapitre.

Le projet de loi C-41 modifie également la Loi sur les traitements en prévoyant une allocation d'invalidité pour les lieutenants-gouverneurs qui deviennent invalides après l'âge de 65 ans. Cette disposition leur fournit la même couverture que celle dont ils bénéficient avant l'âge de 65 ans. D'après le gouvernement, cette modification s'inspire de dispositions applicables aux parlementaires ayant plus de 65 ans.

Initiatives ministérielles

Ces amendements semblent s'inscrire dans l'examen continu des avantages et des obligations qui s'appliquent aux lieutenants-gouverneurs. L'an dernier, le projet de loi C-43 a lui aussi modifié la Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs, faisant passer de 65 à 60 ans l'âge auquel les représentants provinciaux de la reine deviennent admissibles à une pension différée. Il est intéressant de noter qu'au lieu d'apporter ces changements dans une seule mesure législative, le gouvernement a décidé de moderniser ce régime de pension au moyen d'amendements de nature technique.

Le projet de loi C-41 prévoit deux modifications à la Loi sur la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. En premier lieu, la personne responsable de la direction de la table ronde, nommée à titre amovible par le gouverneur en conseil, portera dorénavant le titre de président-directeur général plutôt que celui de directeur général. En deuxième lieu, dorénavant, le président-directeur général a un mandat maximal de cinq ans au lieu de trois, tel que prévu actuellement au paragraphe 10(1) de la loi.

Le Parti progressiste-conservateur appuie en principe le projet de loi C-41. Cependant, nous estimons qu'il doit faire l'objet d'un examen plus approfondi auquel nous devons consacrer toute notre attention.

M. Bob Mills (Red Deer, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis très heureux de parler du projet de loi C-41. J'aborderai uniquement la partie qui porte sur l'environnement.

Ce projet de loi omnibus ne modifie pas beaucoup la Loi sur la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Il ne fait que remplacer le titre de directeur général par celui de président. Je voudrais saisir cette occasion pour parler de cette table ronde nationale et de ce qu'elle représente, à mon avis, et pour faire part aux Canadiens de certains problèmes qui y sont associés.

D'abord, je ne crois pas que le titre du poste importe beaucoup. Le président actuel, comme on l'appellera désormais, au lieu de directeur général, est David McGuinty. Cela en dit probablement long à l'heure actuelle. Cela nous dit qui doit être nommé au poste. Cette personne doit évidemment être un bon libéral.

Comme dans le cas de la plupart des conseils d'administration libéraux financés par l'État, un grand nombre de partisans du Parti libéral y siègent. La table ronde nationale ne fait pas exception. Je ne dis pas que beaucoup de ces gens ne sont pas qualifiés; certains font un excellent travail. Le problème, c'est qu'ils doivent être libéraux pour y siéger. C'est un grave problème.

M. Paul Harold Macklin: Ils ont presque tous libéraux.

M. Bob Mills: Pas dans ma région, monsieur. C'est une espèce rare. C'est une espèce en voie de disparition dans certaines régions du pays.

L'autre problème, c'est que ces gens sont nommés par le premier ministre. Là encore, nous avons un processus descendant où le premier ministre a tout le pouvoir voulu pour nommer ce groupe. Je présume qu'il s'ensuit qu'il nommera ses amis.

Ainsi, nous y voyons des gens comme M. McGuinty, comme l'avocat québécois Alfred Pilon, des politiciens de carrière comme Mike Harcourt et d'autres. Je le répète, certains d'entre eux font un excellent travail, mais le problème, c'est qu'il n'y a pas un vaste échantillonnage, ce qui constituerait vraiment une meilleure façon de faire.

Nous disons que les nominations devraient être faites en fonction des compétences. Elles devraient englober une grande diversité de gens. Elles devraient être transparentes et justifiables. La budgétisation

devrait être faite ouvertement, afin que nous connaissions exactement les coûts.

Laissez-moi vous raconter une de mes aventures des dix dernières années lors d'autres conseils et réunions du gouvernement. La première était à Vancouver. J'y étais à titre de porte-parole et je partageais une table avec neuf autres convives, tous membres du Parti libéral. Huit d'entre eux avaient tenté leur chance aux dernières élections. Ils étaient venus à Vancouver avec leurs épouses. Ils logeaient dans un hôtel cinq étoiles. Ils se lamentaient d'avoir été obligés de venir au banquet, car cela les avait forcés à modifier l'horaire des activités qu'ils avaient prévues avec leurs épouses pendant leur séjour à Vancouver.

Ils ne s'intéressaient nullement au sujet de la discussion. En fait, ils s'en moquaient. Ils étaient là pour profiter d'un voyage payé à Vancouver. C'était tout et ils ne s'en cachaient pas. C'était au début de ma carrière politique et ils pensaient probablement que j'étais là pour les mêmes raisons. C'était très intéressant de les entendre parler.

Ils en avaient long à dire sur leurs attentes. Je me rappelle que l'un d'entre eux m'a dit: «Si je suis candidat trois fois pour le parti, même si je perds, j'obtiendrai une bonne nomination. C'est pour ça que je suis candidat.» J'espère que la plupart des députés ici présents avaient des motivations plus profondes qui les ont poussés à devenir députés.

Par ailleurs, je suis très heureux que nous ayons discuté de l'environnement et de la table ronde de Kyoto. C'était très intéressant. Il y avait une liste d'invités, principalement des gens qui appuient le protocole.

● (1020)

Les médias n'étaient pas invités. Seules les personnes sur la liste étaient admises. J'ai fini par dire que j'étais le porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et que je pensais avoir une contribution à apporter. Le fonctionnaire à qui je m'étais adressé m'a dit qu'il allait voir ce qu'il pouvait faire, mais qu'il était bien entendu que je ne pourrais ni formuler de commentaires, ni poser de questions, et que je ne devrais pas tenir de propos partisans à la pause-café si on m'accordait la permission d'entrer.

Les dés avaient été jetés d'avance. Tout avait été organisé par une bande de supporters qui étaient censés sonder l'opinion publique dans le cadre de 14 réunions aux quatre coins du pays et qui avaient invité des gens qui partageaient le même avis. Les médias n'étaient pas admis, et tout le processus se déroulait aux frais des contribuables canadiens.

Voilà le problème de ces tables rondes. Elles ne sont pas destinées au public. Elles servent à récompenser des partisans politiques qui se présentent comme députés ou qui mènent des activités de financement ou d'autres activités politiques.

Le projet de loi C-41 modifie la définition de directeur général qui devient président-directeur général, soit, mais cela est secondaire. En fait, la question est de savoir s'il y a lieu de tenir des tables rondes. Oui, je crois qu'il est bon que le ministre souhaite avoir l'opinion de la population canadienne et de tous les groupes d'intérêts sur tous les aspects de la question, mais je ne pense pas que les tables rondes servent à cela. Selon moi, il est grand temps que le public canadien réagisse et dise: « Écoutez, étant donné que nous réglons la note, nous tenons à en avoir pour notre argent. Peu nous importe si le directeur général devient le président-directeur général. Voilà ».

Initiatives ministérielles

Un bon exemple de cela est un rapport de l'Université de l'Alberta publié cette semaine. Ce rapport, commandé par la chambre de commerce de l'Alberta, couronnait une étude très approfondie menée sur trois ou quatre mois. Nombre de Canadiens auraient aimé examiner les questions dont ce rapport faisait état. Comme le député de LaSalle—Énard a dit, nous devons discuter encore davantage. Les Canadiens doivent comprendre ce que cela signifie.

Le gouvernement dit qu'il demandera à tous les Canadiens de consentir à une réduction de 20 p. 100 et qu'il paiera 64 millions de dollars par crédit de carbone. Évidemment, le plan n'est pas entièrement mis en place. On ne sait pas s'il ressemblera au programme PENSER, où l'on dépense 4,35 \$ en frais administratifs pour chaque dollar consacré à l'environnement. Ce n'est qu'un exemple de ce qui se produit.

Le gouvernement ne dit pas aux Canadiens qu'il pourrait, pour 64 millions de dollars la mégatonne, réduire les émissions de 20 mégatonnes au maximum. En Colombie-Britannique, les feux de forêts ont produit 100 mégatonnes. Notre engagement prévoit une réduction de 240 mégatonnes, et le plan du gouvernement pourrait, au mieux, atteindre 170 mégatonnes.

Ne serait-il pas préférable de parler aux Canadiens et de leur demander ce qu'ils souhaitent vraiment en matière d'environnement? Je crois qu'ils répondraient, si nous tenions une table ronde pouvant les regrouper tous, qu'ils veulent de l'air et de l'eau purs. Ils veulent que nous nous penchions sur les jours de smog à Toronto. Ils veulent que nous parlions du smog dans lequel on peut presque mordre le long de la frontière et dans la vallée du Fraser, où les Américains construisent des centrales électriques.

Ils souhaitent que nous parlions de ces problèmes. Ils veulent participer, et pas seulement laisser un groupe de politiciens profiter d'une belle grande fin de semaine à Whistler, à Banff, dans les collines de la Gatineau ou ailleurs, en guise de remerciements. Les Canadiens ne veulent pas payer pour ça. Ce n'est pas ce qu'ils devraient obtenir.

Bien que notre parti appuie le projet de loi, et la modification visant à changer le titre du directeur général pour celui de président-directeur général, nous aurions certainement une meilleure façon de diriger les tables rondes nationales sur l'environnement que celle du gouvernement.

• (1025)

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelques observations, mais je serai plus bref que mon collègue. Il a fort bien analysé certains des défis que présentent les textes législatifs à modifier et expliqué les préoccupations que nous inspirent les nominations à certains postes.

Comme on nous l'a dit, le projet de loi C-41, Loi modifiant certaines lois, porte sur un certain nombre de domaines différents. Je vais les énumérer, mais je vais m'attarder plus longuement à un ou deux domaines qui se rapportent au revenu et aux douanes, portefeuille dont je suis chargé.

Le projet de loi tend à modifier la Loi sur l'Agence des douanes et d'importation du Canada, la Loi sur les douanes, la Loi sur la gestion des finances publiques, la Loi sur l'importation des boissons enivrantes, la Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs, la Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations, la Loi sur la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, la Loi sur les traitements et la Loi sur les prestations de retraites supplémentaires.

Mon collègue de Red Deer a parlé avec beaucoup d'éloquence de la Loi sur la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Il subsiste dans la loi des difficultés que la Chambre devrait étudier attentivement.

Les modifications qui sont apportées à la Loi sur l'Agence des douanes et du revenu du Canada, à la Loi sur les douanes et à la Loi sur l'importation des boissons enivrantes sont essentiellement d'ordre administratif, mais il convient d'en faire part à la population.

D'autres modifications concernent les avantages et obligations associés à certaines prestations de retraite. Des changements mineurs seront apportés à l'allocation d'invalidité et aux autres prestations des ex-lieutenants-gouverneurs ainsi qu'au Règlement sur le prix des services consulaires spécialisés.

Comme mon collègue l'a mentionné, nous appuyons ces changements. Nous avons toutefois quelques réserves par rapport à ce projet de loi qui vise à modifier diverses lois.

Je vais parler plus particulièrement des changements apportés à la Loi sur l'ADRC, à la Loi sur les douanes et à la Loi sur l'importation des boissons enivrantes. Il s'agit simplement de modifications d'ordre administratif. Les changements proposés à la Loi sur l'ADRC visent à faire correspondre la version française de la loi avec sa version anglaise. Ils prévoient essentiellement l'ajout du mot «délégué» après le mot «commissaire» partout dans la version française de la loi. Sinon, il n'y a pas d'autres changements qui, à notre connaissance, soient très importants et dignes de mention.

Des modifications semblables sont proposées dans le libellé de la Loi sur les douanes; elles visent notamment à mettre la version française à jour par rapport à l'accord de libre-échange conclu avec le Costa Rica. Tous les députés de la Chambre et la plupart des Canadiens savent que les députés de l'opposition officielle sont de farouches défenseurs du libre-échange et que, de toute évidence, ils continueront de militer en faveur de celui-ci, car le Canada, mais aussi de nombreux pays en développement du monde entier, en bénéficient directement.

Lorsqu'il est question de développement et d'aide extérieure, notre stratégie repose essentiellement sur le fait qu'une politique de libre-échange équilibrée assortie d'une aide extérieure à l'égard de nombre de ces pays aidera ces derniers à se développer beaucoup plus rapidement que si nous leur versons simplement de l'argent. Il nous faut adopter cette stratégie à deux volets que, nous, alliés, appuyons fermement.

Enfin, les changements proposés dans le libellé de la version anglaise de la Loi sur l'importation des boissons enivrantes tiennent simplement compte de l'accord de libre-échange conclu avec le Costa Rica.

Voilà à peu près tout ce qui concerne les douanes et le revenu. J'ai cru bon de mentionner ces modifications. À force d'entendre parler de toutes ces boissons enivrantes, j'imagine que les députés ont soif; je vais donc m'arrêter ici.

• (1030)

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée. Le projet de loi est donc renvoyé au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires.

Initiatives ministérielles

(La motion est adoptée et le projet de loi est renvoyé au comité.)

* * *

LA LOI SUR LA PENSION DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES

L'hon. David Anderson (au nom du ministre de la Défense nationale) propose: Que le projet de loi C-37, Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans ce débat ce matin afin d'appuyer le projet de loi C-37, Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes et d'autres lois en conséquence.

• (1035)

[Français]

La Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes date des années 1960. Bien que les principes fondamentaux de ce régime demeurent valables, la loi a été améliorée un certain nombre de fois au cours des ans et des modifications importantes ont été apportées en 1999.

Malgré ces changements, la loi n'a pas fait l'objet d'une révision majeure depuis une trentaine d'années.

[Traduction]

Beaucoup de choses ont changé depuis les années 60 et de nouveaux problèmes ont vu le jour, des problèmes qui nous obligent à réexaminer les mesures législatives portant sur le régime de pension des Forces canadiennes et à en entreprendre la modernisation. La question du recrutement et du maintien à l'effectif est l'un des principaux défis qui préoccupent les Forces canadiennes depuis quelques années.

Lorsque le régime de pension a été mis sur pied en 1960, la situation était bien différente. À ce moment-là, on pouvait s'attendre à ce que les Forces canadiennes puissent compter sur un grand bassin de travailleurs. La loi devait donc tenir compte du profil des forces armées et des ressources humaines existantes à ce moment-là.

Le marché de l'emploi est bien différent aujourd'hui. Les tendances vers la réduction des familles, le vieillissement de la population et une plus grande participation à l'éducation postsecondaire ont joué un rôle dans la réduction du bassin de recrues potentielles pour les Forces canadiennes. La concurrence est vive pour l'engagement de travailleurs spécialisés et les possibilités d'emploi qui s'adressent aux gens qui ont les compétences voulues sont plus grandes que jamais.

Pour cette raison, les Forces canadiennes ont adopté, et continuent d'adopter, des mesures dans le but d'être reconnues comme un employeur de choix. La modernisation du régime de pension représente une partie essentielle de ce processus.

[Français]

Afin d'être compétitives sur le marché de l'emploi actuel, les Forces canadiennes doivent pouvoir offrir un ensemble d'avantages sociaux très complets qui se comparent à ceux offerts par d'autres employeurs.

À l'heure actuelle, les Forces canadiennes ont besoin d'un régime de pension favorisant fortement le recrutement et le maintien en poste. Elles ont besoin d'un système moderne comportant des mécanismes de retraite plus souples et offrant aux militaires

d'avantage de contrôle et de choix en ce qui a trait à leur cheminement de carrière et à leur planification financière.

[Traduction]

Toutefois, la modernisation du régime de pensions des Forces canadiennes ne vise pas qu'à faciliter le recrutement et le maintien à l'effectif. C'est un cas où le gouvernement doit faire ce qu'il faut pour les hommes et les femmes servant leur pays dans les Forces armées canadiennes. C'est aussi une question de qualité de vie.

Le gouvernement a accompli d'énormes progrès dans l'amélioration de la qualité de vie de nos militaires. Il n'en reste pas moins encore beaucoup de travail à accomplir. Les modifications prévues dans ce projet de loi constituent un autre pas en avant sur le plan de la qualité de vie, dans la mesure où elles confèrent équité, souplesse, efficacité et universalité au régime de pensions des militaires.

Grâce à ces modifications, nous avons l'assurance que nos militaires et les membres de leurs familles reçoivent toute l'attention voulue et sont indemnisés convenablement pour le travail accompli avec dévouement au service du Canada. Ils ne méritent rien de moins.

Le projet de loi dont nous sommes saisis moderniserait le régime de pensions militaire grâce à une série de modifications d'importance diverse apportées à la Loi sur la pension de retraite des forces armées. À titre d'exemple, certaines des modifications proposées dans ce projet de loi auraient les conséquences suivantes: la période dont dépend l'admissibilité à une pension serait ramenée de 10 à 2 ans; la transférabilité des pensions serait améliorée; les militaires bénéficieraient d'une plus grande souplesse dans l'établissement de leurs revenus de pension dans la mesure où ils pourraient fonder leur calcul sur le total des années de service ouvrant droit à pension plutôt que sur des périodes d'engagement dans les Forces canadiennes; une personne aurait droit à une pension immédiate sans pénalité au bout de 25 années de service; les prestations de survivants seraient améliorées. Dernier aspect mais non le moindre, le nouveau projet de loi étendrait le régime de pension aux réservistes.

[Français]

Je pense que nous sommes tous conscients de l'énorme contribution de nos réservistes à l'égard du pays et à l'égard des Forces canadiennes. Nous avons le devoir de nous assurer et de reconnaître adéquatement leurs services.

En 1997, l'Allocation de retraite à l'intention de la Force de réserve a été adoptée. Il s'agit d'une indemnité visant à encourager les réservistes à demeurer longtemps au sein de la Première réserve et, le cas échéant, à les récompenser.

Toutefois, le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants, entre autres, continue d'insister pour la mise en oeuvre d'un vrai régime de pension pour les réservistes. La modernisation du régime de pension jette les bases pour permettre de faire exactement cela.

• (1040)

[Traduction]

Grâce aux modifications prévues dans le projet de loi C-37, les réservistes de longue date et à temps plein bénéficieront du même régime de pensions que leurs homologues de la force régulière. Le projet de loi jette aussi les fondements nécessaires à la mise en place d'un régime de pensions pour les réservistes à temps partiel.

Initiatives ministérielles

La modernisation du régime de pensions n'exigerait pas de nouveaux fonds venant du Programme des services de la Défense. Toutes les hausses de coûts sont liées à la mise en oeuvre des initiatives approuvées en vertu de la loi de 1999 sur les pensions. Les coûts de ces initiatives ont déjà été prévus dans le cadre financier.

Selon l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières, les autres modifications figurant dans le projet de loi C-37 n'entraîneraient pas de hausse de coûts et pourraient en réalité se traduire par de modestes économies.

Les avantages de cette mesure législative sont manifestes. Permettez-moi de réitérer en terminant les deux raisons pour lesquelles cette mesure législative est non seulement importante, mais également cruciale. Premièrement, les modifications permettraient d'offrir un régime de pensions satisfaisant mieux aux besoins des membres des forces régulières et de réserve, ainsi qu'aux membres de leurs familles. Ce régime leur permettrait d'obtenir les prestations dont ils ont besoin, et qu'ils méritent. Deuxièmement, les modifications proposées à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes permettront d'appuyer la stratégie des Forces canadiennes en matière de ressources humaines dans les secteurs cruciaux du recrutement et du maintien à l'effectif.

Pour ces motifs, j'espère que la Chambre appuiera les modifications proposées dans le projet de loi.

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole en réponse au projet de loi présenté aujourd'hui par le gouvernement, au nom des retraités actuels ainsi que des futurs retraités, aujourd'hui membres de nos forces armées pour défendre notre pays ou affectés aux nombreuses autres tâches que le personnel de nos forces armées est appelé à exécuter de nos jours.

Je m'intéresse énormément à la question des pensions. Certains se rappelleront que j'ai déjà eu l'occasion de prendre part à un débat philosophique sur la façon d'améliorer les pensions, mais malheureusement le moment était mal choisi. Cela a donné lieu à d'intéressantes manchettes dans les journaux et nous avons reçu quelques critiques désobligeantes à ce sujet.

Que nous parlions des retraités canadiens en général, des membres de nos forces armées ou de la GRC ou autres, je me soucie avant tout et uniquement d'améliorer les avantages sociaux et l'équité des avantages que touchent les gens qui ont été à notre emploi.

Nous ne sommes probablement pas suffisamment conscients de la dette de gratitude que nous devons avoir envers le personnel des forces armées. À mes yeux, celui-ci se compose de personnes très remarquables. Non seulement ont-elles choisi une carrière dans les forces armées pour défendre nos libertés au sein de notre pays ou dans le monde, mais, au besoin, elles ont aussi accepté de sacrifier leur vie pour défendre les autres. Voilà une réalité à laquelle la plupart d'entre nous ne pensons pas assez souvent ou assez mûrement.

Il importe de reconnaître que le personnel des Forces armées canadiennes qui participe à des missions de maintien de la paix à l'étranger—en Afghanistan ou ailleurs—s'efforce d'améliorer la situation des gens partout dans le monde tout en préservant les droits et libertés dans notre pays. Ces personnes se retrouvent parfois dans des situations à risque très élevé. Le fait qu'ils soient prêts à courir de tels risques les place dans une catégorie à part. Nous devrions veiller à ce qu'eux-mêmes et leurs familles reçoivent toute l'attention voulue à l'âge de la retraite ou lorsque, en cas de malheur dans leur vie, ils ont besoin de recevoir des prestations avant cet âge.

J'aimerais féliciter le gouvernement de la plupart des éléments figurant dans le projet de loi C-37, peut-être à la surprise des députés de la Chambre. On considère habituellement que le rôle de l'opposition est de s'opposer, et c'est bien le cas. Nous nous opposons à ce à quoi nous trouvons à redire. Pour la même raison, notre parti est un parti qui s'appuie sur des principes, et j'en suis très fier. Nous ne nous trouvons pas uniquement ici pour des motifs politiques. Nous voulons faire la promotion des principes qui sont utiles pour notre pays.

Le projet de loi C-37 permettrait d'améliorer la pension de retraite et les conditions de retraite du personnel de nos forces armées. Il s'agit-là d'une amélioration et, en vertu de ce principe, je ne peux donc pas m'y opposer. Je l'approuve parce que nous devons procéder à ces améliorations.

Un très important changement me rappelle certaines activités dont je me suis occupé dans ma circonscription au nom de plusieurs personnes qui avaient fait partie des forces armées jusqu'à ce que, pour diverses raisons, on leur demande de quitter le service. Les forces armées canadiennes réduisaient leur personnel en raison de compressions et ces personnes avaient reçu une indemnité équitable, selon les règles qui étaient alors en usage et qui n'étaient guère défendables. Par la suite, il leur a été demandé de réintégrer les forces et de continuer à servir en occupant le poste pour lequel ils avaient été entraînés.

● (1045)

Ces personnes sont venues à mon bureau pour me dire que ce petit exercice les avait privées de leur pension. Je n'arrivais pas à le croire. Nous avons essayé de les défendre mais, bien franchement, nos tentatives ont échoué. La réglementation était très claire. Quand, pour quelque motif que ce soit, un membre des forces armées démissionnait, on lui offrait une indemnisation finale qui pouvait prendre la forme d'un paiement forfaitaire, d'un transfert ou d'un autre type d'indemnisation, sans possibilité de rachat. Ces gens se sont fait avoir, si vous me permettez cette expression qui n'est pas tout à fait parlementaire. On ne les a pas traités équitablement, et il n'était pas possible de remédier à la situation. Cela m'a triste toujours.

Je ne sais pas si le projet de loi corrigera l'erreur de façon rétroactive. Ce serait plutôt étonnant. Toutefois, le projet de loi C-37 traite de cette question qui, de plus, fait partie des initiatives pour lesquelles je tiens à féliciter le gouvernement. Selon le projet de loi, le paiement de pensions se fonde sur les années de service ouvrant droit à pension plutôt que sur la durée de service, de sorte que, si un membre interrompt un engagement, il n'est plus pénalisé. Je ne peux qu'applaudir sincèrement, quoique sans trop de fracas, le gouvernement d'avoir reconnu cette lacune et de l'avoir corrigée. Comme il s'agit sans doute de la disposition la plus importante du projet de loi C-37, je voulais l'aborder en premier.

La deuxième modification prévue en vertu du projet de loi, et que j'appuie, porte sur la prestation de pension de retraite différée. Cette disposition vise une situation qui est très courante quand les gens prennent leur retraite ou qu'on les retire précocement de leur poste parce qu'ils sont blessés ou pour d'autres facteurs. D'après le projet de loi, ces personnes pourront toucher à leur pension dès l'âge de 50 ans.

Article 31 du Règlement

Je ne sais pas si les députés le savent, mais lorsqu'une personne choisit de faire cela, la pension est réduite sur une base actuarielle, ce qui met parfois ces gens dans une situation financière précaire. Cependant, je ne connais pas d'autre façon de procéder. Ce ne serait pas juste qu'un militaire qui continue de travailler jusqu'à 60 ou 65 ans ne reçoive pas une pension plus élevée que la personne qui touche des prestations depuis l'âge de 50 ans. La réduction actuarielle de la pension est juste, et nous devons nous en accommoder. C'est prévu dans le projet de loi et c'est très bien.

Certains membres des forces armées choisissent de prendre une retraite anticipée. Dans certains cas, d'autres facteurs entrent en ligne de compte. Certains individus occupent des postes où le niveau de stress est très élevé et ils ont vraiment besoin de partir à cause de ce stress. Même si on ne leur demande pas de prendre leur retraite, certains d'entre eux reconnaissent que leur efficacité dans les forces armées est amoindrie à cause de l'effet que le stress a eu sur eux au fil des ans.

Je félicite le gouvernement d'avoir rendu ces dispositions accessibles aux membres des forces armées. Je n'ai malheureusement pas eu la chance de lire tout le projet de loi, mais je crois que ces dispositions, ou du moins certaines variantes de ces dispositions, sont également prévues pour les membres de la GRC. Il s'agit d'un autre secteur où nous avons entendu des gens exprimer le point de vue selon lequel, en raison de la nature même du travail, il est tout à fait irréaliste qu'on attende d'eux qu'ils travaillent pendant 45 ans avant d'atteindre l'âge de la retraite, disons de 20 ans à 65 ans.

La GRC a également fait des démarches auprès de tous les députés pour demander si ses membres pourraient, dans le cadre du Régime de pensions du Canada par exemple, augmenter du tiers leurs cotisations pour pouvoir retirer des prestations intégrales à 55 ans plutôt qu'à 65 ans. Il y aurait donc une augmentation du taux de cotisation en proportion de la période durant laquelle les cotisations sont versées.

• (1050)

Évidemment, j'ai discuté de la situation avec eux. J'ai la bosse des mathématiques et je ne peux m'empêcher de calculer. Je leur ai fait remarquer que, même s'ils demandaient d'accroître les cotisations en fonction du nombre réduit d'années qu'ils travailleraient, ils oublieraient de tenir compte d'un fait sur le plan actuariel, soit qu'ils toucheraient une pension pendant bien plus d'années, du moins s'ils mouraient à l'âge où serait survenu leur décès s'ils avaient continué de travailler jusqu'à 65 ans. En fait, ils allaient probablement vivre plus vieux en prenant leur retraite à un plus jeune âge, puisqu'ils s'évitaient du stress. Il faut donc prendre en considération tous ces facteurs.

J'appuie toutefois cette mesure. Les Canadiens profitent grandement du travail qu'accomplissent au Canada nos casques bleus et nos agents de police, à qui nous devrions offrir de tels avantages, au nom des contribuables. Personnellement, je préférerais de loin dépenser de l'argent pour verser des prestations de pension adéquates au personnel de nos forces armées et à nos agents de la GRC que de le gaspiller comme le fait le gouvernement.

Par exemple, je préférerais investir 1 milliard de dollars dans le régime de pensions de la GRC et des forces armées plutôt que d'enregistrer ceux qui pratiquent la chasse aux canards à l'automne. De telles absurdités déplaisent énormément à l'ensemble des Canadiens et en particulier à ceux qui défendent la paix dans notre pays. C'est une question sur laquelle nous devrions nous pencher.

Je voudrais aborder brièvement une autre question, celle de la transférabilité des pensions. Nous avons beaucoup de travail à faire

dans le dossier de la transférabilité des régimes de pensions, tant pour les travailleurs civils que pour les membres de nos forces armées.

Une personne qui travaille 20 ans dans une entreprise ou qui sert pendant 20 ans dans les forces armées ne doit pas se sentir forcée de conserver son poste simplement pour ne pas perdre les avantages accumulés au titre de la retraite. J'aimerais que les régimes de retraite soient entièrement transférables. J'aimerais qu'il en soit ainsi dans tous les secteurs de l'industrie, dans les écoles et les collèges, pour les gens de ma profession. Il est scandaleux de voir les gens perdre leurs cotisations de retraite et être forcés d'accepter une somme forfaitaire.

Je ne sais pas si les députés sont au courant, mais dans la plupart des régimes, il est généralement prévu que l'employeur verse des cotisations égales à celles de l'employé.

C'est ce qui m'est arrivé lorsque j'ai enseigné les mathématiques au secondaire pendant quatre ans, quand j'étais jeune. Lorsque j'ai quitté ce poste pour aller enseigner dans un collège, j'ai dû faire un choix. Je pouvais soit opter pour un transfert, ce qui à l'époque était un cadeau, parce que les prestations ne devaient pas être plus avantageuses pour moi, soit retirer mes cotisations, mais abandonner celles que l'employeur avait versées pour moi. Il en est ainsi pour les membres des forces armées.

Je suis très heureux de constater que le projet de loi aborde cette question. Il prévoit la transférabilité des cotisations versées au titre de la pension pour quiconque a servi dans les forces armées pendant plus de deux ans. Voilà une excellente disposition. En pareil cas, en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, le travailleur peut verser ses cotisations dans un REER ou les transférer au régime de retraite offert par son nouvel employeur, notamment au gouvernement. En d'autres termes, il est possible de transférer les cotisations de retraite pour les faire ajouter à un nouveau régime.

Si j'ai bien compris c'est ce que prévoit le projet de loi. C'est donc une mesure positive et j'en félicite le gouvernement.

• (1055)

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

LE MOIS NATIONAL DE SENSIBILISATION À L'ARTHRITE

M. Dominic LeBlanc (Beauséjour—Petitcodiac, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'informer la Chambre que le mois de septembre sera le Mois national de sensibilisation à l'arthrite.

Cette maladie débilante peut frapper n'importe qui, n'importe où et n'importe quand. Personne n'est à l'abri. Près de quatre millions de Canadiens et de Canadiennes—autant les jeunes enfants que les aînés—souffrent de plus de 100 types d'arthrite. L'arthrite se manifeste habituellement par des douleurs et de l'inflammation dans les articulations, mais ses effets peuvent aller d'une douleur mineure à l'immobilité complète.

La Société d'arthrite annonce également que le financement annuel du Programme de recherche et développement de carrière sera cette année de 5,5 millions de dollars.

Article 31 du Règlement

Je vous invite à vous joindre à moi afin de remercier les organismes et les personnes qui participent à cette cause et d'applaudir leurs efforts visant à surveiller la santé et la qualité de vie des Canadiens et Canadiennes qui vivent avec l'arthrite.

* * *

[Traduction]

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y a deux ans, l'industrie forestière du Canada a reçu un coup foudroyant: les droits sur le bois d'oeuvre. Jusqu'à maintenant, le gouvernement n'a fait que du gâchis dans ce dossier et le problème demeure entier.

Ma circonscription dépend dans une large mesure de l'industrie forestière, surtout dans les régions de West Kootenay et Boundary. Les employeurs comme Slocan Forest Products, Kalesnikoff Lumber, Atco Lumber, Pope and Talbot et Hilmoe Forest Products ont été gravement touchés, non seulement par ce récent problème, mais aussi par le fiasco précédent du gouvernement, c'est-à-dire le système des quotas pour le bois d'oeuvre.

Apparemment dans le but d'aider l'industrie forestière à affronter la situation, le gouvernement a proposé un plan de financement grâce auquel la Colombie-Britannique aurait reçu 50 millions de dollars en aide pour les collectivités touchées.

Ce plan a été élaboré il y a déjà longtemps; ou en est donc le gouvernement quant à sa réalisation? Les collectivités de West Kootenay n'ont rien reçu, ni celles de Boundary d'ailleurs. Dans toute notre circonscription, nous avons reçu au total 14 385 \$. La localité qui a reçu cette somme est très reconnaissante et a utilisé très judicieusement l'argent, mais il ne se trouve aucune scierie à cet endroit.

Tout ce que je peux dire au gouvernement libéral est donc un très modeste petit merci.

* * *

● (1100)

[Français]

LES INVASIONS BARBARES

Mme Carole-Marie Allard (Laval-Est, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à souligner qu'il apparaît, à l'heure actuelle, que la sortie en France du film *Les invasions barbares*, du réalisateur canadien Denys Arcand, est un franc succès.

Sans être en mesure de préciser le nombre d'entrées enregistrées pour ce long métrage, il semble, selon ce que rapporte le quotidien *La Presse* aujourd'hui, que les premiers résultats soient très encourageants.

Quel que soit le verdict que le public français accordera au film *Les invasions barbares*, il m'importe de prendre la parole en cette Chambre pour réitérer la fierté que m'inspire la réalisation en ce pays de longs métrages de grande qualité.

Que ce soit dans la langue de Molière ou dans la langue de Shakespeare, des Canadiens et des Canadiennes de partout savent depuis toujours exporter notre culture au-delà de nos frontières.

De cela, nous en sommes tous très fiers.

[Traduction]

UNIR LA DROITE

M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.): Monsieur le Président, j'ai été ravi de lire ce matin que les négociations en vue d'unir la droite suivent leur cours normal. Il est évident que les Canadiens seraient mieux servis s'il existait une solide opposition à la Chambre des communes, une voix capable de formuler une critique constructive.

Je ne voudrais pas que vous interprétiez mes paroles comme un reproche, monsieur le Président, mais le leader de l'Alliance canadienne et celui du Parti conservateur ont failli lamentablement à la tâche, à cet égard.

Il y a de l'espoir, toutefois. L'ancien premier ministre de l'Ontario, Mike Harris, attend à la porte avec son chauffeur.

Eh bien, en ma qualité de député de l'Ontario, je ne peux penser à meilleur candidat comme chef de la droite unie. Compte tenu de son bilan en Ontario, si M. Harris siège en face, nous resterons à la tête du pays pendant très longtemps encore.

* * *

[Français]

LA COMMUNAUTÉ JUIVE

Mme Diane St-Jacques (Shefford, Lib.): Monsieur le Président, nous entrons aujourd'hui dans une période très importante pour tous nos concitoyens pratiquant le judaïsme.

En effet, c'est aujourd'hui que les juifs célèbrent le Rosh Ha-shana.

Les grandes fêtes religieuses juives ont lieu en septembre ou en octobre, selon le calendrier lunaire. Les 10 jours saints commencent avec Rosh Ha-shana, qui est en fait le Nouvel An juif, et se terminent avec le jeûne du Yom Kippour, qui est le jour de l'expiation.

La communauté juive du Canada constitue un pan important de ce que nous sommes en tant que peuple.

Enfin, en cette journée importante, je profite de l'occasion qui m'est donnée en cette Chambre pour exprimer le souhait, qui nous est tous très cher, d'enfin voir la paix au Moyen-Orient.

* * *

[Traduction]

REGINA

M. Larry Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter le maire Pat Fiacco de sa remarquable victoire. Il a été réélu par acclamation pour exercer un deuxième mandat de maire à Regina.

Cet exploit remarquable n'a été réalisé que deux fois auparavant dans l'histoire de Regina. Le maire Fiacco a terrassé ses adversaires politiques. Son dévouement et son enthousiasme extraordinaires lui ont valu une énorme popularité auprès des habitants de Regina, ce qui lui a permis d'éliminer tous les concurrents.

La campagne «I Love Regina» qu'a menée le maire Fiacco rehausse l'image de la ville de la reine, ravive le sentiment de fierté des habitants et suscite l'enthousiasme chez les entreprises.

La ville de Regina est peu coûteuse pour les entreprises, ses habitants sont parmi les plus accueillants au Canada et on ne vit mieux nulle part ailleurs.

En tant qu'habitant de longue date de Regina, moi aussi je suis très fier de dire, avec le maire Fiacco: «J'aime Regina.»

* * *

LE JOUR COMMÉMORATIF NATIONAL DES POLICIERS ET DES AGENTS DE LA PAIX

M. Joe Peschisolido (Richmond, Lib.): Monsieur le Président, ce week-end, des milliers de policiers et d'agents de la paix se réuniront sur la colline du Parlement pour rendre hommage à leurs collègues qui sont morts dans l'exercice de leurs fonctions.

Ils se rassemblent chaque année pour préserver leur mémoire et pour faire en sorte que leur sacrifice ne soit jamais oublié.

Cette année, on rendra hommage à un jeune policier de Richmond, en Colombie-Britannique. Jimmy Ng n'avait que 32 ans et n'était membre de la GRC que depuis six ans lorsqu'il a été tué dans l'exercice de ses fonctions, dans une collision avec une voiture, en septembre dernier.

Jimmy était un policier respecté et dévoué. Ses collègues lui ont rendu hommage le week-end dernier, à l'extérieur du détachement de la GRC de Richmond, en dévoilant une plaque à son nom en son honneur. Ses collègues se souviennent affectueusement de lui comme d'un agent qui «prêchait d'exemple» et qui incarnait les valeurs fondamentales de la GRC: honnêteté, intégrité et professionnalisme.

Jimmy nous manque beaucoup.

* * *

[Français]

LES JOURNÉES DE LA CULTURE

M. Roger Gaudet (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, la septième édition des Journées de la culture prend son envol aujourd'hui dans toutes les régions du Québec.

Pendant les trois prochains jours, toute la population est invitée à prendre part aux nombreuses activités organisées dans les différents lieux culturels. Ce grand rendez-vous est rendu possible grâce à l'implication de plus de 5 000 personnes qui ont à coeur de partager leur passion de la culture.

Cet événement sera l'occasion pour chacun d'entre nous d'expérimenter différentes facettes de la riche culture québécoise, que ce soit par les arts visuels, la poésie, les métiers d'art, l'histoire ou encore les arts de la scène. Chacun pourra s'exprimer à sa façon et sera d'autant plus sensibilisé à l'importance de reconnaître et de faire respecter la diversité culturelle du Québec.

Bienvenue à toutes et à tous et laissez sortir l'artiste qui est en vous.

* * *

•(1105)

[Traduction]

LE PRIX DU DUC D'ÉDIMBOURG

M. Tony Tirabassi (Niagara-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je rends aujourd'hui hommage à un de mes électeurs, l'adjudant-chef Paul Brown du Lincoln and Welland Regiment, du Corps des cadets de l'Armée, qui a reçu le prix du duc d'Édimbourg des mains du prince Edward, comte de Wessex, le 24 juin dernier.

Le prix du duc d'Édimbourg vise à aider les jeunes âgés de 14 à 25 ans à développer l'esprit de responsabilité envers soi-même et la communauté en ouvrant leurs horizons. Le prix est devenu l'un des

Article 31 du Règlement

programmes de réalisation personnelle les plus complets dans le monde.

L'adjudant-chef Brown étudie actuellement en logistique et administration des affaires au Collège militaire royal du Canada, à Kingston. Il a signé un contrat de neuf ans avec l'armée canadienne comprenant quatre années au Collège militaire royal du Canada et cinq années de travail, avec une possibilité de six mois à l'étranger.

Je le félicite d'avoir obtenu ce prix des plus prestigieux et je lui souhaite tout le succès possible dans sa future carrière.

* * *

LE DÉPUTÉ DE LASALLE—ÉMARD

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le nouveau chef libéral n'est pas vraiment un nouveau venu. Il a un passé.

Il a rédigé le livre rouge des promesses rompues: la promesse de supprimer la TPS, rompue; la promesse d'un conseiller à l'éthique indépendant, rompue; enfin, la promesse d'un registre des délinquants sexuels, rompue aussi. En 1999, il s'est prononcé en faveur du mariage traditionnel, mais il a voté contre, il y a seulement quelques jours.

Il prétend vouloir mettre fin au déficit démocratique, mais il bloque les tentatives de ses rivaux pour recruter de nouveaux membres.

Il n'est pas un bon gestionnaire. Il a hérité d'une économie solide, dont il ne pouvait aucunement s'attribuer le mérite. Il a truqué les livres en coupant dans les transferts aux provinces en santé et en éducation, puis il a blâmé celles-ci. Il a signé des chèques pour financer le registre des armes à feu qui a coûté jusqu'à maintenant un milliard de dollars et dont le coût échappe à tout contrôle. Il a imposé aux Canadiens des cotisations en trop à l'AE d'un montant de 45 milliards de dollars.

Seuls les critères libéraux permettent d'appeler cela de la «bonne gestion».

* * *

LES SPORTS

M. Sarkis Assadourian (Brampton-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à la Chambre pour féliciter une éléctrice de ma circonscription de Brampton-Centre, Mlle Alecia Brown, qui a obtenu la médaille de bronze aux Championnats panaméricains juniors d'athlétisme de Bridgetown, à La Barbade.

Alecia étudie à l'école secondaire Central Peel et elle fait partie du club d'athlétisme de Brampton. Elle a remporté la médaille de bronze comme deuxième coureuse dans l'épreuve de relais 4 fois 400 mètres.

J'invite les députés à s'unir à moi pour féliciter Mlle Alecia Brown et lui souhaiter beaucoup de succès dans ses études et dans sa carrière d'athlétisme qui s'annonce prometteuse.

* * *

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

M. Rex Barnes (Gander—Grand Falls, PC): Monsieur le Président, j'ai appris récemment que DRHC avait décidé de cesser de fournir certains fonds aux conseils de zone de Terre-Neuve-et-Labrador.

Article 31 du Règlement

L'entente fédérale-provinciale relative au marché du travail se termine au début d'octobre. Ce programme a fourni aux régions rurales de la province l'expertise nécessaire pour développer des emplois stables de manière à devenir économiquement viables.

Le premier ministre en attente promet de nouvelles donnes pour les villes. On peut se demander qui en fera les frais. Les habitants des régions rurales savent maintenant qui paiera la note.

En éliminant le financement accordé aux conseils de zone par une modification du règlement du programme de développement du marché du travail, le gouvernement libéral a porté un coup au développement des régions rurales de Terre-Neuve-et-Labrador.

* * *

[Français]

LES POLICIERS ET LES AGENTS DE LA PAIX

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, dimanche prochain sur la Colline du Parlement, des milliers de policiers et d'agents de la paix rendront hommage à leurs collègues morts dans l'exercice de leurs fonctions.

Au cours de la dernière année seulement, c'est au prix de leur vie que six policiers et agents de la paix ont assuré la sécurité des membres de leur communauté.

Au nom du Bloc québécois et en mon nom, je tiens à dire à la famille du caporal de la Sûreté du Québec Antonio Arseneault de Laval, et aux familles qui, au fil des ans, ont perdu un des leurs combien nous compatissons à leur chagrin.

Cette journée consacrée à la commémoration des policiers et des agents de la paix nous donne l'occasion d'exprimer notre reconnaissance envers le dévouement ultime de tous ces hommes et de toutes ces femmes.

Les mots, en pareilles circonstances, sont de bien pauvres accompagnateurs. Puissent-ils, toutefois, vous assurer que nous sommes avec vous de tout coeur.

* * *

• (1110)

[Traduction]

LA MÉDAILLE CARNEGIE

M. John Harvard (Charleswood—St. James—Assiniboia, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, trois personnes recevront la médaille Carnegie à Pittsburgh, en Pennsylvanie. Cette médaille prestigieuse est décernée à ceux et celles qui risquent leur vie pour secourir des personnes en danger.

Le premier récipiendaire est George Haas, un agriculteur de Langenburg, en Saskatchewan. M. Haas a failli lui-même perdre la vie en secourant deux hommes coincés dans leur camion, qui avait capoté dans un étang couvert de glace.

M. William Gibb est le second héros canadien. Il a contribué à empêcher un vol dans un magasin de Toronto. Dans la mêlée, il a été poignardé et blessé.

Le troisième Canadien honoré pour son remarquable acte de bravoure est Markham Bunnah de Calgary, qui a tiré un homme des eaux glacées de la rivière Bow.

L'attribution de la médaille Carnegie pour souligner les actes de sauvetage a commencé aux États-Unis en 1904.

Les actes d'altruisme et de bravoure de ces personnes extraordinaires nous révèlent que des Canadiens ordinaires sont capables d'exploits exceptionnels quand les circonstances l'exigent.

Au nom de la Chambre, je félicite les trois Canadiens à qui la médaille Carnegie est décernée. Ce sont de véritables héros.

* * *

CAROL SHIELDS

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, Carol Shields, une des figures chéries de la littérature canadienne, s'est éteinte l'été dernier, laissant dans le deuil son époux, Donald, les membres de sa famille et les milliers de personnes qui se considéraient comme ses amis.

Bonne observatrice de la nature humaine, Carol s'est affectueusement attachée à dépeindre et à magnifier la vie des gens ordinaires.

À 41 ans, pendant que ses enfants étaient à l'école, elle a commencé à écrire. Elle est l'auteure de neuf romans, de plusieurs nouvelles, de poèmes et de pièces de théâtre. Ses romans, notamment *La mémoire des pierres*, *Une soirée chez Larry* et *Unless*, ont remporté de nombreux prix, dont le prix Pulitzer et le prix du Gouverneur général. Elle a été décorée de l'Ordre du Canada.

Tous les drames de la condition humaine l'inspiraient. Le cancer dont elle était atteinte est devenu pour elle un autre mystère de la vie à comprendre, exactement comme la maternité, le sexe ou le choix d'un tissu à rideaux. Dans les dernières années de sa vie, elle a réuni des femmes des quatre coins du pays autour d'un projet qui a donné lieu à un recueil d'histoires de femmes intitulé *Dropped Threads*.

Elle a tissé des liens entre des gens vivant le deuil, la maladie, la joie, le grand amour, des gens se nourrissant du passé ou de l'espoir, des gens vivant dans la violence, sans égard à leur orientation sexuelle ou à leur âge.

Merci du cadeau que vous nous avez fait, Carol. Nous allons continuer de nous en inspirer.

* * *

LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

Mme Bonnie Brown (Oakville, Lib.): Monsieur le Président, le centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle de Fredericton a lancé un nouveau projet de formation en vue d'enseigner aux femmes et aux jeunes filles comment se protéger et s'affirmer.

En effet, dans le cadre du programme Empowerment Project, les membres des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et d'autres intervenants seront formés pour apprendre aux femmes et aux jeunes filles comment prévenir les agressions sexuelles et se défendre en cas d'agression.

Ce projet est appuyé par la Stratégie nationale de prévention du crime, le ministère des Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick et la fondation Muriel McQueen Fergusson. Il sera utilisé aux quatre coins du Canada et dans certaines régions des États-Unis.

Les Frédérictonnais et tous les autres Canadiens ont de quoi être fiers, car le merveilleux travail de l'auteur du programme, Mary Whiteside-Lantz, ainsi que de Lorraine Whalley et de toute son équipe du Centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle de Fredericton fera une différence dans la vie des femmes et des jeunes filles aux quatre coins de l'Amérique du Nord.

*Questions orales***L'INDUSTRIE DU BOEUF**

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, vous n'avez pas idée de l'ampleur des difficultés que les agriculteurs ont connues cet été. La fermeture des frontières américaines aux exportations de boeuf canadien a eu des effets dévastateurs pour l'industrie.

Je suis certain que le ministre de l'Agriculture, le ministre des Finances et les deux premiers ministres sont en mesure de comprendre la signification d'une perte de revenus de 85 ou 90 p. 100.

Dans ma circonscription, un grand nombre de personnes dépendent de l'industrie du boeuf. Je pense aux Anderson, qui exploitent un grand parc d'engraissement et qui attendent leur quatrième enfant. Ils gagnent leur vie en produisant du boeuf de première qualité, et leur gagne-pain est en train de s'effriter.

Ils sont des centaines dans le même cas, et le gouvernement ne semble pas s'en préoccuper du tout.

Imaginez: les libéraux ont rejeté une motion de l'opposition visant à envoyer à Washington une délégation de personnes haut placées, dans un effort extraordinaire pour faire rouvrir les frontières. La motion a peut-être été une source de confusion pour les libéraux parce qu'il y était question du premier ministre et que nous n'en avons pas actuellement.

* * *

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.): Monsieur le Président, ce matin, le Cabinet a présenté sa réponse aux recommandations faites par le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes dans son dernier rapport intitulé *Ouverture sur le monde pour les communications canadiennes*. L'appui que le gouvernement accorde aux recommandations du comité est encore une fois clairement attribuable au travail acharné accompli par les parlementaires.

En avril dernier, le comité permanent a présenté au Parlement un rapport sur les restrictions imposées par le Canada à l'égard des investissements étrangers dans les entreprises de télécommunications. Le comité avait pour mandat de recueillir des opinions sur les restrictions imposées par le Canada à l'égard des investissements étrangers directs.

Les recommandations énoncées dans le rapport nous aideront à améliorer les investissements et les innovations dans le secteur canadien des télécommunications, à offrir de meilleurs services aux consommateurs et à atteindre les objectifs de la politique gouvernementale en matière de télécommunications.

Ce processus illustre à merveille de quelle manière chaque député peut réellement faire une différence en ce qui concerne la politique gouvernementale.

QUESTIONS ORALES

•(1115)

[Traduction]

L'AGRICULTURE

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous demandons depuis des

mois au gouvernement qu'il se dote d'une stratégie de commercialisation du boeuf canadien.

Il faut rétablir la confiance des consommateurs. Où est la campagne publicitaire visant à promouvoir l'industrie du boeuf et quel est le plan du gouvernement?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, la députée sait très bien que, grâce au travail du gouvernement et de l'industrie, il a été clairement établi que le boeuf canadien ne présente aucun danger. Ce fait a été reconnu par d'autres pays, qui ont ouvert leur frontière d'une manière sans précédent pour ce qui est des importations de produits d'un pays touché par l'ESB.

Les chiffres sont également très éloquentes. Les achats de boeuf par les consommateurs canadiens ont augmenté de 62 p. 100 en juillet de cette année par rapport à l'an dernier, et de 72 p. 100 en août. Le marché du boeuf a repris son élan, et nous n'avons qu'à continuer de travailler...

Le vice-président: La députée de Saskatoon—Rosetown—Biggar a la parole.

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, voilà une excellente réponse de la part du député dont le gouvernement donne des millions aux millionnaires et des sous aux personnes âgées.

D'autres secteurs de l'industrie des productions animales sont également touchés par la crise de l'ESB, par exemple les éleveurs de moutons, de bisons et de cervidés. Il faut que les frontières et les marchés restent ouverts à ces produits canadiens également. Où est le plan du gouvernement pour la commercialisation d'autres espèces d'animaux d'élevage?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, lorsque les marchés ont été ouverts aux États-Unis et au Mexique, cela s'appliquait à tous les autres ruminants tout comme aux bovins. La députée le sait. Je suis certain qu'elle a lu le communiqué de presse et les autres documents d'information disponibles à ce sujet.

C'est grâce aux analyses scientifiques, à la feuille de route de l'industrie canadienne du boeuf et au travail de nos usines de transformation et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments que le Canada a été traité comme aucun autre pays ne l'a été. Nous poursuivons nos efforts dans ce sens.

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'industrie canadienne des productions animales va changer de nom pour s'appeler Bombardier.

Les éleveurs canadiens savent que, tant que notre frontière ne sera pas ouverte à longueur d'année aux bovins de court engraissement en provenance des États-Unis, la frontière américaine demeurera fermée aux nôtres. Ce problème dure depuis dix ans. Le gouvernement acceptera-t-il de revenir sur sa position pour voir à ce que toutes les frontières soient ouvertes?

Questions orales

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, puisque la députée ne semble pas s'en rendre compte, je vais lui rappeler encore une fois, ainsi qu'à d'autres, qu'aucun autre pays n'a été traité comme nous l'avons été en ce qui concerne l'ouverture des frontières. Malheureusement, nous avons eu une vache atteinte de l'ESB en mai, ce qui nous place dans la catégorie des pays touchés par l'ESB. Les autres pays n'importent habituellement pas de produits d'un pays touché par l'ESB, mais nous avons été traités différemment grâce à notre feuille de route, à nos analyses scientifiques et au travail qui a été fait. Notre stratégie a porté fruit.

* * *

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre de l'Immigration devient de plus en plus étrange. Il a laissé proliférer les établissements bidon qui facilitent l'obtention de visas, et il essaie maintenant d'esquiver les coups.

Ses collaborateurs disent maintenant qu'il ne faut pas s'inquiéter. Lorsque les agents des visas voient une lettre d'admission douteuse, ils font enquête et se rendent même dans les établissements.

C'est très étrange, puisque les visas d'étudiant sont établis dans les missions à l'étranger.

Le ministre voudrait-il expliquer comment un agent en poste à Beijing ou à New Delhi peut se rendre lui-même faire des vérifications dans un établissement qui délivre des documents bidon au Canada?

M. Sarkis Assadourian (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, la députée sait fort bien que nous prenons très au sérieux toutes les demandes de visa d'étudiant. Les demandeurs doivent se soumettre à un examen, à un contrôle de sécurité et à une visite médicale. De plus, nous vérifions tous les documents que nous recevons des établissements. Si un établissement fournit de faux documents, nous faisons enquête.

Je rappelle à la députée que l'accréditation des établissements d'enseignement relève des provinces. Nous n'examinons pas leur certificat. Les gouvernements provinciaux remettent des certificats aux établissements authentiques.

• (1120)

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, cela ne tient pas debout. Il appartient au gouvernement de décider comment il traite les demandes.

Nos agents à l'étranger disent qu'ils ont l'ordre d'accepter toutes les demandes de visa d'étudiant, à moins qu'ils n'aient la certitude que l'établissement n'existe pas. Quand on est aux antipodes, il est difficile de savoir.

Les agents ont demandé à Ottawa de fermer les établissements qui délivrent de faux documents. Ils ont même remis au ministre la liste des pires délinquants. Incroyable mais vrai, le ministre n'a rien fait pour mettre un terme à cette exploitation d'étudiants étrangers et colmater cette brèche dans la sécurité.

Pourquoi les libéraux n'ont-ils pas fait un grand ménage dans ces établissements?

M. Sarkis Assadourian (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, l'éducation est de ressort provincial. Si la députée propose que nous nous immiscions dans ce champ de

compétence provinciale, elle devrait le dire clairement. Si elle nous remet une lettre du ministre de l'Éducation en Alberta nous disant de nous mêler de l'éducation en Alberta, nous envisagerons probablement cette possibilité.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, en février dernier, le premier ministre s'est engagé à verser au Québec et aux provinces deux milliards de dollars pour la santé. Or, depuis, le gouvernement cherche à se défilier, invoquant les crises du SRAS et de la vache folle, la grande panne d'électricité et même les feux en Colombie-Britannique.

Si jamais les surplus ne sont pas là, au lieu de tout mettre sur la dette, est-ce que le ministre des Finances peut s'engager à utiliser sa réserve pour éventualités, qui existe justement en cas de pépins, pour s'assurer que les deux milliards de dollars pour la santé sont bel et bien versés comme promis au Québec et aux provinces?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais souligner exactement la promesse qui a été faite concernant l'accord sur la santé au mois de janvier.

Le gouvernement du Canada s'est engagé, et je cite, «[...] à transférer aux provinces jusqu'à deux milliards de dollars de plus pour la santé à la fin de l'année 2003-2004, si le ministre des Finances établit en janvier 2004 que le surplus, au-delà de la réserve normale pour éventualités, permet un tel investissement».

Nous nous sommes engagés à faire cela et nous allons le faire.

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Finances semble s'inspirer des priorités de son nouveau chef: remboursons la dette en priorité et tant pis pour la santé!

Comme les citoyens sont d'abord et avant tout préoccupés par la santé, si les surplus ne se matérialisent pas, est-ce que le ministre des Finances peut mettre un peu de côté le remboursement de la dette, qui soit dit en passant, est la priorité de son nouveau chef, et utiliser sa réserve pour éventualités afin de garantir aux patients que les deux milliards de dollars pour la santé seront versés, quoi qu'il arrive, au Québec et aux provinces?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, c'est un changement de point de vue. La position du Bloc a toujours été qu'il y avait de trop grands surplus. Maintenant, il reconnaît que les surplus sont moindres et il demande de l'argent quand même.

À mon avis, le plus grand risque pour notre système de santé, c'est le niveau de la dette qui existe. Par conséquent, il faut, avec l'aide de notre population, s'engager à réduire la dette pour que les générations à venir aient la capacité de soutenir un système de santé.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Finances sait très bien que le ratio de la dette sur le PIB est l'un des plus bas du G-7. Alors, ce n'est pas une excuse.

Quand il s'agit de s'ingérer dans les compétences des provinces pour imposer des structures inutiles, le gouvernement fédéral est toujours partant. Toutefois, quand il s'agit de livrer les sommes promises pour les soins à la population, là, il cherche à se défilier et à échapper à ses obligations.

Questions orales

Le ministre des Finances peut-il cesser de se défilier et s'engager à verser dès maintenant les deux milliards de dollars promis au Québec et aux provinces pour les soins à la population?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député n'a-t-il pas écouté la réponse? Ne comprend-il pas exactement la promesse qui a été faite? Nous nous sommes engagés à faire exactement ce qui a été promis dans l'accord sur la santé en janvier. Exactement!

Nous avons amélioré la situation de la dette. Maintenant, nous ne sommes plus le pire pays du G-7, bien que nous ne soyons pas encore le meilleur. Mais c'est un fardeau de dettes pour les prochaines générations qui est très important. Il faut aussi continuer à faire du progrès à cet égard.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, quand Roy Romanow suggère de créer des structures comme le Conseil de la santé, le gouvernement trouve manifestement que ses suggestions sont excellentes, puisqu'il les applique.

Le ministre des Finances peut-il nous expliquer pourquoi il n'éprouve pas le même empressement pour appliquer la recommandation de M. Romanow qui lui dit d'aller piger si nécessaire dans la réserve pour éventualités les deux milliards de dollars qu'il a promis aux provinces et au Québec?

• (1125)

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous avons fait une promesse; nous allons respecter notre engagement. C'est toujours sur la table. Nous sommes le 26 septembre. Nous ne sommes pas au mois de janvier. Nous verrons au mois de janvier le niveau de l'excédent atteint à ce moment-là.

Si possible, on donnera de l'argent aux provinces. Mais d'abord, il faut respecter des deux côtés les promesses qui ont été faites.

* * *

[Traduction]

LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, pendant que le nouveau chef libéral se promène un peu partout au pays en promettant des nouveaux crédits pour les centres urbains, les régions rurales du Canada sont en crise.

DRHC a annoncé qu'il cessera de financer l'Entente Canada—Terre-Neuve sur le développement du marché du travail le 3 octobre prochain. Cette entente a un budget annuel de 130 millions de dollars, qui vise directement les collectivités rurales du Canada. Pendant ce temps, des bureaux de poste locaux ferment leurs portes et les gardiens de phare ne savent pas du tout ce que l'avenir leur réserve.

Comment le gouvernement peut-il justifier ces deux poids, deux mesures dans notre beau pays?

[Français]

Mme Diane St-Jacques (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, le mandat du ministère consiste à permettre aux citoyens d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour se développer au sein de l'économie et de la société. Naturellement, j'aimerais préciser que le ministère ne réduit pas le financement du Programme de partenariat du marché du travail. Il s'agit plutôt de déterminer si les fonds du programme doivent servir à payer les salaires des agents de Développement économique Canada.

[Traduction]

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, le gouvernement va un peu dans tous les sens si l'on peut dire.

L'infrastructure est en voie de s'écrouler actuellement au Canada. Il faudra dépenser 400 millions de dollars pour faire en sorte que les quais respectent les normes de sécurité, et l'Entente Canada—Terre-Neuve sur le développement du marché du travail prendra bientôt fin.

La ministre responsable des programmes de DRHC révisera-t-elle sans délai sa décision de faire disparaître l'entente sur le développement du marché du travail et accordera-t-elle 130 millions de dollars là où ces fonds seront très utiles, non seulement pour le gouvernement, mais...

Le vice-président: La secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines a la parole.

[Français]

Mme Diane St-Jacques (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, même si nous sommes conscients de l'importance de Développement économique Canada, ses activités relèvent des organismes régionaux comme l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Nous adoptons une approche de collaboration afin de veiller à ce que la province et les conseils de zones économiques comprennent bien les exigences du programme.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, à titre de député de la gauche, je commence à en avoir vraiment assez de toute cette campagne prônant l'union de la droite.

Tout d'abord les libéraux ont élu le chef le plus à droite dans l'histoire de leur parti, et maintenant, les liens se rapprochent dangereusement entre la droite modérée et l'extrême droite. Personnellement, je n'apprécie pas beaucoup la direction que le Parlement semble adopter.

Le vice-premier ministre pourrait-il montrer aux Canadiens qu'il n'a pas entièrement capitulé devant cette dérive vers la droite et se rangera-t-il de notre côté aujourd'hui pour dénoncer la privatisation des soins de santé et la construction d'hôpitaux privés? Qu'a-t-il fait au juste...

Le vice-président: Le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé a la parole.

[Français]

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, vous savez très bien que la Loi canadienne sur la santé existe et fait en sorte que les Canadiens et Canadiennes qui en ont besoin recevront des soins médicaux payés par l'État. J'essaie de comprendre exactement tout le jargon signifiant qu'on a un système de santé privé, alors qu'on sait très bien que le régime de santé canadien est là pour tous les Canadiens et Canadiennes qui ont besoin de soins, et nous continuerons dans ce sens.

Questions orales

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire sait que la majorité des 500 000 \$ du gouvernement et des contribuables octroyés après la découverte d'une vache atteinte de l'EBS sont allés aux exploitants de parcs d'engraissement de l'Alberta. Cela explique pourquoi les agriculteurs des autres provinces ont commencé à liquider une partie de leur cheptel. En vérité, un ancien économiste agricole et chef actuel du Parti libéral albertain a déclaré:

Ce programme est l'un des pires programmes d'aide à l'agriculture que j'ai eu l'occasion d'étudier pendant mes 35 années dans le domaine des politiques agricoles.

Pourquoi le ministre a-t-il autorisé un programme aussi mal fait et injuste, qui ne profite qu'à quelques chanceux aux dépens d'un grand nombre de producteurs de bovins?

L'hon. Lyle Vanelief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, la Canadian Cattlemen's Association et des porte-parole des provinces ne partageaient certainement pas cette opinion.

Le programme a été mis sur pied de concert avec les provinces et avec l'assentiment de la Canadian Cattlemen's Association, afin que les bovins finis arrivent sur le marché. Immédiatement après l'annonce faite en mai, nous abattions environ 25 000 bovins par semaine. À la fin du programme, nous avons atteint 73 000 bovins par semaine, ce qui est supérieur au nombre de bovins que nous abattions chaque semaine avant l'annonce de la découverte d'un animal atteint de l'ESB.

* * *

• (1130)

LA FISCALITÉ

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en tant que député de droite, je me sens envahi par des sentiments amoureux en ce moment.

Hier, le nouveau chef libéral a annoncé une mesure budgétaire aux municipalités. Il leur a dit qu'elles allaient pouvoir garder les recettes provenant de la taxe sur les carburants. Bien entendu, il n'a pas dit le montant de ce qu'elles pourraient garder, ni d'où viendrait l'argent, ni quand cette mesure prendrait effet. Il a dit que tout ça devra être négocié avec les provinces. On a l'impression qu'il a concocté tout ça à la dernière minute sur une serviette en papier.

Le ministre des Finances a-t-il été informé de ce plan et, dans la négative, pourquoi pas?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je résisterai à la tentation de commenter les sentiments amoureux du député de Medicine Hat. J'espère toutefois qu'il va rester de son côté de l'allée. Je l'aime bien quand même.

Ce qu'il ne faut pas perdre de vue quand on discute de la situation difficile dans laquelle se trouvent les villes canadiennes, c'est la question qui a été soulevée à maintes reprises par ces dernières et par les gouvernements provinciaux, à savoir la prévisibilité des sources de revenu des municipalités. Nous avons essayé de remédier au problème dans les trois derniers budgets avec une aide de 7 milliards de dollars...

Le vice-président: Je m'en veux de devoir interrompre ce love-in. Le député de Medicine Hat a la parole.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, cela avait plutôt l'air d'une déclaration d'intolérance, je dois dire.

Des voix: Oh, oh.

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je me demande si on pourrait entendre la question. Essayons une fois de plus. Le député de Medicine Hat a la parole.

M. Monte Solberg: Monsieur le Président, le ministre des Finances est censé déterminer les orientations économiques de notre pays, mais s'il ignore ce qui se passe, si son chef actuel ne lui dit pas ce qui se passe, il est évidemment incapable de le faire.

Le ministre des Finances a-t-il été informé de ces choses par le nouveau chef libéral, ou improvise-t-il au fur et à mesure?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je pense que c'est très clair. Il n'y a qu'un gouvernement à la fois.

Dans notre dernier budget, nous avons très clairement énoncé notre engagement à l'égard des municipalités canadiennes en promettant trois milliards de dollars de plus pour l'infrastructure. Que l'on calcule cette somme sur la base d'un pourcentage des recettes existantes en provenance d'une source donnée, à savoir une portion spécifique de la taxe sur les carburants, ou que l'on débloque simplement une somme sur laquelle les municipalités peuvent compter, le résultat est pas mal le même.

C'est-à-dire une plus grande certitude pour les municipalités canadiennes qui pourront ainsi compter sur des recettes sûres pour répondre à leurs besoins d'infrastructure.

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, le futur premier ministre multiplie les déclarations sur ses intentions d'intervenir directement dans les affaires municipales en refilant aux municipalités une partie de la taxe d'accise sur l'essence. Il dit aussi chercher de nouveaux moyens pour les aider.

Est-ce que le ministre des Finances pourrait dire à son prochain patron que les moyens existent et qu'ils sont très simples? Cela s'appelle le partage des compétences. S'il a de l'argent à donner aux municipalités, qu'il le donne au Québec et aux provinces, qui sauront très bien l'utiliser et faire les répartitions d'usage.

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme nous l'avons constaté en cette Chambre au cours des derniers jours, la qualité non seulement des infrastructures au Canada, mais aussi des logements abordables est importante pour tous les Canadiens et Canadiennes. Au Canada, ce rôle est joué depuis longtemps par le gouvernement fédéral.

Nous l'avons fait, en tant que gouvernement, depuis 1994. On pourra continuer avec ces partenariats pour aider les contribuables à tous les niveaux, à tous les paliers de gouvernement.

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, on ne parle pas ici de programmes existants. On comprend une nouvelle approche du futur premier ministre, qui va consister à faire ce qu'il veut, quand il veut, comme il veut, en ignorant complètement les champs de compétence tels qu'on les connaît depuis plus d'un siècle.

Le ministre des Finances pourrait-il lui dire, par la même occasion, que le Québec et les provinces ne partagent pas son enthousiasme?

Questions orales

•(1135)

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme c'était le cas pour le premier programme d'infrastructures, en 1994, si d'autres paliers de gouvernement ne veulent pas recevoir d'argent du gouvernement fédéral, ils peuvent le refuser.

Mais nous avons déjà dédié sept milliards de dollars, en trois budgets, pour financer les infrastructures municipales et stratégiques au Canada; je crois que toutes les municipalités et les provinces étaient très contentes de collaborer avec le gouvernement fédéral en ce qui concerne les infrastructures.

* * *

[Traduction]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, chaque année, le gouvernement fédéral garantit le prix initial des céréales vendues par les agriculteurs de l'ouest du Canada. Chaque grade de grain et chaque livraison en commun font l'objet de comptes distincts. La Commission canadienne du blé est ensuite censée vendre le grain au prix le plus élevé qu'elle peut obtenir. Ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées l'an dernier. En 2002-2003, le processus de commercialisation a connu des ratés. Les contribuables canadiens en font les frais.

Je voudrais poser la question suivante au ministre: combien de comptes de livraisons en commun affichent un déficit et à combien s'élève l'ensemble du déficit?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, de toute évidence, les calculs pour la dernière campagne agricole ne sont pas terminés. Dès qu'ils auraient été faits, les renseignements seront rendus publics selon la procédure normale.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y a quelque chose qui cloche. La campagne agricole est terminée depuis trois mois et les agriculteurs ne connaissent pas encore le prix final pour 2002-2003.

Les agriculteurs commencent à croire que les récoltes de cette année et l'argent amassé cette année servent à éponger le déficit de l'an dernier et à corriger l'échec de l'an dernier.

Ma question au ministre est la suivante: la Commission canadienne du blé se sert-elle illégalement des ventes de grain de cette année pour éponger les déficits des comptes de livraisons en commun enregistrés l'an dernier?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, il est clair que le député ne connaît pas les règles qui s'appliquent à la Commission canadienne du blé, les pratiques comptables de la commission, la procédure suivie pour fermer les livres à la fin d'une campagne agricole et la façon dont la commercialisation des récoltes d'une nouvelle campagne est amorcée. Tout cela est fait conformément aux dispositions de la Loi sur la Commission canadienne du blé et des règlements connexes.

Quant à la gestion quotidienne, elle relève des administrateurs dûment élus de la Commission canadienne du blé.

[Français]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, en mars dernier, la ministre du Patrimoine canadien déclarait, à la suite des compressions de 25 millions de dollars dans le Fonds canadien de télévision, que cette année, au lieu d'investir dans le Fonds de télévision pour le secteur public, ils allaient investir à Radio-Canada.

Comment la ministre du Patrimoine canadien peut-elle expliquer les compressions de 10 millions de dollars annoncées, alors qu'elle affirmait vouloir investir à Radio-Canada?

Mme Carole-Marie Allard (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, tout le monde sait que ce gouvernement a toujours eu en haute estime la Société Radio-Canada, d'ailleurs, les budgets le prouvent. On donnait près d'un milliard de dollars par année à la Société Radio-Canada. Depuis deux ans, on leur donne un budget supplémentaire de 60 millions de dollars. Cette année, nous avons décidé de leur donner un autre montant de 50 millions de dollars.

Bien sûr, nous nous attendons à ce que cette société, dont la direction et le conseil d'administration sont autonomes, prenne les meilleures décisions de gestion dans le plus grand respect des droits des travailleurs de cette société.

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, les réponses alambiquées de la secrétaire parlementaire ne satisfont ni la population ni les employés de Radio-Canada. Une vraie réponse s'impose sur son gouvernement.

Après les recommandations du Comité permanent du patrimoine canadien pour un financement stable au cours des prochaines années, après des promesses faites par la ministre du Patrimoine canadien au mois de mars dernier, comment réellement expliquer les compressions supplémentaires de 10 millions de dollars?

Mme Carole-Marie Allard (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, c'est simple. Il y a présentement un exercice de réaffectation qui a été annoncé par le ministre des Finances lors du dernier budget. Radio-Canada, tout comme les autres organismes sous la responsabilité de Patrimoine Canada, est mise à contribution dans cette réaffectation.

* * *

[Traduction]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Andy Burton (Skeena, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le 15 mai dernier, j'ai demandé au ministre des Ressources naturelles pendant combien de temps encore les gens devraient attendre avant de bénéficier du programme d'aide pour les travailleurs du bois d'oeuvre, et le ministre a fait du verbiage. Cinq mois se sont écoulés, et les travailleurs de ma circonscription attendent toujours.

Pourquoi le gouvernement est-il si insensible aux besoins des petites collectivités touchées par ce différend? Où est l'argent?

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier en réponse à une question, et je crois que le député devrait prendre le temps d'étudier le dossier, nous avons annoncé un montant de 3,5 millions de dollars destiné à appuyer les collectivités en vertu du programme d'adaptation communautaire.

Questions orales

Celui de ses collègues qui a posé la question hier ne savait même pas que nous avons investi 310 000 \$ dans sa propre circonscription pour venir en aide à la population. C'est pourquoi il posait de nouveau des questions.

Le même député devrait prendre le temps de lire l'information fournie. Il prendrait ainsi connaissance de l'excellent travail accompli dans le cadre de l'Initiative de diversification de l'économie de l'Ouest par l'entremise du fonds destiné à appuyer les collectivités de toute la Colombie-Britannique.

• (1140)

M. Andy Burton (Skeena, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ce n'est qu'un lamentable 3 p. 100 du montant total que le gouvernement a annoncé dans le passé. Les annonces ne suffisent pas. Elles ne permettent pas aux travailleurs déplacés de mettre du pain et du beurre sur la table.

Mon collègue de Nanaimo a posé hier une question similaire, qui a essentiellement été accueillie par du verbiage supplémentaire. La réalité, c'est que très peu d'aide a été consentie aux collectivités tributaires de l'industrie du bois d'oeuvre.

Je demande donc de nouveau au gouvernement pourquoi il n'est pas venu en aide aux travailleurs qui ont été touchés de façon si draconienne par le différend relatif au bois d'oeuvre? Pourquoi les libéraux font-ils tant d'annonces, mais ne tiennent-ils pas beaucoup de promesses?

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je souligne de nouveau que le député devrait prendre le temps d'étudier les données. Un montant de 50 millions de dollars a été affecté à la Colombie-Britannique. De ce montant, nous avons annoncé le versement de 3,5 millions de dollars. Au cours des semaines et des mois qui vont suivre, de nouveaux montants seront annoncés.

En réalité, nous avons reçu 1 100 demandes portant sur d'excellents projets à l'échelle de la province de Colombie-Britannique en vue d'appuyer les collectivités qui ont été les plus durement touchées par les droits compensateurs que nous cherchons avec acharnement à faire disparaître en collaboration avec les Américains.

Toutefois, le député devrait...

Le vice-président: La députée d'Oakville a la parole.

* * *

LA SANTÉ

Mme Bonnie Brown (Oakville, Lib.): Monsieur le Président, le 4 septembre, les ministres de la Santé se sont engagés à aller de l'avant pour créer un nouveau Conseil de la santé, un élément clé de l'accord des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé, intervenu en 2003.

Le secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé peut-il informer la Chambre des mesures que prend actuellement le gouvernement fédéral à l'égard de la création de ce nouveau Conseil de la santé et de la nomination de ses membres?

[Français]

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question, qui est sûrement importante pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Il me fait plaisir d'informer la Chambre et tous les Canadiens qu'hier, la ministre de la Santé a annoncé que le gouvernement du

Canada demande à la population de lui présenter des noms de personnes qui pourraient représenter les experts et la population au conseil. Les gens peuvent faire parvenir ces noms soit par voie électronique sur le site web de Santé Canada ou encore par écrit.

La création du Conseil de la santé témoigne, comme on peut le voir, de notre détermination à accroître pour la population la transparence et la responsabilisation du système de soins de santé du Canada.

* * *

[Traduction]

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

M. Gerald Keddy (South Shore, PC): Monsieur le Président, j'ai en main un formulaire de Pêches et Océans Canada concernant les demandes de renseignements des parlementaires. On peut y lire ce qui suit:

Tous les employés sont tenus de faire rapport de leurs communications avec les députés, les sénateurs et les représentants de ceux-ci, dans un délai de 24 heures.

Je trouve ce message plutôt étrange. Aucun autre ministère fédéral n'a donné ce genre de directive. Il s'agit ni plus ni moins d'une forme d'intimidation à l'égard des fonctionnaires du MPO.

La question est simple. Le ministre n'a-t-il pas confiance dans son ministère ou tente-t-il délibérément de soustraire de l'information à l'attention du Parlement?

[Français]

M. Georges Farrah (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, j'ai de la difficulté à comprendre le raisonnement du député. On n'interdit pas à nos fonctionnaires de parler aux députés de la Chambre des communes. Ce qu'on demande, c'est qu'on veuille seulement s'assurer qu'il y a un bon service. Par conséquent, si le ministre est au courant des questions qui sont posées, on veut s'assurer que les fonctionnaires donnent d'excellentes réponses aux députés.

[Traduction]

M. Gerald Keddy (South Shore, PC): Monsieur le Président, lorsque les députés représentant une région côtière du Canada communiquent avec le MPO, dans la moitié des cas, c'est pour connaître par exemple la date d'ouverture de la saison de la palourde. Ce n'est pas vraiment compliqué.

Jetons un coup d'oeil sur les faits. Le budget réuni du MPO et de la Garde côtière a diminué de 44 millions de dollars, forçant ainsi le retrait des hélicoptères de recherche et sauvetage et la suppression d'autres services. Est-ce pour cette raison que le ministre impose un bâillon aux fonctionnaires de son ministère? Pour quel autre motif exercerait-il des pressions pour contrôler l'information que les fonctionnaires et les employés du MPO donnent aux députés?

[Français]

M. Georges Farrah (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je vais répéter la même réponse. Je pense qu'il y aurait un problème si le ministre interdisait aux fonctionnaires de parler aux députés. À ce moment-là, je comprendrais qu'il y aurait un problème. Mais au contraire, la seule chose qu'on veut, c'est avoir de l'information pour s'assurer que les députés sont bien informés en ce qui concerne nos dossiers et le traitement de leurs dossiers. Alors, je ne vois là absolument aucun problème.

Questions orales

[Traduction]

LE SYSTÈME ÉLECTORAL

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Comme il le sait, le député de sa propre circonscription, le chef du Parti libéral de l'Ontario, appuie la tenue d'un référendum sur la modification du système électoral, et le Nouveau Parti démocratique de l'Ontario est également favorable à une modification du système. Or, tout au long de la semaine, le gouvernement nous a dit pourquoi l'idée de la représentation proportionnelle ne lui plaît pas. Mais là n'est pas la question. L'important, c'est de savoir si les Canadiens y sont favorables.

Ma question au vice-premier ministre est la suivante: le Parti libéral appuiera-t-il la motion que présentera le NPD, la semaine prochaine, en faveur de la tenue d'un référendum national sur la modification de notre système électoral?

• (1145)

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, la question est identique à celle qui a été posée hier.

Le député avance que des députés sans électeurs sont préférables à des députés représentant une circonscription. Il se trouve que je pense qu'il est préférable d'avoir des députés qui représentent les Canadiens, plutôt que des députés qui ne sont pas élus pour représenter des circonscriptions.

Le député a droit à son opinion. Je crois que les Canadiens ont le droit d'être représentés au Parlement par des membres de leur collectivité, par l'un des leurs. C'est un principe fondamental.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Il y a un an aujourd'hui, les États-Unis arrêtaient et expulsaient M. Maher Arar vers la Syrie.

Hier, le commissaire adjoint de la GRC est demeuré évasif devant le comité, refusant de dire quels renseignements la GRC avait communiqués aux États-Unis au sujet de M. Arar.

Le ministre va-t-il maintenant répondre à cette question? Va-t-il défendre ce citoyen canadien et confirmer que le Canada n'a absolument aucune preuve permettant de relier Maher Arar au terrorisme?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, je rejette l'allégation du député selon laquelle la GRC a refusé de répondre aux questions du comité. Il n'en est rien.

La GRC a exposé les faits, qui sont les suivants: la gendarmerie n'a joué aucun rôle dans la décision des États-Unis d'arrêter et d'expulser M. Arar. Elle n'a pas non plus recommandé aux Américains d'expulser M. Arar vers la Syrie.

Ce sont là les faits, et le député devrait le comprendre. Ce sont les faits, et je ne puis rien y ajouter.

* * *

L'AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la ministre responsable des douanes a tenu les Canadiens dans l'ignorance au sujet de la politique des

libéraux qui conduit à une frontière poreuse. Les documents obtenus par mon bureau auprès de l'ADRC montrent que la ministre se fait la complice de tentatives visant à cacher des faits.

Ainsi, lorsque au comité, en mai dernier, on lui a demandé combien de criminels présumés échappaient à nos douaniers, elle a répondu qu'il n'y en avait que quelques dizaines par année. Or, les documents établissent ce chiffre à 176.

La ministre connaissait-elle ce chiffre réel lorsqu'elle a témoigné ou est-ce simplement de l'incompétence de sa part?

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, j'ai toujours été franche et j'ai transmis les renseignements au député, aux comités et à tous les Canadiens comme je réponds aux questions à la Chambre.

Le député devrait savoir qu'il donne une impression tout à fait fautive lorsqu'il parle de nos douaniers en première ligne qui ont les outils, le dévouement et la compétence nécessaires pour s'acquitter de leur travail afin de veiller à ce que le Canada ait des services douaniers parmi les meilleurs du monde. Nous travaillons très étroitement avec les Américains. Je suis fière de ce que nous faisons. Nos douaniers ont les outils dont ils ont besoin. Nous en avons engagé 450 de plus depuis le 11 septembre.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est bien beau de fournir des renseignements, mais encore faut-il qu'ils soient exacts et la ministre devrait apprendre cela.

La ministre a déclaré que, si une personne refusait de s'arrêter aux douanes, la procédure consistait à appeler le détachement de police local. Au Québec, dans les Cantons de l'Est, la distance moyenne entre les 11 postes frontaliers et le détachement local de la Sûreté du Québec est de 41 kilomètres. Le détachement de police le plus près du service des douanes à l'aéroport de Dorval est à 10 kilomètres.

Quand la ministre va-t-elle cesser de mettre en péril la vie de Canadiens et s'engager à armer nos douaniers, pour qu'ils forment un corps policier à part entière? Comme elle le dit, il faut leur donner les ressources dont ils ont besoin.

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, nous avons déjà eu cette discussion. J'ai dit très clairement à la Chambre que le gouvernement n'a pas pour politique d'armer nos douaniers. Nous suivons en cela les conseils du commissaire de la GRC, M. Zaccardelli. Nous avons demandé à un expert de l'extérieur d'examiner cette question.

Je tiens à dire au député que, lorsque nous avons besoin des policiers, ils sont là, qu'il s'agisse de la police locale ou de la GRC. Ce sont des partenaires importants et ils réussissent fort bien à aider nos douaniers à s'acquitter de leur travail aux frontières.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, voilà qu'après le Conseil du travail du Canada, Statistique Canada confirme ce que le Bloc québécois dit depuis des années, à l'effet que la situation des femmes dans le domaine de l'emploi, loin de s'améliorer, continue de se dégrader.

Questions orales

Qu'attend la ministre du Développement des ressources humaines pour agir, quand tous les signaux pointent vers la même direction et lui disent que la situation des femmes se dégrade?

• (1150)

Mme Diane St-Jacques (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais remercier la députée du Bloc québécois de sa question. Cela me permet d'informer la Chambre que le rapport qu'elle nous mentionne fait encore état de différentes données qui ne concernent pas toujours les travailleurs. Il y a des étudiants et des gens qui ont été travailleurs autonomes. Les faits ne reflètent pas la réalité, puisque dans les chiffres de rapports de contrôle et d'évaluation, près de 90 p. 100 des personnes qui perdraient un emploi seraient éligibles pour recevoir des prestations d'assurance-emploi.

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, je suis surprise de voir que Statistique Canada commettrait de telles erreurs. Le rapport souligne que 40 p. 100 des travailleurs saisonniers n'ont pas droit à l'assurance-emploi et qu'en plus, la majorité de ces travailleurs sont des femmes.

Quels gestes concrets entend poser la ministre pour améliorer de façon urgente la situation des femmes en matière d'emploi, et plus spécialement pour celles qui détiennent un travail saisonnier?

Mme Diane St-Jacques (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, comme je le disais, il y a maintenant un nombre élevé de femmes qui, depuis les changements de 1996, ont accès à l'assurance-emploi. Dans les chiffres, cela représente 96 p. 100 des femmes qui, contrairement à 95 p. 100 des hommes, auraient droit à l'assurance-emploi. Dans le cas des travailleurs à temps partiel, c'est 55 p. 100 des femmes, contrairement à 41 p. 100 des hommes, qui y ont droit. Cela prouve encore que les changements que nous avons apportés à l'assurance-emploi portent leurs fruits.

* * *

[Traduction]

LE GOUVERNEMENT LIBÉRAL

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le directeur de cabinet du premier ministre, Eddie Goldenberg, a dit à ses collaborateurs qu'ils s'étaient fait pincer par rapport aux comptes de dépenses et qu'ils devraient faire mieux à l'avenir. Eh bien, le gouvernement s'est fait pincer dans l'affaire du Shawinigate. Il s'est aussi fait pincer dans le scandale de Groupaction et dans le cafouillis d'un milliard de dollars de DRHC.

Pourquoi les membres du gouvernement libéral semblent-ils se spécialiser dans les dépenses servant leurs propres intérêts et dans le gaspillage de milliards de dollars qui ne profite à aucun Canadien sinon à eux-mêmes?

[Français]

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, il est tout à fait normal que, de façon régulière, on rappelle les normes devant être respectées par l'ensemble du gouvernement et des cabinets politiques, d'autant plus que dans la fonction publique il y a maintenant, de façon formelle et officielle, un code de valeur et d'éthique que tous se doivent de respecter.

Par conséquent, il est tout à fait normal que les chefs de cabinet ou les sous-ministres disent à leur personnel qu'ils doivent toujours agir dans l'intérêt public.

[Traduction]

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, voilà justement le noeud de la question. Ils attendent que la situation éclate au grand jour avant de dire qu'il faut observer les règles. Depuis Charlie (champagne) Boyer qui a dépensé 30 000 \$ jusqu'au registre des armes à feu d'un milliard de dollars, tout semble n'être que gaspillage.

Je demande donc au premier ministre comment les contribuables canadiens pourraient-ils faire confiance à ce gouvernement libéral fatigué, ou à tout autre gouvernement d'ailleurs, qui continue de gaspiller l'argent et ne peut même pas administrer le pays efficacement.

[Français]

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, il est impossible de tenir deux discours à la fois: d'un côté, demander que les contrôles soient renforcés au sein du gouvernement et, d'un autre côté, se scandaliser quand on découvre des actes qui n'auraient pas dû se produire.

Quand on renforce toute la fonction de contrôleur moderne dans le gouvernement du Canada, quand on renforce toute la politique de vérification interne, et que maintenant on a de meilleures informations fournies par les vérificateurs internes, il est tout à fait normal qu'on le fasse de façon transparente pour que tous les parlementaires soient au courant de la...

Le vice-président: L'honorable député de Nepean—Carleton a la parole.

* * *

[Traduction]

L'AFGHANISTAN

M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale.

Nous savons tous quel extraordinaire travail les Forces canadiennes accomplissent en Afghanistan pour fournir de l'aide au gouvernement de transition d'Hamid Karzaï sur le plan de la sécurité, mais les Canadiens savent beaucoup moins à quel point les Forces canadiennes collaborent aux efforts de reconstruction. Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous donner des détails à ce sujet?

M. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre, nous connaissons aussi le travail remarquable du président du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants.

Le Canada s'est engagé à verser 250 millions de dollars sur les deux prochaines années pour contribuer à la reconstruction en Afghanistan. Dans le cadre de leur participation en Afghanistan, les Forces canadiennes travaillent avec les habitants locaux pour reconstruire les écoles et les installations de soins de santé et procurer de l'eau potable aux gens de ce pays. De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes très fiers de la remarquable contribution qu'apportent les hommes et les femmes des Forces canadiennes dans le but de faire de l'Afghanistan un pays stable et sûr.

Questions orales

•(1155)

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le chef d'état-major de la Défense, le général Henault, a récemment dit que nos forces armées risquaient de devenir inopérantes à moins que l'on y injecte suffisamment d'argent pour régler le problème de la désuétude du matériel. En fait, un de nos marins a récemment déclaré ceci: «Si l'on ne trouve aucune pièce de rechange au Canada ailleurs qu'à bord d'autres navires, cela signifie que la situation est vraiment catastrophique.»

Ma question s'adresse au ministre et elle est toute simple: pourquoi le gouvernement et le ministre ont-ils réduit nos militaires à devoir récupérer des pièces d'autres navires pour pouvoir faire leur travail?

M. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement et le ministre de la Défense nationale ont remarquablement réussi à accroître le financement du ministère de la Défense nationale. Le député sait pertinemment que, dans le dernier budget, le ministre des Finances a octroyé 800 millions de dollars de nouveaux fonds au ministère de la Défense nationale.

Le député a parlé du problème des pièces de rechange. Une des principales dépenses que le ministère de la Défense nationale a prévue concerne l'octroi de 221 millions de dollars pour reconstituer les stocks de pièces de rechange.

Nous sommes vraiment déterminés à ce que le ministère de la Défense nationale soit fort et stable.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il doit y avoir une dissonance énorme entre la détermination du gouvernement et l'affirmation du chef d'état-major de la Défense qui dit que nos militaires sont inopérants parce qu'ils n'ont pas les outils nécessaires pour faire leur travail.

En ce qui concerne les militaires, les officiers et les équipes de combat du NCSM *Calgary* ont passé 47 des 52 dernières semaines sur le théâtre des opérations, loin de leur famille. C'est très difficile pour eux et pour leurs proches. Ils sont complètement épuisés.

Le ministre et le gouvernement s'engageront-ils à augmenter de 20 p. 100 l'effectif actuel de nos forces armées?

M. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a parlé à maintes occasions de l'importance du maintien de l'effectif et du recrutement dans les forces armées canadiennes.

La qualité de vie était une priorité de l'ex-ministre de la Défense, et c'est une priorité de son successeur. Une partie de la solution consiste à nous assurer que nous avons le personnel nécessaire pour accomplir le travail qui incombe aux forces armées.

J'ai tout lieu de croire que les forces armées canadiennes réussiront à maintenir leur effectif et à recruter le personnel dont elles ont besoin pour continuer de s'acquitter merveilleusement bien de leur travail.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, devant le refus du gouvernement fédéral de prendre ses responsa-

bilités, le gouvernement du Québec s'est vu obligé de lancer la deuxième phase de son propre plan pour venir en aide aux producteurs agricoles victimes de la vache folle.

Que le ministre ne nous parle pas de cadre stratégique agricole, car les producteurs n'en veulent tout simplement pas. Est-ce que le ministre de l'Agriculture entend mettre sur pied un programme particulier pour faire face à la crise de la vache folle, comme le réclament les producteurs?

[Traduction]

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je suis assurément prêt à aider les agriculteurs encore plus que nous ne l'avons fait jusqu'à présent, et nous sommes prêts à le faire pour les provinces qui ont signé l'accord de mise en oeuvre. L'accord avec le Québec est prêt.

Je suis autorisé à signer le document depuis le printemps dernier, et je me ferai un plaisir de le signer. Cela permettra au Québec d'obtenir encore plus d'argent pour aider les producteurs de boeuf ainsi que d'autres agriculteurs.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse encore au solliciteur général. Les Canadiens s'inquiètent de plus en plus de voir le gouvernement abdiquer ses responsabilités envers les Canadiens qui se trouvent à l'étranger, qu'il s'agisse de William Sampson, de Zahra Kazemi ou de Maher Arar.

Ma question est très précise. Le ministre confirmera-t-il à la Chambre que la GRC a communiqué des renseignements aux autorités américaines au sujet de Maher Arar avant qu'il ne soit arrêté, détenu au secret pendant 12 jours et enfin expulsé?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question. La GRC y a également répondu au comité hier. La GRC n'a pas pris part à la décision que les autorités américaines ont prise d'arrêter et d'expulser M. Arar. La GRC n'a jamais proposé aux autorités américaines que M. Arar soit expulsé vers les États-Unis.

Le gouvernement du Canada a fait tout ce qu'il a pu pour ramener M. Arar au Canada. Le premier ministre a dépêché son envoyé personnel et les Affaires étrangères n'ont pas ménagé leurs efforts.

* * *

•(1200)

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, malgré les efforts déployés depuis cinq ans pour retrouver des armes à feu volées, le registre fédéral des armes à feu n'a permis d'établir que 4 438 correspondances avec plus de 101 000 définitions d'armes volées que le centre tente de retracer. Quel taux de succès impressionnant. Moins de 5 p. 100. On pourrait également dire que le taux d'échec est de plus de 95 p. 100.

Si l'on tient compte des coûts actuels évalués à 1 milliard de dollars, cela correspond à environ 225 000 \$ par arme à feu, et on tente maintenant d'obtenir dix millions de dollars de plus pour ce registre. À quel pourcentage supérieur à 95 p. 100 le gouvernement conviendra-t-il que ce programme est un échec?

Initiatives ministérielles

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, je n'accepte pas l'observation qu'a faite le député sur les nouvelles dépenses se chiffrant à 10 millions de dollars. J'ai déjà répondu à cette question. Il ne s'agit pas là de nouvelles dépenses. Nous ne dépensons pas un cent de plus pour le registre des armes à feu que ce que nous avons établi dans nos objectifs au tout début.

Pour que ce qui est précisément de la question posée par le député, il devrait plutôt nous féliciter. Ce qu'il nous dit en fait, c'est que le système d'enregistrement des armes à feu permet de retracer des armes volées et non enregistrées. C'est dans ce sens qu'il fonctionne.

* * *

[Français]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, quatre femmes à l'emploi de la GRC qui auraient été victimes de harcèlement et d'agression sexuelle poursuivent non seulement leur ancien supérieur qui aurait commis les faits, mais la GRC qui, selon elles, aurait tout fait pour couvrir l'affaire et faire échouer l'enquête interne.

Malgré le fait que l'affaire soit devant les tribunaux, et au-delà de ces cas particuliers, est-ce que le ministre entend revoir les mécanismes d'enquêtes internes de la GRC pour s'assurer que le droit des victimes et des dénonciateurs n'est pas sacrifié pour sauver l'honneur de leurs supérieurs?

[Traduction]

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député a dit lui-même dans ses remarques que cette question était à l'étude par les tribunaux et je ne peux donc pas me permettre de faire des observations à ce sujet.

Le commissaire de la GRC est responsable des opérations de la GRC et il prend l'affaire très au sérieux.

* * *

LES TRANSPORTS

M. Rex Barnes (Gander—Grand Falls, PC): Monsieur le Président, en avril 2000, le ministre des Transports a promis aux personnes handicapées d'un bout à l'autre du Canada que de nouvelles voitures pour le transport ferroviaire des voyageurs seraient accessibles à toutes les personnes handicapées. L'Office des transports du Canada a jugé que les voitures actuelles présentent encore des obstacles pour les personnes handicapées.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas tenu sa promesse?

L'hon. Rey Pagtakhan (ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement), Lib.): Monsieur le Président, c'est une question très sérieuse que je vais m'empresse de transmettre au ministre. J'en prends bien note.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Rodger Cuzner (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à quatre pétitions.

PÉTITIONS**LE MARIAGE**

M. Larry Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, des milliers de personnes à l'échelle du pays se préoccupent toujours de la question du mariage.

Je présente aujourd'hui deux pétitions signées par un grand nombre de personnes d'un bout à l'autre du pays. Ces pétitionnaires demandent au Parlement d'utiliser toutes les mesures législatives et administratives à sa disposition, y compris si nécessaire la disposition de dérogation, pour préserver et protéger la définition traditionnelle du mariage.

• (1205)

LA LIBERTÉ DE RELIGION

M. Bob Mills (Red Deer, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je présente deux pétitions de ma circonscription de Red Deer.

Le premier groupe de 359 pétitionnaires demande au gouvernement de conserver la protection prévue dans le Code criminel pour la liberté d'expression et de religion.

LE MARIAGE

M. Bob Mills (Red Deer, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la deuxième pétition, signée par 71 électeurs, exhorte le Parlement à adopter une loi fédérale reconnaissant l'institution du mariage comme étant l'union entre un homme et une femme.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Rodger Cuzner (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LA PENSION DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-37, Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, mon discours a fait l'objet d'une très courte interruption, soit un peu moins d'une heure. J'ignore si je détiens le record à ce chapitre, mais je me souviens d'une occasion où j'avais été interrompu, et l'étude du projet de loi au sujet duquel je prenais la parole n'avait été reprise qu'un peu moins d'un an plus tard. J'avais alors repris mon discours en disant: «Comme je le disais lorsque j'ai été interrompu.» Je ne le redirai pas aujourd'hui.

*Initiatives ministérielles***LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Des discussions ont eu lieu entre tous les partis et vous constaterez qu'il y a consentement pour que soit adoptée la motion suivante:

Qu'à la fin des délibérations sur le projet de loi C-37 plus tard aujourd'hui, la Chambre aborde immédiatement l'étude des Initiatives parlementaires et qu'au terme de laquelle la motion soit réputée mise aux voix et le vote par appel nominal réputé demandé et différé jusqu'à la fin de la période prévue pour les Initiatives ministérielles le mercredi 1er octobre 2003.

La motion dont il s'agit est la motion d'initiative parlementaire.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[Français]

LA LOI SUR LA PENSION DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-37, Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes et d'autres lois en conséquence, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-37, la Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes et d'autres lois en conséquence. Vous avez compris qu'il s'agit tout simplement de la modernisation du régime de retraite des Forces canadiennes.

C'est effectivement ce dont il s'agit. Ce projet de loi vient mettre à jour un régime de pension qui avait grandement besoin d'être amélioré. Avec les améliorations proposées par ce projet de loi, on se rapproche un peu plus du régime de pension actuel de la fonction publique canadienne.

Les changements les plus importants sont les suivants: élaboration d'un régime de retraite pour les réservistes; réduction de la période d'acquisition des droits; amélioration de la transférabilité des crédits de pension; éligibilité au régime de retraite dissocié des termes de services; et rente après 25 années de services.

Regardons cela d'un peu plus près. Enfin, les réservistes ne seront plus mis de côté. Il était temps. Avec ce projet de loi, on leur donne enfin le droit à une pension, ce qui n'était même pas le cas auparavant. Il s'agit là d'un beau geste, car on reconnaît finalement le travail de ces derniers et de ces dernières.

Aux prises avec un grave problème de recrutement, les forces armées canadiennes vont devoir, dans le futur, recourir de plus en plus aux réservistes dans leurs différentes missions et dans leurs différentes opérations, tant à l'étranger qu'ici.

Comme le service militaire dans la Force de réserve est volontaire au Canada, les forces armées canadiennes ont donc besoin de tous les moyens possibles afin que cette unité de l'armée soit attrayante et intéressante.

Nous croyons donc que l'admissibilité à une pension pour les réservistes comme celle dont bénéficient les membres de la force régulière améliorera l'attrait à la réserve, ce qui permettra de jouer un rôle plus crucial dans l'augmentation, le maintien en puissance et la mobilisation des forces armées.

Je ferai seulement quelques observations au sujet du projet de loi C-37. Tout d'abord, les troupes de réserve seront finalement admissibles au régime de pension des forces armées. C'est une mesure qui était depuis longtemps attendue et que je salue. De fait, si les Canadiens cherchaient un moyen d'en avoir beaucoup pour leur argent, je pense que l'une des façons de le faire serait de renforcer les troupes de réserve au Canada.

Dans certains pays, la réserve joue un rôle très important. Au lieu de dépenser un milliard de dollars pour enregistrer les chasseurs de canards, et les menacer de leur retirer leurs fusils s'ils ne se conforment pas aux règles administratives, nous ferions peut-être mieux de donner des armes aux réservistes en exigeant qu'ils reçoivent la formation nécessaire et soient prêts à répondre à l'appel dès qu'on aura besoin d'eux.

Je blaguais, mais il est certain que les réservistes ont beaucoup à apporter aux Forces canadiennes et à la population de notre pays. Il se produit souvent des situations d'urgence un peu partout au pays. Dans ces cas, au lieu d'avoir recours aux troupes régulières, nous pourrions faire appel aux réservistes, surtout lorsqu'il s'agit de venir en aide à nos concitoyens. Je crois que ce serait un investissement très rentable.

Quoi qu'il en soit, le projet de loi C-37 fait en sorte que les réservistes seront dorénavant admissibles au régime de pension. Les réservistes à temps plein bénéficieront d'une pension partielle. Quant aux réservistes à temps partiel, le projet de loi est un peu moins généreux, mais je suppose que c'est équitable puisque la plupart d'entre eux ont déjà un emploi à temps plein, qui leur permettra de subvenir à leurs besoins au moment de leur retraite.

J'aimerais parler brièvement de l'annexe. Le projet de loi me pose deux problèmes. Premièrement, une part énorme des mesures prévues serait mise en oeuvre par voie réglementaire, c'est-à-dire par décret en conseil. J'ai déjà abordé cette question et j'y reviendrai.

Les ministres disposent d'une grande marge de pouvoir unilatéral en matière de réglementation. S'il y a une chose qui doit être renforcée dans notre système parlementaire, c'est l'examen de la réglementation. Nous avons un comité parlementaire chargé de cette mission, mais, en règle générale, il peut intervenir uniquement en cas de plaintes ou lorsque des questions sont portées à son attention.

Bien que la réglementation soit indispensable au plan administratif, nous devrions peut-être débattre davantage des décisions prises et promulguées par cette voie et aussi obtenir un plus grand apport du public à leur sujet.

Je signale enfin que le projet de loi C-37 se fait attendre depuis longtemps. Je félicite le gouvernement de l'avoir présenté; mais je dois souligner avec insistance que nous aurions dû, il y a longtemps, nous soucier du régime de retraite du personnel de nos forces armées et des agents de la GRC. Tout en louangeant le gouvernement pour nous présenter maintenant ce projet de loi, je tiens aussi à le blâmer pour avoir pris tant de temps à le faire.

Probablement que la plupart des députés de ce côté de la Chambre, et certainement de l'autre côté également, se prononceront en faveur de cette mesure.

• (1210)

Je souhaite donc conclure mon intervention de la même façon que je l'ai commencée, soit en remerciant nos militaires pour l'excellent travail qu'ils accomplissent. J'espère qu'en appuyant la présente mesure, nous contribuons de manière concrète au soutien que nous leur procurons.

Initiatives ministérielles

Ce n'est pas d'hier qu'on demande au gouvernement fédéral d'améliorer le sort des réservistes. Ce n'est pas d'hier non plus que l'on demande à ce que les réservistes soient traités comme des membres de la force régulière.

La possibilité d'établir un régime de retraite pour les membres de la réserve a fait l'objet d'une étude détaillée à la fin des années 1980. Cette étude a abouti à l'introduction de l'Allocation de retraite de la Force de réserve, qui est en fait une sorte d'indemnité de départ. Cette allocation a été considérée comme une solution de rechange raisonnable à un régime traditionnel, compte tenu du travail des réservistes et compte tenu du fait que la plupart d'entre eux ont un emploi à temps plein et un régime de retraite dans le civil.

Mais des pressions ont continué de s'exercer en faveur de la mise en oeuvre d'un régime de retraite plus conventionnel pour les membres de la réserve. Dans son rapport de 1998 sur la qualité de vie, le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants a recommandé la création d'un vrai régime de retraite pour la Force de réserve du Canada.

Par la suite, dans le cadre de la réforme des régimes de retraite fédéraux de 1999, le Parlement a approuvé que la question sur la pension des retraites des forces armées canadiennes soit modifiée pour permettre l'établissement d'un régime de retraite pour la réserve par voie de règlement.

Le gouvernement actuel n'a donc rien inventé. Le Bloc québécois applaudit le fait que le gouvernement fédéral ait finalement réussi à mettre ces nombreuses recommandations dans un projet de loi, mais en même temps, nous nous questionnons sur le temps que cela a pris pour qu'on y parvienne enfin. Comme cinq ans se sont écoulés depuis la recommandation du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants. Peut-être que les effectifs de la réserve seraient plus importants si on avait mis en place ces recommandations plus tôt.

Dans un même ordre d'idées, soulignons qu'il y a encore beaucoup à faire pour reconnaître le travail des réservistes. Si l'on regarde du côté de la marine, les réservistes y sont trop peu nombreux et manquent de formation et d'expérience pour que tous les navires de défense côtière puissent recevoir un équipage. Plusieurs navires doivent même demeurer à quai, faute de personnel.

L'armée de terre, elle, manque de personnel formé et par conséquent ne peut affecter d'équipage à tous ses véhicules. La Force de réserve pourrait être un atout important dans ce cas.

Quant à la force aérienne, elle souffre d'un grave manque de pilotes. Cependant elle se fonde largement sur son personnel en retraite comme source de personnel formé. Dans son cas, les réservistes sont souvent acculés à des tâches administratives. Il faudrait sûrement revoir tout cela.

Tout cela pour dire que les améliorations apportées à la situation des réservistes dans ce projet de loi sont très intéressantes, mais cela ne doit pas s'arrêter là. Si l'on regarde seulement les dernières exigences en matière de sécurité intérieure et de défense, il est évident que le besoin de personnel de réserve supplémentaire formé et équipé de façon adéquate apparaîtra tôt ou tard.

● (1215)

Le rôle des réservistes devra donc être revu et corrigé afin de répondre à ces nouvelles données. Il est peut-être temps que l'on procède à la révision de la politique de défense afin que l'on se penche réellement sur le rôle de la réserve.

Parlons maintenant brièvement de la réduction de la période d'acquisition des droits, ainsi que de la transférabilité des crédits de

pension. Cette fois-ci, c'est un peu plus technique. Lorsque l'on fait référence à la période d'acquisition des droits, on fait référence à la période minimale d'admissibilité à une prestation de pension. Présentement, cette période est de dix ans, alors que dans la fonction publique fédérale, elle est de deux ans.

Le présent projet de loi permettrait de rejoindre la norme actuelle en vigueur dans la fonction publique fédérale, ce qui est somme toute une très bonne nouvelle. Le Bloc québécois est entièrement d'accord avec cette nouvelle mesure qui permettra l'acquisition plus rapide des droits de pensions pour les militaires et de les rendre conformes à ce qui est effectif dans la fonction publique fédérale.

Quant à la transférabilité des crédits de pension, le projet de loi actuel permettrait aux militaires qui ont droit à une pension différée de transférer la valeur actuarielle de leur pension dans un régime d'épargne-retraite prescrit lorsqu'ils quitteront les Forces canadiennes. Cela est aussi très intéressant à notre avis.

Un autre point intéressant de ce projet de loi est l'éligibilité au régime de retraite dissociée des termes de service. Cela signifie ni plus ni moins qu'on met de côté la notion de périodes d'engagement —terme tellement familier dans le monde militaire et auquel les prestations de pension des soldats sont étroitement liées—, pour la remplacer par un régime de retraite fondé sur les années accumulées de service ouvrant droit à une pension.

Pour simplifier les choses, on pourrait comparer les périodes d'engagement qui sont actuellement utilisées dans les forces, à des contrats d'emploi de durée fixe dans le monde civil. On peut dire que, jusqu'à présent, ce régime a peut-être contribué à maintenir en poste les militaires qui sont toujours aptes au travail, mais il est devenu évident que ce régime n'est pas adapté aux affectations à court terme ou intermittentes qui sont parfois nécessaires pour appuyer les opérations militaires d'aujourd'hui.

Cette nouvelle façon de faire faciliterait aussi les réenrôlements puisqu'il ne devrait pas y avoir de pénalité pour ceux et celles qui voudraient quitter les forces armées. Par exemple, un militaire pourrait avoir des périodes d'absence temporaires sans perdre ses crédits de pension accumulés. Dans une période où le recrutement et la rétention du personnel militaire semblent de plus en plus difficiles pour l'armée canadienne, une telle mesure favoriserait certainement la tâche du ministère de la Défense nationale qui voit le nombre de ses militaires bien en-deçà du Livre blanc sur la défense de 1994, et dont nous attendons toujours la mise à jour.

Par contre, il existe une mesure qui peut elle aussi sembler intéressante à première vue pour favoriser la rétention des militaires, mais qui pourrait tout aussi bien être un facteur de découragement pour ceux et celles qui désireraient s'enrôler dans les forces. Je veux parler de la nouvelle mesure qui accorderait une rente aux militaires après 25 années de service, plutôt qu'après 20 ans, comme c'est le cas présentement.

Cette mesure, certainement la plus spectaculaire de tout ce projet de loi, n'est ni plus ni moins qu'une petite révolution au sein des forces armées canadiennes. Cette mesure ne s'appliquerait qu'aux nouvelles recrues, ce qui risquera probablement de créer certains sentiments d'envie de la part de ces nouveaux militaires. Par contre, on nous a informé que les personnes ayant déjà signé pour 20 ans, recevront leur pension après 20 ans, comme prévu, s'ils veulent s'en prévaloir. Mais ceux et celles qui arriveront, ne pourront la toucher qu'après leur 25^e année de service. On leur demande donc de faire cinq ans de plus dans les forces. On pourrait presque dire qu'il s'agit ici d'un système à deux vitesses, ou d'une sorte de «clause orphelin» pour les nouveaux arrivants dans les forces.

Initiatives ministérielles

Certes, nous sommes conscients qu'il ne s'agit là que d'une simple façon de retenir les nouveaux militaires un peu plus longtemps dans les forces armées canadiennes, et donc de vouloir gonfler les rangs par l'arrière. Il existe donc encore un certain problème au niveau du recrutement, à ce que l'on peut voir.

Est-ce que la dernière campagne de recrutement intensif, avec bonis à l'appui pour les personnes ayant un métier spécialisé, ne s'est pas déroulée comme prévu? Est-ce que le nombre de militaires ayant quitté les forces est plus important que par les années passées? Est-ce réellement pour ces raisons que l'on a décidé de faire passer le droit à la pension de 20 à 25 ans? Nous n'aurons peut-être jamais les vraies réponses.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons quand même admettre qu'il reste bien du chemin à faire afin de rendre les forces armées canadiennes plus attrayantes. La qualité de vie des militaires est et restera le point central de nos préoccupations. Plusieurs milliers de Québécois et de Québécoises sont membres des forces armées canadiennes et méritent toute notre attention. Qu'ils soient basés au Canada ou à l'étranger, leur condition de vie et leur bien-être doivent être assurés. Ce n'est pas parce que l'enrôlement militaire est un choix personnel et volontaire, qu'il faut négliger de prendre soin d'eux.

• (1220)

À cet égard, le Bloc québécois continuera à veiller à ce que les militaires québécois, qui sont présentement dans les Forces canadiennes ou qui décideront de s'y joindre, soient bien traités.

À la lumière de notre analyse, nous pouvons dire que ce projet de loi est un bon pas en avant pour l'amélioration de la qualité de vie des militaires. C'est pourquoi le Bloc québécois est en faveur du principe de ce projet de loi.

Il appert cependant qu'il restera quand même quelques points à surveiller, comme la possibilité qu'aura le gouvernement de statuer par simple règlement sur plusieurs éléments de ce projet de loi. Il faudrait peut-être se questionner un jour sur cette nouvelle façon de faire du gouvernement libéral qui, dans ses projets de loi, permet de plus en plus au gouverneur en conseil de statuer par des règlements plutôt que de consulter les parlementaires à la Chambre des communes.

On nous dira que c'est beaucoup plus rapide et efficace, mais est-ce que c'est vraiment plus démocratique pour autant?

[Traduction]

M. Gerald Keddy (South Shore, PC): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer une initiative qui revêt une grande importance pour les hommes et les femmes des Forces canadiennes et de la réserve des Forces canadiennes, une initiative qui devrait revêtir une grande importance, non seulement pour le Parlement du Canada, mais aussi pour tous les Canadiens.

Le projet de loi a essentiellement pour noble objectif de rehausser la qualité de vie des membres de nos forces armées. Ainsi, on ne devrait pas s'étonner d'apprendre qu'il recueille l'appui des députés des deux côtés de la Chambre.

Il va sans dire que les militaires et les réservistes des Forces canadiennes comptent parmi nos citoyens les plus courageux. Ils consacrent les meilleures années de leur vie, au prix de grands périls, à protéger notre pays et ses habitants.

En retour, nous avons l'obligation de nous occuper d'eux. Cette obligation consiste à veiller à ce qu'ils disposent du matériel nécessaire à leur travail et qu'ils soient rétribués adéquatement pour le service extraordinaire qu'ils rendent aux Canadiens. J'ajouterais

que, avec les missions de maintien de la paix auxquelles les soldats canadiens participent depuis 50 ans, nous devrions reconnaître la protection qu'ils assurent à des populations du monde entier.

Le Parti progressiste-conservateur est largement en désaccord avec le gouvernement au sujet des questions plus larges de politique de défense. Nous nous entendons cependant sur la nécessité de donner à nos militaires ce qu'il y a de mieux.

Il est plus que temps de moderniser le régime de pension de nos militaires et de nos réservistes.

Dans le contexte de l'après-guerre froide, les Forces canadiennes subissent des changements très importants. Certains d'entre eux concernent directement la situation démographique de ceux qui sont prêts à servir dans les Forces canadiennes. Le régime de pension de nos militaires doit être suffisamment souple pour refléter ces changements et veiller à ce que nos militaires touchent la meilleure pension possible.

Étant donné les exigences physiques très rigoureuses auxquelles nos militaires doivent répondre, il s'ensuit que beaucoup sont très jeunes. Un régime de pension qui reflète leur jeunesse doit également tenir compte des divers facteurs qui peuvent influencer sur la durée de leur service. Je crois que ces deux importants critères sont retenus dans le projet de loi dont nous sommes saisis maintenant.

De plus, nous sommes à l'ère du soldat citoyen. La milice est maintenant la pierre angulaire de nos forces. Pendant trop longtemps, ce fait n'a pas été bien reconnu dans les règlements touchant les pensions des militaires. Je crois que cet aspect est également retenu dans le projet de loi à l'étude aujourd'hui.

Bon nombre des modifications proposées dans la mesure législative portent sur la nécessité de moderniser le processus administratif qui régit le régime de pension des militaires.

Tous les Canadiens, et surtout les membres de notre armée de terre, de notre marine et de notre aviation, méritent de toucher les prestations auxquelles ils ont droit sans avoir à faire face à toutes sortes de tracasseries administratives. Après tout, je pense qu'il est tout à fait approprié que nos militaires, qui combattent suffisamment pour nous, n'aient pas à lutter contre nous.

Tout cela contribue à la création d'une armée mieux en mesure de recruter les jeunes Canadiens les plus aptes et les plus brillants.

Il s'agit bien entendu d'un changement important, étant donné la difficulté que les Forces canadiennes ont eue dans le passé à accroître les niveaux de recrutement.

Des problèmes internationaux comme les attaques du 11 septembre, peuvent avoir un effet marqué sur les efforts de recrutement, alors que de jeunes Canadiens patriotes s'engagent à défendre notre pays contre des attaques terroristes possibles.

Cependant, pour maintenir ce niveau de recrutement et pour retenir ceux qui se sont déjà joints aux Forces canadiennes, ces dernières ont besoin d'un régime de pension comparable à ce qui est offert dans le secteur privé.

Comme les députés le savent, les Forces canadiennes souffrent des répercussions d'une pénurie de main-d'œuvre. À une époque où la cadence des opérations, le temps passé par nos militaires en mission, a augmenté de façon marquée, les effectifs des Forces canadiennes étaient en baisse.

Initiatives ministérielles

Quand la demande dépasse l'offre, nos forces armées finissent par être poussées au-delà de leurs limites. Ces hommes et ces femmes qui servent sous les drapeaux sont contraints à des rotations plus longues et plus fréquentes. Cela signifie tout simplement qu'ils passent moins de temps chez eux, qu'ils ont moins de temps pour se reposer, moins de temps pour s'entraîner et qu'ils passent plus de temps sur le terrain. Cela signifie également qu'ils passent moins de temps avec leur famille. Ce n'est pas garant de succès. À la longue, et même à court terme, cela ne peut conduire qu'à la catastrophe.

• (1225)

Depuis 10 ans, nos militaires ont la vie très dure. Les compressions des dépenses de défense ont affaibli nos forces sans pour autant diminuer leur résolution. Récemment, on pouvait lire dans l'hebdomadaire *Jane's Defence Weekly*, spécialisé dans les questions de défense, que ces compressions avaient causé un «tort irréparable» à nos forces armées. Nous ne pouvons qu'espérer que ce n'est pas le cas.

Ce qui est certain, c'est que les forces armées ont besoin d'un budget accru qui demeure stable pendant une période définie. Seul un financement stable à un niveau suffisant pour répondre à nos besoins de défense permettra à nos forces armées de faire les achats d'immobilisation dont elles ont besoin.

Il faut également investir dans les ressources humaines et dans le capital humain. C'est ce que nous faisons aujourd'hui, bien que de manière indirecte. Quand on pense à notre armée de terre, à notre marine et à notre armée de l'air, on a tendance à voir des tanks, des navires et des avions. La réalité c'est qu'il s'agit de soldats, de marins et d'aviateurs. Pour cette raison, moderniser le régime de retraite des hommes et des femmes qui sont au coeur de notre défense nationale constitue réellement un investissement dans notre sécurité nationale.

Ma bonne amie, la députée de Saint John, dit souvent que, quand il s'agit des forces armées, nous devrions laisser la politique de côté. Une fois que nous avons établi quel plan d'action est dans l'intérêt de nos militaires, nous ne devrions pas permettre que nos divergences politiques entravent les progrès.

C'est pour cette raison que, mû par ce sentiment, je suis heureux que nous prenions cette mesure en vue de nous assurer que nos militaires ont un régime de retraite qui fonctionne et que le projet de loi qui est soumis à notre étude a pour objet de rendre le régime de retraite des Forces canadiennes plus accessible et plus efficient. Après tout, quand leur service sous les drapeaux prend fin, nos héros nationaux méritent d'être accueillis en héros et de trouver un endroit où se reposer.

• (1230)

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-37. Je ferai écho à ce que disait le député qui m'a précédée, au sujet de l'importance d'accueillir nos militaires lorsqu'ils reviennent à la maison après une longue carrière dans les forces.

La modernisation des pensions de retraite des forces armées n'est pas toujours perçue comme un sujet très intéressant à la Chambre, mais la question revêt pourtant une grande importance pour de nombreuses personnes qui vivent dans ma circonscription. En effet, Dartmouth compte de nombreuses familles de militaires, de nouveaux retraités des forces armées et, comme je le disais hier, de nombreux anciens combattants.

Fiers de notre tradition de soutien aux militaires, nous n'hésitons pas à nous rendre aux quais pour les accueillir et les voir partir à l'occasion de déploiements, ou à assister en grand nombre aux

célébrations du jour du Souvenir, de la bataille d'Angleterre ou du jour J.

La population de Dartmouth est consciente de l'engagement et des sacrifices remarquables de nos troupes. Mes concitoyens savent que le travail des hommes et des femmes qui font partie de nos forces modernes les oblige à passer beaucoup de temps loin de leurs familles.

En fait, le document d'information du ministère de la Défense nationale sur le projet de loi montre bien l'évolution incroyable du rôle des forces armées. Entre 1948 et 1989, les forces armées ont été déployées dans le cadre de 25 opérations. Depuis 1989, elles ont été déployées plus de 65 fois, et cela sans compter les nombreux exercices d'entraînement et leur intervention dans des situations d'urgence civile, comme les récents incendies de forêt en Colombie-Britannique, qui ont obligé le personnel à s'absenter pendant de longues périodes.

Permettez-moi d'illustrer par un exemple les effets des rôles multiples de nos militaires. L'un de mes électeurs travaille dans la force aérienne. Deux jours après la naissance de son fils, le vol 111 de Swissair s'abîmait au large des côtes de Peggy's Cove. Ce militaire faisait partie de l'équipe chargée des opérations de récupération. Pendant trois ou quatre semaines, il a travaillé 16 heures par jour à superviser la récupération de l'avion, de son contenu et des corps des passagers. Il n'a à peu près pas vu son fils et il n'a pas non plus apporté à son épouse le soutien qu'il aurait souhaité. Puis, deux ans plus tard, ce même électeur a raté tous les anniversaires des membres de sa famille, plus les fêtes de Noël et de Pâques, parce qu'il participait à l'opération Apollo.

Beaucoup d'entre nous jugeraient ce genre de vie peu séduisant, et je crois d'ailleurs que mon électeur ne juge guère plus attrayant cet aspect de sa vie. Nous devrions être reconnaissants envers tous ceux de nos concitoyens qui acceptent de soumettre leurs familles à des contraintes de ce genre, d'aller vivre un peu partout au pays et de laisser derrière eux leurs amis pour se retrouver dans des pays étrangers où ils affrontent chaque jour le danger.

En fait, nous savons tous que l'effectif de nos forces est insuffisant. De moins en moins de Canadiens sont prêts à s'enrôler dans les forces. De moins en moins de Canadiens s'engagent pour dix ans, période qui rendait les militaires admissibles à une pension, à l'époque, alors que le nombre de missions à l'étranger augmente. Le ministère de la Défense nationale signale qu'à tout instant plus d'un tiers de l'effectif pouvant être déployé se prépare pour une mission, est en mission ou rentre de mission.

Nous avons besoin d'un régime de retraite souple qui récompense les Canadiens qui sont prêts à jouer un rôle militaire. Plutôt que d'appuyer seulement les Canadiens qui s'enrôlent lorsqu'ils sont jeunes et qui restent dans les rangs pendant une période déterminée, cette nouvelle mesure permettra aux Canadiens de s'enrôler pour des périodes plus courtes tout en touchant des revenus donnant droit à pension. Il permet aussi des interruptions de service sans pénalité.

Nos forces changent et leur rôle change aussi. Cette modernisation du régime de retraite des membres des Forces canadiennes, tant de la force régulière que de la force de réserve, aidera les forces à recruter les meilleurs candidats qui soient. Selon moi, nos militaires n'ont pas eu la vie facile au fil des ans. Il fut une époque où les jeunes étaient enthousiastes à l'idée de servir dans les forces, mais aujourd'hui ils préfèrent faire des études postsecondaires ou entrer le plus tôt possible sur le marché du travail.

Des salaires bas, des conditions de vie pénibles dans les bases et un régime de retraite exigeant de longues années de service ne soutiennent pas la concurrence des salaires élevés, des options d'achat d'actions et d'autres conditions de travail plus souples. Nos commandants militaires se voient donc contraints de recruter dans les secteurs non traditionnels et ils ont besoin d'outils pour attirer les meilleurs candidats.

• (1235)

Enfin, permettez-moi de formuler quelques commentaires sur l'importance que revêtent pour nos militaires la revitalisation et la pleine dotation des forces.

Je ne sais plus combien de départs et de retours j'ai eu l'honneur de voir dans le port de Halifax, mais je sais que le cas de l'électeur dont j'ai parlé plus tôt n'est pas unique. Nos militaires sont fatigués de participer à répétition à des missions et à des opérations. Ils utilisent du matériel vétuste, perdent du temps à chercher des moyens de garder les navires à flot, les aéronefs en état de voler et les véhicules en état de fonctionner, tout cela alors qu'ils participent aux missions les plus dangereuses qu'il nous ait été donné de voir en temps de paix.

Nous accueillons favorablement toute mesure susceptible d'inciter des personnes plus compétentes et les plus qualifiées à s'enrôler dans les forces et de permettre au commandement militaire de renforcer les effectifs au besoin, de manière à réduire la pression qui s'exerce sur la force régulière.

Comme je l'ai dit plus tôt, la modernisation du régime de retraite ne constitue pas le changement le plus important qui puisse être apporté, mais ce changement est important. Nous appuyerons le projet de loi.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que j'interviens aujourd'hui pour parler du projet de loi C-37.

C'est un projet particulièrement important pour les habitants de la bonne circonscription d'Esquimalt—Juan de Fuca. Le Commandement maritime du Pacifique est situé dans la circonscription que je représente et c'est le principal employeur. Beaucoup de mes électeurs servent le pays de manière honorable au sein des Forces canadiennes. Je leur ai parlé et je connais les épreuves qu'ils ont endurées silencieusement pendant longtemps.

Je veux parler brièvement de la première partie du projet de loi, qui concerne le régime de pension des Forces canadiennes, un régime archaïque qui a bien besoin d'être modernisé et amélioré. Nous remercions le gouvernement de cette initiative, qui se fait attendre depuis très longtemps. Je reviendrai à la question des retards et de l'immobilisme du gouvernement devant les très grands défis qui se présentent aux militaires et, par extension, aux Canadiens.

Le projet de loi sur la pension comporte quelques très bons éléments. Nous demandons ces améliorations depuis longtemps déjà. La première provenait du rapport de 1998 du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants. Cette première initiative, appuyée par tous les partis, proposait quelques bonnes idées visant à améliorer la santé et le bien-être des membres des Forces canadiennes dès 1998. Il est triste d'avouer que le gouvernement a mis plus de cinq ans à mettre ces changements en place.

Le projet de loi prévoit de dissocier l'admissibilité aux prestations de retraite de la durée du service, ce que nous appuyons. Il prévoit le versement de la prestation de pension de retraite dès l'âge de 50 ans, ce que nous appuyons. Nous appuyons sans conteste la transférabilité

des pensions. Comme le mentionne explicitement le rapport SCONDVA de 1998, nous demandons qu'une pension de retraite soit versée aux membres de la force de réserve.

Cela constituerait également un témoignage de respect auquel ont droit les membres de cette force, mais qu'ils n'ont pas reçu. Nous en faisons la demande depuis longtemps, et nous sommes heureux que le gouvernement ait enfin décidé de respecter les membres de la force de réserve et de leur verser une pension dont ils auraient dû bénéficier depuis longtemps.

Permettez-moi d'aborder la question de la vie dans les forces armées et des défis que nos militaires ont dû relever depuis de nombreuses années ainsi que des effets nuisibles très marqués que tout cela a eus sur la capacité du Canada d'assurer la sécurité et la protection non seulement à l'intérieur du pays mais, il va sans dire, à l'étranger.

Les membres de nos forces armées souffrent d'épuisement professionnel parce que le gouvernement a dissocié les capacités de ces dernières. On prend des décisions stratégiques sans tenir compte de ces capacités. Le premier ministre et son gouvernement prennent sans cesse des engagements sans discuter ou analyser adéquatement les véritables capacités de nos forces.

Nos militaires ont énormément de volonté, de désir et de courage. Cependant, on ne peut simplement pas exiger d'eux qu'ils se consacrent à une multitude de projets. Tôt ou tard, ils épuiseront leurs forces et leur équipement tombera en ruines. Ce n'est pas seulement nous, à la Chambre, qui le disons. Tous ceux qui travaillent de près ou de loin avec nos militaires, au Canada et à l'étranger, répètent au gouvernement canadien qu'il doit investir dans notre armée, tant sur le plan des ressources humaines que celui de l'équipement.

Le chef d'état-major de la Défense, le général Henault, a dit cette semaine que «les Forces canadiennes risquent de devenir décalées». Ce n'est pas ce que nos militaires veulent, nous non plus d'ailleurs, mais c'est le résultat de la négligence. Que puis-je répondre? À l'heure actuelle, nos forces armées comptent environ 56 000 personnes. On est loin du nombre que nous avions lors de l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement, il y a dix ans. Nous avions alors 80 000 personnes dans nos forces armées. Dans les années 1970, nous pouvions compter sur 100 000 militaires.

D'aucuns ont suggéré que l'après-guerre froide serait une période paisible. Cependant, je pense plutôt que le monde d'aujourd'hui est aussi dangereux, voire plus dangereux, qu'il ne l'était durant la guerre froide. Il est évident que les menaces ne sont plus les mêmes. Pendant la guerre froide, nous avions deux blocs qui se faisaient face, armés d'armes nucléaires nombreuses et puissantes et pris dans une impasse. Aujourd'hui, les menaces sont plus diffuses. Cependant, je crois qu'elles sont similaires, sinon pires, car les outils et les armes capables de tuer un grand nombre de personnes se retrouvent désormais entre les mains d'individus et de groupes qui échappent à tout contrôle. Nous n'avons cessé avec nos militaires de tenter de faire face à cette situation.

Toutefois, nous ne pouvons prendre des engagements ou faire le travail, que ce soit au Canada ou à l'étranger, si nous n'avons que 55 000 militaires. Par exemple, nos soldats sont gravement épuisés parce qu'ils ont passé une bonne partie de l'année à l'étranger et cela dure depuis longtemps déjà. Ils ont à peine le temps de rentrer à la maison qu'ils sont prestement rappelés sur le théâtre des opérations. Cette situation a des répercussions négatives, non seulement sur leur santé, mais aussi sur leur vie de famille qui s'en trouve gravement perturbée.

Initiatives ministérielles

Par exemple, en décembre, les troupes du commandement à bord du NCSM *Calgary* auront passé 47 des 52 dernières semaines en mission. On ne peut tout simplement pas régulièrement passer 47 semaines sur 52 loin de sa famille et espérer la retrouver intacte à son retour.

Nous avons demandé une augmentation considérable de l'effectif car il faut plus de 75 000 militaires pour commencer à régler le problème de la pénurie. Nous voulons également fournir aux militaires les outils pour leur permettre de s'acquitter de leur tâche. Nous devons leur fournir des occasions de formation et l'équipement, qu'il s'agisse d'hélicoptères, de navires, d'avions de combat ou tout autre élément, nécessaire à l'accomplissement de leur mission. Nous constatons que le matériel est désuet. À court et à moyen terme, il sera virtuellement impossible pour le gouvernement de remplacer l'équipement désuet. Il doit cependant au moins tenter de répondre aux demandes de remplacement à long terme pour que nous disposions de l'équipement nécessaire pour faire notre travail.

Ce qui est absolument inacceptable c'est que ce le gouvernement considère comme un investissement dans le secteur militaire est bien loin de répondre aux objectifs à court, à moyen ou à long terme. En d'autres mots, le gouvernement ne fait actuellement que préparer un désastre. La seule façon de l'éviter est d'injecter au moins 2 milliards de dollars par année pendant les cinq prochaines années. Une telle mesure aurait une incidence considérable et fournirait au secteur militaire les effectifs et les outils dont il a besoin pour s'acquitter de sa tâche. Si le gouvernement n'intervient pas à cet égard, nous deviendrons de plus en plus décalés sur la scène internationale et nous ne serons même pas en mesure de respecter nos engagements au Canada.

Pourquoi est-ce important? Si nous voulons nous faire entendre sur le plan commercial, négocier, discuter d'économie avec nos alliés et avoir voix au chapitre, il faut que, en matière de commerce ou de sécurité, nous investissions dans des ressources concrètes pour notre sécurité collective et témoignions de notre engagement. La sécurité de notre pays dépend de la sécurité collective. Nous savons que les menaces qui pèsent sur nous sont de nature complexe, transnationale et diffuse. Qu'il s'agisse de la lutte contre le terrorisme, d'un autre conflit à l'avenir, du contrôle des armes nucléaires ou du narcoterrorisme, il nous faut une démarche multinationale, multilatérale pour aborder ces questions, et dans cette démarche, il y a place pour l'aide, la diplomatie et le commerce, mais aussi pour une importante composante militaire.

Après la guerre froide, il faudrait d'après certains que nous soyons tous des soldats de la paix et des policiers, ce que nous pouvons être. Toutefois, les auditeurs seront renversés d'apprendre que, même si l'un de nos anciens premiers ministres a reçu le prix Nobel de la paix pour le maintien de la paix, nous sommes aujourd'hui au 19^e rang sur 21 parmi nos alliés pour l'engagement dans les opérations de maintien de la paix. Nous sommes dans le dernier tiers depuis longtemps. C'est que nous ne fournissons pas assez de personnel et de ressources.

Je voudrais faire ressortir un autre point: à moins que ne nous ne prenions ces engagements envers nos alliés, le Canada va perdre du terrain sur le plan économique. À la table des négociations, nous n'avons pas le pouvoir nécessaire pour obtenir des avantages commerciaux et économiques pour les Canadiens. Il faut donc que nous prenions des engagements à l'égard de notre sécurité individuelle et collective.

Le deuxième aspect, c'est notre intérêt sur le plan intérieur. En Colombie-Britannique, nous avons été témoins des efforts héroïques

déployés par les militaires dans la lutte contre les terribles incendies de forêt qui ont fait rage l'été dernier. Ils ont fait une splendide besogne. En réalité, nous n'avons pas tout le personnel nécessaire pour répondre aux besoins de notre pays en cas d'urgence. Nos forces armées peuvent faire beaucoup, dans les situations d'urgence, mais il nous manque non seulement des effectifs, mais aussi de l'équipement.

Dans l'Arctique, par exemple, nous n'avons pas les moyens d'intervenir dans bien des situations d'urgence, surtout lorsqu'il faut des hélicoptères. Le gouvernement continue de traîner les pieds. Je crois que le premier ministre ne veut pas perdre la face. Il a dénoncé un marché conclu par le gouvernement précédent pour acheter des hélicoptères EH-101. Le premier ministre a fait une promesse électorale pour obtenir des votes, pas une promesse fondée sur les besoins de notre pays et de nos forces armées.

Depuis dix ans, notre personnel militaire essaie de composer avec la situation de nos hélicoptères. Nos militaires ont fait d'énormes efforts en ce sens, mais, ce faisant, ils ont mis en jeu leur propre sécurité. Notre capacité de protéger nos militaires et de collaborer avec nos alliés est compromise par ce manque de matériel. De même, notre capacité de travailler dans le Nord et de procéder à des opérations de sauvetage est aussi compromise par cette lacune. Certes, quelques appareils ont été ajoutés à la flotte, mais ce n'est pas suffisant.

Je veux aussi parler de ce que font nos militaires par ailleurs. J'arrive à peine de la Sierra Leone. Il existe un débouché sur le plan international que notre gouvernement pourrait peut-être vouloir exploiter. Pendant que j'étais en Sierra Leone, deux groupes y faisaient un excellent travail. D'une part, la GRC entraînait les policiers du pays pour créer une force policière nationale compétente. D'autre part, nos Forces canadiennes faisaient aussi de la formation pour que l'armée de la Sierra Leone devienne une force militaire compétente, professionnelle et capable de répondre aux besoins du pays.

Nous sommes reconnus à l'échelle internationale pour notre compétence en la matière. Nos gens sont excellents dans ce domaine. Le gouvernement pourrait peut-être envisager de se créer un créneau international en matière de formation de ce genre. Nous pourrions peut-être enseigner à d'autres services militaires l'art d'être de bons militaires. Nous pourrions montrer aux forces policières nationales comment opérer efficacement un service d'ordre. En dernière analyse, pour qu'un pays progresse et puisse s'appuyer sur une économie forte et stable, il est absolument essentiel que sa sécurité intérieure soit assurée. En fait, la stabilité sociale et économique d'un pays repose en partie sur la possibilité d'avoir une force de sécurité nationale efficace, juste, bien formée, professionnelle et capable de maintenir la paix dans le pays. Sans cela, les pays peuvent facilement tomber dans l'anarchie ou devenir la proie d'autres pays.

● (1255)

Je voudrais en outre dire quelques mots, si vous le permettez, sur la situation des familles de membres de nos forces armées. La façon dont certains de nos militaires sont parfois traités est vraiment déplorable. Je sais que l'ombudsman s'efforce par tous les moyens d'accomplir du bon travail, mais lorsque les militaires veulent porter plainte, ils éprouvent beaucoup de difficulté à se faire entendre et à obtenir un redressement dans le cadre du système actuel.

Initiatives parlementaires

Au fil des ans, j'ai reçu à mon bureau bon nombre de plaintes qui m'ont amené à me demander pourquoi les militaires ne traitent pas leurs collègues avec plus de professionnalisme. Selon moi, le ministre de la Défense nationale devrait étudier en profondeur la question du moral de nos forces armées, ainsi que la façon dont les militaires sont traités sur le plan individuel.

Ce ne sont là que quelques mauvais exemples qui ont été portés à ma connaissance, mais ils méritent qu'on s'y arrête. Selon ce que me disent de nombreux militaires, le ministère ne les traite pas bien dans le cadre du système actuel.

Je vais vous donner des exemples dans le domaine des finances personnelles. Le gouvernement aime claironner et dire: «Nous avons accordé une augmentation de solde aux militaires». C'est bien. Ils en avaient désespérément besoin. Toutefois, le gouvernement néglige de dire au public qu'il a subrepticement repris une bonne partie de cet argent. Comment y arrive-t-il, me demanderez-vous? En réduisant substantiellement l'indemnité de vie chère, ou IVCR.

Comme on le sait, l'IVCR est censée tenir compte des différences dans le coût de la vie dans diverses régions du pays. Les militaires pouvant être affectés n'importe où en fonction de la hiérarchie du système auquel ils appartiennent, l'indemnité de vie chère ou IVCR est censée tenir compte des écarts de coûts selon les régions. Toutefois, le gouvernement a diminué cette IVCR de façon draconienne, réduisant ainsi de façon marquée le revenu des membres de nos forces armées.

Par ailleurs, et nous en avons discuté cette semaine, le gouvernement s'apprêtait à réduire l'indemnité de déploiement à l'étranger que nos militaires touchent lorsqu'ils sont dans un théâtre d'opération. Non seulement allait-il réduire l'indemnité, mais encore il allait le faire avec effet rétroactif, ce qui représentait de 750 à 1 000 \$ par famille militaire. Les familles militaires de ma circonscription étaient sidérées. Heureusement, elles ont eu la bonne idée de me mettre au courant de cette situation.

Nous avons abordé ce problème pendant la période des questions, et je dois remercier le gouvernement d'avoir indiqué qu'il ne réduirait pas avec effet rétroactif l'indemnité de déploiement à l'étranger versée à nos militaires. Le montant qu'ils reçoivent étant fondé sur la menace, nous pouvons tous comprendre que si cette dernière diminue, il en sera de même de l'indemnité. Je n'ai pas de problème avec cela. Toutefois, il est déplorable que le gouvernement ait envisagé la possibilité de réduire ce montant avec effet rétroactif. Je ne veux plus jamais entendre parler d'une semblable chose à la Chambre. Les membres de nos forces armées méritent mieux.

Le gouvernement a également augmenté le loyer des logements familiaux. Deux raisons justifient cette décision. Le gouvernement a dit qu'il a dû hausser le loyer des LF parce qu'il voulait être sûr de ne pas les subventionner artificiellement. Je peux vivre avec cela. Le gouvernement commet toutefois une énorme erreur lorsqu'il prétend qu'un logement familial situé à Esquimalt, par exemple, est l'équivalent d'une maison dans le secteur privé. C'est tout à fait faux. Ces logements familiaux ne correspondent pas à ce que l'on retrouve dans le secteur privé. Il n'y a pas d'équivalent. C'est une évaluation profondément erronée de la valeur de ces logements. Le gouvernement fonde ses augmentations de loyer sur cette hypothèse tout à fait fautive. Je demande au Conseil du Trésor de revoir immédiatement la méthode qu'il utilise pour évaluer les hausses de loyer des LF, car elle ne convient pas.

Le gouvernement hausse le loyer des LF en partant du principe que des personnes exécutant des tâches similaires dans le secteur privé et dans les forces armées touchent le même salaire. Ce n'est

cependant pas le cas, qu'il s'agisse de pompiers, d'électriciens ou d'autres membres de groupes professionnels au sein de l'armée. Ils ne touchent pas le même montant qu'une personne travaillant dans le secteur privé.

Hausser le loyer des LF est une erreur pour deux motifs fondamentaux. Premièrement, les maisons ne sont pas les mêmes. Deuxièmement, le paiement n'est pas le même. Si le gouvernement veut qu'il y ait équivalence, il doit soit veiller à ce que les maisons soient identiques, soit veiller à ce que les militaires touchent la même rémunération que les autres.

Je terminerai en disant que le gouvernement doit investir de façon marquée dans les effectifs et le remplacement du matériel vétuste et qu'il ne doit pas se contenter de parler. Il doit investir un montant essentiel de 2 milliards de dollars par année au cours des cinq prochaines années. À défaut de cela, non seulement le gouvernement mettra-t-il en péril le fonctionnement de nos forces armées de même que la vie de nos militaires, mais il nuira aussi à notre capacité de vivre en sécurité au Canada et aussi de jouer un rôle à l'occasion de rencontres avec d'autres pays pour assurer notre sécurité collective.

[Français]

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants.

(Le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

[Traduction]

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre passe maintenant à l'examen des initiatives parlementaires selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA NOMINATION DE JUGES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 6 mai 2003, de la motion.

M. Rodger Cuzner (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur la motion n° 288 présentée par le député du Bloc québécois de Charlesbourg—Jacques-Cartier. Cette motion propose que le Comité permanent de la justice et des droits de la personne étudie le processus de nomination des juges aux Cours d'appel et à la Cour suprême du Canada.

Initiatives parlementaires

Je crois que tous les députés à la Chambre seront d'accord pour dire que peu d'institutions sont aussi importantes pour une saine démocratie que les tribunaux. L'importance de la magistrature vient des lourdes responsabilités dévolues aux juges, qui se voient confier une tâche difficile. Ils tranchent une multitude de questions et doivent prendre des décisions pouvant comporter des éléments très graves, par exemple la décision d'accorder ou non la liberté à des citoyens canadiens. Le rôle extrêmement important exercé par les juges en matière de respect de la primauté du droit dans notre société justifie à lui seul le fait fondamental d'avoir une magistrature indépendante.

Une magistrature indépendante a pour but d'assurer l'impartialité des juges. Il est essentiel à la primauté du droit que les droits des personnes qui se présentent devant les tribunaux soient établis uniquement en fonction des faits et des lois. Au Canada, la constitution protège l'indépendance de la magistrature.

Je ne crois pas que nous exagérons en disant aux députés que la qualité du système judiciaire canadien a déjà été reconnue et analysée par bon nombre de pays. L'estime dont jouit le système judiciaire canadien est mise en évidence par le fait que des représentants du monde entier ont déjà consulté des hauts fonctionnaires canadiens pour des questions portant sur les tribunaux, les juges ou les procédures judiciaires du Canada.

Les Canadiens peuvent être très fiers de leur système judiciaire et des juges qui maintiennent un très haut niveau d'intégrité et de professionnalisme, tout en s'acquittant de leurs obligations juridiques.

La motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui porte sur les nominations à la Cour suprême du Canada et à la Cour d'appel de diverses provinces. J'aimerais rappeler aux députés que le processus de nomination est très différent dans les deux cas.

Les nominations aux diverses cours d'appel sont soumises au processus fédéral de nomination des juges. Ce processus prévoit la création de comités dans chaque territoire de compétence afin de garantir que l'on tient compte de la candidature de tous les gens intéressés et qualifiés. Ce processus garantit que le ministre de la Justice reçoit des conseils plus étendus et objectifs sur les compétences des candidats à la magistrature.

Comme les députés le savent bien, la Cour suprême joue un rôle fondamental dans notre société démocratique, tout particulièrement à titre de principal gardien des valeurs de la charte. Il est important que les juges de la Cour suprême du Canada soient des juristes éminents ayant de grandes aptitudes. C'est pourquoi nous prenons grand soin de choisir les meilleures personnes, tant au niveau des connaissances que de l'expérience et de l'engagement personnel envers l'excellence lorsque vient le temps de choisir un juge.

Parmi les qualités que l'on recherche chez un candidat, on retrouve une remarquable capacité intellectuelle, une aptitude supérieure à rédiger des jugements, une pensée innovatrice à l'égard des nouvelles questions juridiques et, bien sûr, une grande sensibilisation à l'égard des diverses valeurs que l'on retrouve dans la charte.

Le député de Charlesbourg—Jacques-Cartier a fait des observations sur le processus de nomination à la Cour suprême et souligné que ce processus serait trop subjectif. En fait, la preuve est faite que le processus servant à nommer les juges de la Cour suprême permet de choisir des juges de très haut calibre.

La recommandation du premier ministre, préparée en consultation avec le ministre de la Justice, fait suite à un long processus de consultation auprès des hauts représentants de la magistrature canadienne, du procureur général, des présidents des associations

d'avocats, des personnes distinguées qui pratiquent le droit et d'autres personnes bien informées de la région dans laquelle un candidat doit être choisi.

Il importe également de noter que tout membre du public peut proposer au ministre le nom d'un candidat qu'il croit digne de considération.

• (1300)

Au moment de présenter sa motion, le député de Charlesbourg—Jacques-Cartier a souligné que la politisation du processus de nomination des juges pourrait «miner sérieusement la confiance du public à l'égard du pouvoir judiciaire». «Nous devons éviter à tout prix toute association entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir politique», a-t-il poursuivi. Je ne peux qu'abonder dans ce sens. Or, je me permets d'observer que le processus actuel de nomination vise déjà cet objectif.

Par ailleurs, je m'inquiète de ce que certains députés appuyant la présente motion fassent référence à des décisions de la cour avec lesquelles ils sont en désaccord. La réforme du processus actuel de nomination ne peut être une tentative voilée pour que les juges, une fois sur le banc, défendent une idéologie particulière. Une telle approche ne serait pas compatible avec l'indépendance du pouvoir judiciaire et avec le règle de droit. Tout ce qui peut influencer la formulation du droit canadien doit être conforme à des règles bien établies d'interprétation de la Constitution et des lois.

Les juges ne prennent aucune décision en fonction d'un parti-pris personnel. La nature de la fonction judiciaire n'autorise pas un juge à représenter la région à partir de laquelle il a été nommé ou à privilégier les arguments des personnes ou des gouvernements de sa région. Semblablement, même si le gouvernement nomme les juges, ceux-ci ne représentent pas un parti ou une idéologie politique. Ce serait tout à fait contraire au principe de l'indépendance du pouvoir judiciaire, qui régit les relations entre la magistrature et le pouvoir exécutif du gouvernement depuis la création du Canada.

Il est inacceptable de réformer le processus actuel de nomination afin d'influer, d'une manière allant à l'encontre des principes établis dans la Constitution, sur l'issue de décisions judiciaires éventuellement rendues. On a déjà fait un certain nombre de propositions afin de modifier le processus de nomination des juges de la Cour suprême du Canada, notamment dans le cadre de deux accords constitutionnels. Même si un certain nombre d'universitaires et d'observateurs ont préconisé une réforme du processus, il faut néanmoins analyser plus en profondeur et soigneusement la nature et la portée de la réforme envisagée.

Il y aura certaines questions fondamentales à examiner attentivement. Ainsi, les critères en fonction desquels les candidats seront évalués seraient un aspect clé. Comment évaluera-t-on les compétences professionnelles d'un candidat ou le genre de juriste qu'il est en évitant toutefois de s'enquérir inutilement et de manière inopportune de ses opinions ou idées personnelles?

Initiatives parlementaires

Il faudra aussi réfléchir sérieusement à la nature de l'évaluation d'un candidat, que celle-ci se fasse dans le cadre d'un processus à huis clos, confidentiel ou public. Il convient de rappeler que bon nombre de ces candidats seront des juges toujours en fonction. À mon avis, on ne saurait mettre en place un processus susceptible de miner l'intégrité ou la crédibilité des candidats, à plus forte raison si les candidats non retenus doivent réintégrer leurs fonctions dans leurs tribunaux respectifs.

Il faut aussi veiller à ne pas mettre en place un processus qui pourrait effrayer les candidats éventuels. Les Canadiens méritent d'avoir les juges les plus compétents possibles pour siéger au plus haut tribunal de notre pays, et nous pourrions compromettre l'atteinte de cet objectif en agissant de manière inconsidérée.

Si la motion à l'étude est adoptée, le défi pour le comité consistera à envisager des réformes qui sont raisonnables et équitables, qui protègent la réputation et la crédibilité de tous les candidats, qui préservent l'indépendance des tribunaux, qui commandent le respect envers l'appareil judiciaire et qui éliminent le sectarisme tout en améliorant la transparence et l'obligation de rendre compte. Sans ces garanties, nous risquons de nuire à la crédibilité d'une importante institution de notre pays.

Ce ne sera pas une tâche facile, mais parce que je sais que le comité s'efforcera d'être à la hauteur de ces défis, je vais voter en faveur de la motion. Je remercie tous les députés de leur attention et je suis reconnaissant d'avoir pu participer au débat sur cette motion.

• (1305)

[Français]

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Madame la Présidente, au cours du printemps dernier, mon collègue, le député de Charlesbourg—Jacques-Cartier, a amorcé cette discussion sur la motion M-288 qui parle de la nomination des juges. C'est une discussion extrêmement importante.

J'écoutais le représentant du ministre qui nous mentionnait que dans notre système démocratique, le rôle que jouent les juges en est un de premier plan. J'ai travaillé sous les ordres M. René Lévesque, alors qu'il était premier ministre du Québec. Je siégeais alors à l'Assemblée nationale et je me souviens que M. Lévesque disait qu'il y a une chose, peut-être la seule, pour laquelle il vaut vraiment la peine de se battre, voire d'aller jusqu'à donner sa vie, ce sont les valeurs démocratiques. Ce sont les valeurs de base de ce pays.

Quand on regarde le rôle qu'on fait jouer de plus en plus aux juges dans notre système, je pense que le député de Charlesbourg—Jacques-Cartier était bien avisé de demander qu'on regarde, qu'on réoriente peut-être ou qu'on discute de la nomination des juges.

C'est une chose qui a été faite au Québec, sous M. Lévesque. C'est probablement une des premières réformes que nous avons apportées après 1976. Nous avons regardé la nomination des juges de façon à ce qu'il y ait le moins de partisanerie possible à ces postes extrêmement importants.

Je suis l'un de ceux qui croit que notre système judiciaire est juste. Je veux le croire, mais il faut aussi que ce système donne l'apparence de justice. Quand on voit que la nomination des juges vient du bureau du premier ministre, plusieurs sont en droit de penser qu'il y a peut-être un conflit entre les valeurs ou les tendances politiques de la personne et la nomination qu'elle obtient.

Si on regarde les sondages, par exemple, on se rend compte que les Canadiens pensent que les juges ont trop de pouvoirs, qu'ils usurpent des responsabilités aux politiciens et que leurs jugements

répondent à des impératifs partisans. Quand la population pense cela, c'est qu'il y a des questions à se poser.

Après avoir posé les questions, peut-être que la meilleure solution est celle qu'il y a présentement. Je ne sais pas. Je pense que le député de Charlesbourg—Jacques-Cartier est en droit de demander qu'on remette cette question sur la table de travail, qu'on s'assure que non seulement le système de justice est le plus parfait possible, mais qu'il ait toute l'apparence d'un système de justice correct, non influencé par les couleurs politiques et travaillant vraiment pour le bien de la communauté.

Depuis que je suis en cette Chambre, nous avons eu l'occasion de parler de lois pour lesquelles on est en droit de se poser la question pour savoir si on joue avec la liberté des personnes. Je me rappelle, par exemple, de la Loi sur les jeunes contrevenants ou de la Loi antiterroriste. On posait des questions au premier ministre et il répondait que si les gens se sentent lésés, s'ils ont des craintes, ils ont toujours la possibilité d'aller devant les tribunaux. Cela prouve jusqu'à quel point on fait jouer aux tribunaux un rôle important. Les tribunaux ont même la possibilité de défaire une loi et peuvent aussi rendre une loi partiellement inapplicable.

• (1310)

Je pense que, comme citoyen, je suis en mesure de demander à ce Parlement de regarder de près la nomination des juges. De plus en plus, les juges auront un rôle important à jouer dans la vie de chacun des citoyens; ils auront de plus en plus à jouer un rôle important dans les lois qu'on adopte ici et qui seront appliquées.

Par exemple, on parle beaucoup actuellement du mariage entre conjoints de même sexe. Que dit le ministre? Il attend le jugement de la Cour suprême, il veut voir jusqu'où on peut aller.

Les tribunaux font partie de notre système démocratique et de notre système judiciaire. Ils nous aident à adopter des lois de mieux en mieux applicables à l'ensemble de la population. Je crois en ce système et je le crois impartial, jusqu'à un certain point. Toutefois, comme l'ensemble de la population, je crois aussi qu'il n'a peut-être pas l'air d'un système aussi impartial qu'il devrait l'être.

Mon collègue de Charlesbourg—Jacques-Cartier insistait sur l'apparence de justice dans sa présentation du printemps dernier. Personnellement, je suis très heureux de voir que cette motion fera probablement l'unanimité, ou qu'elle n'en sera pas loin, car j'ai entendu plus tôt mon collègue libéral dire qu'il votera en faveur de ce cette motion.

Je pense que c'est un plus et que c'est une sécurité additionnelle qu'on est en train de donner aux gens de ce pays. Je voudrais féliciter mon collègue, le député de Charlesbourg—Jacques-Cartier, d'avoir amené cette discussion. De plus, je remercie par avance tous les députés de cette Chambre qui voteront en faveur de cette motion.

[Traduction]

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis très heureux de parler de la motion n° 288. Pour ceux qui regardent le débat aujourd'hui, j'explique que la motion demande que le Comité permanent de la justice et des droits de la personne étudie le processus de nomination des juges aux cours d'appel et à la Cour suprême du Canada.

Initiatives parlementaires

Une magistrature indépendante est un des piliers les plus importants d'une société stable dans n'importe quel pays. Comme mes collègues du Bloc l'ont dit, non seulement le système judiciaire doit être juste, mais il doit aussi donner l'apparence de justice. Les Canadiens ordinaires doivent pouvoir mettre toute leur confiance dans un système judiciaire et s'attendre à ce que les jugements soient équitables et corrects.

Le Canada a un bon système judiciaire et les Canadiens y font confiance. Cependant, depuis l'adoption de la Charte des droits, les Canadiens ont l'impression que les juges réécrivent les lois par l'interprétation qu'ils en font. Notre Constitution confère au Parlement le pouvoir d'élaborer les lois. La magistrature a l'obligation primordiale de veiller à ce que les lois adoptées au Parlement soient appliquées équitablement dans tout le pays. C'est la démocratie.

Des jugements rendus récemment ont soulevé des questions au sujet du pouvoir d'interprétation des lois par la magistrature ou le Parlement. À bien des occasions, cela a causé de sérieuses inquiétudes dans beaucoup de régions du pays. Les juges de la Cour suprême vont-ils trop loin?

Comme les pouvoirs se chevauchent considérablement dans certains cas et que les juges influent sur les lois adoptées par les représentants élus, nous devrions examiner plus ouvertement le processus de nomination des juges. D'où la motion qu'a présentée mon collègue du Bloc.

Comme le secrétaire parlementaire l'a dit dans son allocution, le premier ministre du Canada nomme les juges de la Cour suprême du Canada. Le résultat est bien simple. Il peut consulter des gens, mais la loi ne l'oblige en rien à suivre leurs conseils. En fin de compte, il est le seul responsable de leur nomination. Il s'agit là d'un pouvoir important dans une société comme la nôtre, où les différences régionales sont si grandes. Force est de se demander pourquoi un premier ministre qui peut nommer les juges qu'il désire à la Cour suprême a un tel pouvoir sur l'orientation de la société.

Par exemple, par le passé, des premiers ministres du Parti conservateur ont nommé des juges conservateurs à la Cour suprême, alors que des premiers ministres du Parti libéral ont nommé des juges libéraux.

• (1315)

Nous dirons une chose. Les Canadiens ne veulent pas de juges libéraux ou conservateurs; ils veulent des juges compétents. Ils veulent des juges qui n'ont de liens avec aucun parti politique et qui pourront rendre des décisions justes et équitables auxquelles ils pourront se fier.

Quand on examine la plus récente nomination à la Cour suprême du Canada, on se rend compte, tôt ou tard, qu'il y a un lien avec le Parti libéral. Auparavant, lorsque Brian Mulroney et ses conservateurs formaient le gouvernement, on aurait trouvé un lien avec le Parti conservateur.

Ma question est simple: Pourquoi n'avons-nous pas un système transparent et indépendant? C'est ce que la motion demande. Renvoyons-la au comité. Examinons-la.

Finalement, c'est le public canadien et la société canadienne qui profiteront de cette motion et d'un système ouvert et transparent. Si nous sommes ici, à la Chambre des communes, c'est avant tout pour aborder les questions que la société canadienne nous demande d'examiner.

Je ne comprends pas pourquoi on peut refuser d'examiner le système et de l'améliorer pour accroître la reddition de comptes et s'assurer que les candidats sont compétents.

Laissez-moi préciser que je ne pense pas que nous ayons à l'heure actuelle des juges incompétents à la Cour suprême. Je pense par contre qu'il est temps de jeter un coup d'oeil au système. Nous devons nous assurer que les Canadiens en sont très satisfaits et que la nomination des juges se fait selon un processus juste et équitable. C'est ce que la motion demande. Je l'appuie entièrement.

• (1320)

M. John McKay (Scarborough-Est, Lib.): Madame la Présidente, je remercie le député pour sa motion qui arrive à point nommé. Je pense qu'elle est bien formulée.

L'activisme des juges n'a rien de nouveau. Ce qui est nouveau, toutefois, c'est la Charte des droits et libertés et le pouvoir qu'elle donne au judiciaire de décortiquer les lois.

Les Canadiens ont apparemment reçu un cadeau du Parlement canadien en 1982. Ce cadeau était la charte et, depuis, elle a profondément remanié la manière dont notre société fonctionne.

Les juges ont reçu des outils qui déterminent et infléchissent profondément la direction que prendra la société canadienne, or, nous savons à peine qui ils sont, d'où ils viennent, quelles expériences, quelles croyances et quelles idées guident leurs décisions.

Avant la charte, dans l'ensemble, les juges appliquaient la loi à la lettre. Ils se limitaient aux subtilités du droit constitutionnel: Qu'est-ce qui échappait à la compétence du gouvernement? Un élément donné était-il admissible à titre de preuve ou non? Comment interpréter la loi à la lueur d'un ensemble de faits?

Depuis l'entrée en vigueur de la charte, les juges ont beaucoup moins de contraintes judiciaires. Ils peuvent maintenant voir dans la Constitution un arbre vivant dont les branches poussent dans toutes les directions et d'une façon que les pères de la Constitution n'auraient jamais pensé possible.

Clairement, l'ajout de l'orientation sexuelle au nombre des motifs analogues permet l'élaboration d'une jurisprudence dans des domaines que peu de juges appliquant la loi à la lettre auraient pu imaginer possible, même dans leurs rêves. Le Parlement, par l'intermédiaire de ses représentants élus et du ministre de la Justice d'alors, avaient spécifiquement rejeté l'orientation sexuelle comme motif de discrimination, prétendant qu'il était imprécis et incertain. Les tribunaux canadiens, que l'imprécision ne trouble pas plus qu'il ne faut, n'ont eu de cesse d'imposer ce motif analogue, sans égard à la volonté du peuple ou de ses représentants.

De même, les juges ne font pas preuve de timidité à l'égard des droits des peuples autochtones. Les tribunaux ont à maintes reprises rendu des décisions qui reflètent une interprétation «libérale» de la charte et du droit de la preuve. Les résultats sont mitigés.

Les députés se souviendront de la situation extraordinaire que nous avons vécue l'an dernier quand la Cour suprême du Canada a dû émettre une lettre clarifiant son jugement relatif à Burnt Church car les chefs autochtones l'interprétaient d'une façon et les fonctionnaires d'une autre.

Initiatives parlementaires

Dans l'ensemble, les Canadiens ne sont pas satisfaits des initiatives du judiciaire. Michael Ignatieff a écrit un excellent petit livre intitulé *The Rights Revolution*, dans lequel il prétend que l'activisme des juges par le biais de la charte est une caractéristique distincte du système judiciaire canadien, un domaine dans lequel le Canada est considéré comme un chef de file mondial.

Toutefois, la discussion et la motion ne portent pas sur la question de savoir si l'activisme des juges est une bonne chose ou une mauvaise chose; ils concernent plutôt le processus de nomination. Qui sont ces gens? Comment et pourquoi sont-ils devenus ces intervenants politiques très importants? Que devrions-nous savoir d'eux?

Permettez-moi de poser une question, madame la Présidente. Qui est le juge Fish? Compte tenu de votre grand silence et du silence qui règne dans la Chambre, je comprends que vous ne savez pas que le juge Fish a été nommé récemment à la Cour suprême du Canada. En fait, je sais que vous le savez, madame la Présidente, mais que savons-nous de cet homme? Quelles sont ses compétences? D'où vient-il? Et, ce qui est plus important encore, quelles sont ses valeurs et ses convictions?

On dit que le juge Fish est un avocat accompli et un juriste de talent. Ceci dit, hormis ces caractéristiques, je ne sais rien de lui. Pourtant, au cours de sa carrière, il sera appelé à rendre des décisions et des jugements sur la plupart des principaux enjeux qui touchent la société canadienne. Bien sûr, l'enjeu du jour est le mariage des conjoints de même sexe. Ce sera lui et ses collègues qui trancheront. Madame la Présidente, vous et moi, en tant que représentants de la population ne comptons pour rien lorsque vient le temps de trancher sur cette question.

Nous vivons dans le pire monde qui soit. Nous avons donné aux juges un outil merveilleux, la Charte des droits et libertés, pour façonner notre société, mais nous utilisons l'approche de la règle de droit immuable pour les nominations. Nous entourons toujours le processus de nomination de secret et de mystère, processus que nous avons tenté de coller à une révolution judiciaire du processus législatif après 1982. La nomination d'un pape est plus ouverte et transparente. Les Canadiens ont raison de dire que quelque chose ne va pas.

Une sommité comme Michel Robert, le juge en chef du Québec, a dit: «On peut comprendre que la conscience aiguë que le public a du pouvoir des tribunaux renforce les pressions pour que soit instauré un processus de nomination et de réprimande des juges plus ouvert et justifiable.» Compte tenu de ces pressions accrues, le juge en chef Robert favorise «un système de nomination plus transparent et plus crédible» des juges de la Cour suprême du Canada.

• (1325)

Le député de Charlesbourg—Jacques-Cartier cite, à juste titre, le futur premier ministre:

Pour ce qui est des nominations à des postes de haut fonctionnaire, nous devons établir un processus assurant un examen ouvert et transparent des candidatures. Pour éviter que le processus ne s'éternise, la décision ultime devrait continuer d'être la responsabilité du gouvernement. Néanmoins, il faudrait que les titres et qualités des candidats puissent être examinés par le comité permanent ayant compétence avant que les nominations soient confirmées.

À cette fin, il faudra déterminer lesquelles parmi les milliers de nominations faites chaque année méritent un examen public. Par exemple, j'appuie la position préconisée par le professeur Monahan, qui dit qu'un processus d'examen obligatoire devrait s'appliquer aux futurs juges de la Cour suprême du Canada. Pour déterminer si d'autres nominations à des postes de haut fonctionnaire devraient être soumises à un examen obligatoire au préalable, nous devrions demander à un comité parlementaire de nous guider à cet égard. De cette façon, une approche améliorée, mais fonctionnelle, pourrait être mise en place de manière transparente.

Des gens haut placés, des gens sérieux, commencent à demander pourquoi nous avons ce processus de nomination médiéval.

Nous avons transformé nos juges en des grands prêtres des temps modernes. Ils ont une série de textes mystiques; ils rendent des décisions du haut de leur tribune; il y a une période d'initiation; ils parlent un langage difficile à comprendre pour les non-initiés au domaine juridique; ils portent même la toge. Il ne leur manque qu'un peu d'encens. Et à en juger par ce que nous avons vu hier devant nos édifices, nous en arriverons peut-être là avec les changements apportés à la législation sur la marijuana.

Tout le monde a une série de valeurs et de croyances. Les valeurs et les croyances ne sont pas l'apanage des gens religieux. Le laïc le plus endurci a une série de valeurs et de croyances qui le guide dans ses décisions, qui détermine ce qu'il juge être de la plus haute importance. Au sens large du terme, la religion est ce qui revêt la plus haute importance pour cette personne. Si cela est vrai, nous avons tous une religion à laquelle nous adhérons, que nous appartenions ou non à un groupe religieux reconnu.

Il est important pour les Canadiens de connaître les valeurs et les croyances des hommes et des femmes qui rendent les décisions servant de fondement à notre société.

Vous voyez, madame la Présidente, vous et moi pouvons être tenus de rendre des comptes, comme tous les autres députés. À tous les quatre ans environ, je suis tenu de rendre des comptes lors des élections. Mes valeurs et mes croyances sont examinées à la loupe et, franchement, ce n'est pas toujours très agréable. Mais au plan de la prise de décisions importantes, je me situe au bas de l'échelle.

Un juge de la Cour suprême est presque un inconnu, or il peut mettre en échec le gouvernement et le Parlement et infléchir l'orientation de la société dans des directions dont les législateurs ne veulent pas forcément comme, par exemple, le mariage entre partenaires de même sexe, la légalisation de la marijuana, le droit électoral, les droits des autochtones, etc. Une fois qu'un juge est nommé, il n'a de comptes à rendre à personne et ne peut faire l'objet d'un examen.

Je ne m'attends pas à ce que l'on mette un frein à l'activisme des juges dans un avenir proche. Les pouvoirs illimités des tribunaux suscitent toutefois un malaise croissant.

D'après un sondage effectué en mai 2003 par Ipsos-Reid, 66 p. 100 des Canadiens pensent que la politique règne en maître à la Cour suprême. La firme a conclu que les gens n'étaient pas satisfaits de l'idéologie des juges ni de la manière dont ils sont choisis. Selon son plus récent sondage, effectué au mois d'août, 71 p. 100 des Canadiens pensent que seuls des gens élus devraient faire les lois. De toute évidence, le grand public est très préoccupé par ce déséquilibre apparent de notre système actuel.

Certains canadiens craignent que les tribunaux n'aient empiété sur la suprématie du Parlement en interprétant nos lois d'une manière qui semble incompatible avec leur objet initial ou étranger à ce dernier. Il semble que cette situation soit une violation du principe constitutionnel fondamental selon lequel c'est le Parlement qui fait les lois, l'exécutif qui les applique et les tribunaux qui les interprètent.

En terminant, j'aimerais remercier le député d'avoir présenté cette motion, qui est très opportune. Cet un processus de nomination, qui laisse beaucoup à désirer, est incompatible avec l'ouverture et la transparence auxquelles on s'attend dans une démocratie moderne. J'exhorte donc tous les députés à appuyer cette motion.

Initiatives parlementaires

● (1330)

[Français]

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Comme il n'y a plus d'intervenants qui désirent prendre la parole, le parrain de la motion, l'honorable député de Charlesbourg—Jacques-Cartier, a cinq minutes pour conclure le débat.

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Jacques-Cartier, BQ): Madame la Présidente, je serai très bref, parce que je ne voudrais pas reprendre les arguments que d'autres députés ou moi-même avons fait valoir dans des discours précédents concernant ce débat.

D'abord, je voudrais remercier tous ceux et celles qui ont pris le temps de se renseigner et de prononcer un discours concernant un enjeu aussi fondamental. Ainsi, les discours que j'ai entendus aujourd'hui étaient d'une très grande qualité. Je remercie ceux et celles qui ont pris le temps de travailler dans ce dossier, de même que ceux et celles qui ont pris le temps d'en discuter avec moi. Je pense à mon collègue et ami—mises à part les différences d'opinion sur certains points—, le député de Scarborough—Est, avec qui j'ai eu l'occasion d'échanger des idées à maintes reprises sur le sujet. Je le remercie donc d'avoir pris part à ce débat et d'appuyer cette motion.

Ce débat est important parce qu'il touche à l'architecture institutionnelle de notre système de droit, de notre système démocratique. Je voudrais simplement me faire le relais de ce que le juge en chef du Québec, Michel Robert, a dit récemment dans une entrevue qu'il a accordée au magazine *Lawyers Weekly*; il affirmait qu'il serait sage de rendre plus transparent et plus crédible le processus très secret de consultation qui précède la nomination d'un juge à la Cour suprême.

En me faisant le relais du juge en chef Michel Robert, je demande à mes collègues d'appuyer cette motion qui demande au Comité permanent de la justice et des droits de la personne de se pencher sur le processus de nomination des juges à la Cour suprême et aux cours d'appel.

Si une personnalité aussi éminente que Michel Robert demande à ce qu'on se penche là-dessus, je crois qu'il est de notre devoir, nous parlementaires, de prendre le temps de le faire.

Je suis convaincu que le Comité permanent de la justice et des droits de la personne saura se pencher sur un enjeu aussi sérieux avec enthousiasme, bien sûr, mais aussi avec méthode, diligence et finalement avec, en tête, l'intérêt de l'ensemble de la société.

Je dis à mes collègues: faisons-nous confiance, nous parlementaires, afin qu'en tant qu'élus du peuple nous prenions le temps de nous pencher sur un tel sujet. Je souhaite que cette motion soit adoptée lorsqu'elle fera l'objet d'un vote mercredi. J'aimerais bien que le vote soit unanime. C'est un secret entre vous et moi, madame la Présidente. Je pense que cela vaut la peine.

Cette motion a été déposée dans un esprit absolument non partisan. Je crois que non seulement tous les partis représentés en cette Chambre, mais aussi la population du Québec et du Canada en général seraient très bien servis par le travail que peut faire le Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

En terminant, je souhaite à tous ceux et celles qui nous regardent et qui sont de confession juive une bonne et heureuse année, Shana Tova.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Conformément à l'ordre adopté aujourd'hui, la motion est réputée mise aux voix, et le vote par appel nominal est réputé avoir été demandé et différé jusqu'à mercredi, le 1^{er} octobre 2003, à la fin de la période prévue pour les affaires émanant du gouvernement.

[Traduction]

Comme il est 13 h 33, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures lundi, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 13 h 33.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers

MME ELENI BAKOPANOS

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. ANDY MITCHELL

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. JACQUES SAADA

M. DALE JOHNSTON

M. JOHN REYNOLDS

L'HON. DON BOUDRIA

M. LOYOLA HEARN

M. MICHEL GUIMOND

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	AC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	AC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	AC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	AC
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Barnes, Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Barrette, Gilbert	Témiscamingue	Québec	Lib.
Beaumier, Colleen, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélair, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélanger, Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	AC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PC
Boudria, L'hon. Don, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	AC
Brisson, Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	PC
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bryden, John	Ancaster—Dundas— Flamborough—Aldershot	Ontario	Lib.
Bulte, Sarmite	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	AC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	AC
Calder, Murray, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Lib. ind.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	AC
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	AC
Chrétien, Le très hon. Jean, premier ministre	Saint-Maurice	Québec	Lib.
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	AC
Cuzner, Rodger, secrétaire parlementaire du premier ministre	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	AC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Québec	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	AC
Duplain, Claude, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, L'hon. Wayne, solliciteur général du Canada	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, R. John	Bonavista—Trinity— Conception	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	AC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	AC
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	AC
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam —Burnaby	Colombie-Britannique	AC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Frulla, Liza	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing— Pembroke	Ontario	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	AC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary— Okanagan	Colombie-Britannique	AC
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	AC
Grose, Ivan, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Oshawa	Ontario	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency— Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Harper, Stephen, chef de l'opposition	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	AC
Harvard, John	Charleswood—St. James— Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, André, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC
Hill, Grant	Macleod	Alberta	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	AC
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	AC
Hubbard, Charles, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	AC
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Jobin, Christian	Lévis-et-Chutes-de-la- Chaudière	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	AC
Jordan, Joe	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	AC
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob, Le Vice-président	Stormont—Dundas— Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Québec	BQ
Lastewka, Walt	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	Ind.
LeBlanc, Dominic, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	Nouvelle-Écosse	PC
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Ontario	Lib.
Mahoney, L'hon. Steve, secrétaire d'État (Sociétés d'État déterminées)	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre des Finances	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	PC
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	AC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, L'hon. Paul	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique	AC
McCallum, L'hon. John, ministre de la Défense nationale	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, Joe	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique	AC
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	Colombie-Britannique	AC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	AC
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	AC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	AC
Murphy, Shawn	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Ontario	Lib.
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	AC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	Ind.
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	AC
Peric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Pratt, David	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, David	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	AC
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	AC
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique	AC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	AC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Schellenberger, Gary	Perth—Middlesex	Ontario	PC
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Québec	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Schmidt, Werner.....	Kelowna	Colombie-Britannique ...	AC
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Serré, Benoît.....	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, Judy, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Ontario	Lib.
Simard, Raymond	Saint-Boniface.....	Manitoba	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat.....	Alberta	AC
Sorenson, Kevin.....	Crowfoot	Alberta	AC
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant ..	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre.....	Saskatchewan	AC
St-Hilaire, Caroline.....	Longueuil.....	Québec	BQ
St-Jacques, Diane, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines.....	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul.....	Huron—Bruce.....	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique ...	AC
Stoffer, Peter.....	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore.....	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique ...	AC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, Andrew.....	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans.....	Ouest Nova.....	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	AC
Tirabassi, Tony, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor.....	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Toews, Vic.....	Provencher	Manitoba	AC
Tonks, Alan, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis..	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex...	Ontario	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.....	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin.....	Saskatchewan	AC
Venne, Pierrette.....	Saint-Bruno—Saint-Hubert....	Québec	BQ ind.
Volpe, Joseph.....	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie.....	Saint John	Nouveau-Brunswick	PC
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale ...	Essex.....	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford.....	Colombie-Britannique ...	AC
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique ...	AC
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances ..	Oak Ridges.....	Ontario	Lib.
Williams, John.....	St. Albert	Alberta	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Wood, Bob.....	Nipissing	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne.....	Blackstrap	Saskatchewan	AC
VACANCE	Ottawa Centre.....	Ontario	

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Deuxième session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (26)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	AC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	AC
Benoit, Leon	Lakeland	AC
Casson, Rick	Lethbridge	AC
Chatters, David	Athabasca	AC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC
Epp, Ken	Elk Island	AC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	AC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	AC
Harper, Stephen, chef de l'opposition	Calgary-Sud-Ouest	AC
Hill, Grant	Macleod	AC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	AC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	AC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	AC
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	AC
Mills, Bob	Red Deer	AC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	AC
Penson, Charlie	Peace River	AC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	AC
Thompson, Myron	Wild Rose	AC
Williams, John	St. Albert	AC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	AC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	AC
Cummins, John	Delta—South Richmond	AC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	AC
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	AC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	AC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	AC
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	AC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	AC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	AC
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	AC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	AC
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	AC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	AC
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	AC
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Richmond	Lib.
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	AC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	AC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	AC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	AC
White, Randy	Langley—Abbotsford	AC
White, Ted	North Vancouver	AC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, L'hon. Wayne, solliciteur général du Canada	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, Joe	Egmont	Lib.
Murphy, Shawn	Hillsborough	Lib.
MANITOBA (14)		
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PC
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Harvard, John	Charleswood—St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	AC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	PC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	AC
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Lib.
Toews, Vic	Provencher	AC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Herron, John	Fundy—Royal	PC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hubbard, Charles, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Miramichi	Lib.
LeBlanc, Dominic, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Beauséjour—Petitcodiac	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PC
Wayne, Elsie	Saint John	PC
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, Scott	Kings—Hants	PC
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PC
Cuzner, Rodger, secrétaire parlementaire du premier ministre	Bras d'Or—Cape Breton	Lib.
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	PC
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Nunavut	Lib.
ONTARIO (102)		
Adams, Peter	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Brampton-Centre	Lib.
Augustine, L'hon. Jean, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Brampton-Ouest—Mississauga	Lib.
Bélaïr, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Vaughan—King—Aurora	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Lib.
Boudria, L'hon. Don, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Lib.
Bulte, Sarmite	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Lib.
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Lib.
Finlay, John	Oxford	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	AC
Galloway, Roger	Samia—Lambton	Lib.
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Grose, Ivan, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Oshawa	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, Joe	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob, Le Vice-président	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, Walt	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Lib.
Mahoney, L'hon. Steve, secrétaire d'État (Sociétés d'État déterminées)	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre des Finances	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
McCallum, L'hon. John, ministre de la Défense nationale	Markham	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, David	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	AC
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Lib.
Schellenberger, Gary	Perth—Middlesex	PC
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, Judy, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Lib.
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.
VACANCE	Ottawa Centre	

QUÉBEC (73)

Allard, Carole-Marie, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Lib.
Barrette, Gilbert	Témiscamingue	Lib.
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Lib. ind.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Lib.
Chrétien, Le très hon. Jean, premier ministre	Saint-Maurice	Lib.
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Portneuf	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Frulla, Liza	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	BQ
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, André, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Jobin, Christian	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	Mercier	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	BQ
Lebel, Ghislain	Chambly	Ind.
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	BQ
Marcel, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, L'hon. Paul	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	BQ
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, David	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ ind.

SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	AC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	AC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	AC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	AC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Lib.
Liberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Ind.
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	AC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	AC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	AC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	AC
Yelich, Lynne	Blackstrap	AC

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)

Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	PC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PC
Efford, R. John	Bonavista—Trinity—Conception	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PC
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse).....	Western Arctic	Lib.
YUKON (1)		
Bagnell, Larry.....	Yukon.....	Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 19 septembre 2003 — 2^e Session, 37^e Législature)

AFFAIRES AUTOCHTONES, DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET DES RESSOURCES NATURELLES

Président: Raymond Bonin

Vice-présidents: Nancy Karetak-Lindell
Maurice Vellacott

Gérard Binet
Serge Cardin
David Chatters
Stan Dromisky

John Godfrey
Charles Hubbard
Yvan Loubier

Inky Mark
Pat Martin
Anita Neville

Brian Pallister
Julian Reed
Benôit Serré

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Claude Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
Joe Clark
Joe Comartin
Paul Crête

John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill

Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Richard Marceau
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Charlie Penson

Gilles-A. Perron
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Bernard Patry

Vice-présidents: Stockwell Day
Diane Marleau

Stéphane Bergeron	Irwin Cotler	John Harvard	Alexa McDonough	(18)
Murray Calder	John Duncan	André Harvey	Deepak Obhrai	
Aileen Carroll	Art Eggleton	Francine Lalonde	Karen Redman	
Bill Casey	Mark Eyking	Keith Martin		

Membres associés

Jim Abbott	Ken Epp	Gary Lunn	Svend Robinson
Diane Ablonczy	Brian Fitzpatrick	James Lunney	Yves Rocheleau
Rob Anders	Raymonde Folco	Peter MacKay	Benoît Sauvageau
David Anderson	Paul Forseth	Gurbax Malhi	Gary Schellenberger
André Bachand	Cheryl Gallant	Inky Mark	Werner Schmidt
Claude Bachand	Peter Goldring	Pat Martin	Carol Skelton
Roy Bailey	Jim Gouk	Brian Masse	Monte Solberg
Sue Barnes	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Kevin Sorenson
Colleen Beaumier	Deborah Grey	Grant McNally	Bob Speller
Leon Benoit	Art Hanger	Val Meredith	Larry Spencer
Bernard Bigras	Mac Harb	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Bill Blaikie	Stephen Harper	Bob Mills	Peter Stoffer
Rick Borotsik	Richard Harris	James Moore	Chuck Strahl
Garry Breitkreuz	Loyola Hearn	Shawn Murphy	Greg Thompson
Scott Brison	John Herron	Lorne Nystrom	Myron Thompson
Andy Burton	Grant Hill	Pat O'Brien	Vic Toews
Chuck Cadman	Jay Hill	Brian Pallister	Tony Valeri
Rick Casson	Howard Hilstrom	Pierre Paquette	Maurice Vellacott
David Chatters	Betty Hinton	Charlie Penson	Joseph Volpe
Joe Clark	Rahim Jaffer	Beth Phinney	Elsie Wayne
Paul Crête	Dale Johnston	James Rajotte	Randy White
John Cummins	Gerald Keddy	Scott Reid	Ted White
Norman Doyle	Jason Kenney	John Reynolds	John Williams
Antoine Dubé	Karen Kraft Sloan	Gerry Ritz	Lynne Yelich
Reed Elley	Yvan Loubier		

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Président: Mac Harb

Vice-présidents: Stéphane Bergeron
Mark Eyking

Bill Blaikie	Rick Casson	Bob Speller	Tony Valeri	(9)
Bill Casey	Pat O'Brien			

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président: Irwin Cotler

Vice-présidents: Colleen Beaumier
Deepak Obhrai

Bill Casey	Gurbax Malhi	Svend Robinson	Yves Rocheleau	(9)
Karen Kraft Sloan	Beth Phinney			

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président: Paul Steckle

Vice-présidents: Howard Hilstrom
Rose-Marie Ur

David Anderson
Gérard Binet
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz

Claude Duplain
Mark Eyking
Marcel Gagnon

Rick Laliberte
John Maloney
Larry McCormick

Louis Plamondon
Dick Proctor
Bob Speller

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Mario Laframboise
Robert Lanctôt
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Joe Fontana

Vice-présidents: Madeleine Dalphond-Guiral
Jerry Pickard

Diane Ablonczy
Sarkis Assadourian
John Bryden
Yvon Charbonneau

Libby Davies
Sophia Leung
Inky Mark

Grant McNally
John O'Reilly
Massimo Pacetti

David Price
Yves Rocheleau
Lynne Yelich

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Bernard Bigras
Bill Blaikie
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Jim Karygiannis
Gerald Keddy
Jason Kenney
Francine Lalonde
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Keith Martin
Brian Masse
Philip Mayfield
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Anita Neville
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Mac Harb
Beth PhinneyColleen Beaumier
Odina Desrochers
John Finlay
Paul ForsethRoger Gaudet
Gerald Keddy
Sophia Leung
Steve MahoneyPhilip Mayfield
Val Meredith
Shawn MurphyMassimo Pacetti
Tony Tirabassi
Judy Wasylycia-Leis

(17)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Bev DesjarlaisNorman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale JohnstonJason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Grant McNally
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry RitzJacques Saada
Benoît Sauvageau
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
Lynne Yelich

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

Président: David Pratt

Vice-présidents: David Price
Elsie Wayne

Rob Anders	Bill Blaikie	Dominic LeBlanc	Lawrence O'Brien	(16)
Claude Bachand	Cheryl Gallant	Joe McGuire	Janko Peric	
Leon Benoit	Ivan Grose	Anita Neville	Louis Plamondon	
Robert Bertrand				

Membres associés

Jim Abbott	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	John Reynolds
Diane Ablonczy	Paul Forseth	James Lunney	Gerry Ritz
David Anderson	Peter Goldring	Peter MacKay	Svend Robinson
André Bachand	Jim Gouk	John Maloney	Gary Schellenberger
Roy Bailey	Gurmant Grewal	Inky Mark	Werner Schmidt
Rex Barnes	Deborah Grey	Keith Martin	Carol Skelton
Stéphane Bergeron	Monique Guay	Pat Martin	Monte Solberg
Rick Borotsik	Art Hanger	Philip Mayfield	Kevin Sorenson
Garry Breitzkreuz	Stephen Harper	Alexa McDonough	Larry Spencer
Scott Brison	Richard Harris	Grant McNally	Darrel Stinson
Andy Burton	Loyola Hearn	Dan McTeague	Peter Stoffer
Chuck Cadman	John Herron	Val Meredith	Chuck Strahl
Bill Casey	Grant Hill	Rob Merrifield	Greg Thompson
Rick Casson	Jay Hill	Bob Mills	Myron Thompson
Marlene Catterall	Howard Hilstrom	James Moore	Vic Toews
David Chatters	Betty Hinton	John O'Reilly	Rose-Marie Ur
Joe Clark	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
John Cummins	Dale Johnston	Brian Pallister	Randy White
Stockwell Day	Gerald Keddy	Charlie Penson	Ted White
Norman Doyle	Jason Kenney	Carmen Provenzano	John Williams
Stan Dromisky	Francine Lalonde	James Rajotte	Bob Wood
John Duncan	Wendy Lill	Scott Reid	Lynne Yelich
Reed Elley	Yvan Loubier		

SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: Bob Wood

Vice-président:

Roy Bailey	Ivan Grose	Louis Plamondon	Rose-Marie Ur	(9)
Bill Blaikie	Dan McTeague	Carmen Provenzano	Elsie Wayne	

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Judi Longfield

Vice-présidents: Eugène Bellemare
Monte Solberg

Peter Adams	Peter Goldring	Ovid Jackson	Larry Spencer	(18)
Libby Davies	Jim Gouk	Gurbax Malhi	Diane St-Jacques	
Norman Doyle	Monique Guay	Larry McCormick	Suzanne Tremblay	
John Finlay	Tony Ianno	Raymond Simard		

Membres associés

Jim Abbott	Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	Dick Proctor
Diane Ablonczy	Antoine Dubé	Dale Johnston	James Rajotte
Peter Adams	John Duncan	Nancy Karetak-Lindell	Scott Reid
Rob Anders	Reed Elley	Gerald Keddy	John Reynolds
David Anderson	Ken Epp	Jason Kenney	Gerry Ritz
André Bachand	Brian Fitzpatrick	Robert Lanctôt	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Paul Forseth	Wendy Lill	Gary Schellenberger
Rex Barnes	Christiane Gagnon	Yvan Loubier	Werner Schmidt
Mauril Bélanger	Marcel Gagnon	Gary Lunn	Carol Skelton
Carolyn Bennett	Sébastien Gagnon	James Lunney	Kevin Sorenson
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Jocelyne Girard-Bujold	Inky Mark	Chuck Strahl
Diane Bourgeois	John Godfrey	Keith Martin	Greg Thompson
Garry Breitzkreuz	Yvon Godin	Pat Martin	Myron Thompson
Scott Brison	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Tony Tirabassi
Andy Burton	Deborah Grey	Grant McNally	Vic Toews
Chuck Cadman	Art Hanger	Réal Ménard	Alan Tonks
Bill Casey	Stephen Harper	Val Meredith	Maurice Vellacott
Rick Casson	Richard Harris	Rob Merrifield	Judy Wasylcyia-Leis
David Chatters	Loyola Hearn	Bob Mills	Elsie Wayne
Joe Clark	John Herron	James Moore	Randy White
Paul Crête	Grant Hill	Anita Neville	Ted White
John Cummins	Jay Hill	Deepak Obhrai	John Williams
Madeleine Dalphond-Guiral	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Lynne Yelich
Stockwell Day	Betty Hinton	Charlie Penson	

SOUS-COMITÉ DES ENFANTS ET JEUNES À RISQUE

Président: John Godfrey

Vice-président:

Sébastien Gagnon	Wendy Lill	Larry Spencer	Tony Tirabassi	(9)
Loyola Hearn	Anita Neville	Diane St-Jacques	Alan Tonks	

SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Carolyn Bennett

Vice-président:

Mauril Bélanger	Norman Doyle	Nancy Karetak-Lindell	Anita Neville	(9)
Madeleine Dalphond-Guiral	Reed Elley	Wendy Lill	Tony Tirabassi	

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice-président: John Herron

Mark Assad
Roy Bailey
Bernard Bigras
Joe Comartin

Sébastien Gagnon
Joe Jordan
Rick Laliberte
Gary Lunn

Bob Mills
Julian Reed
Andy Savoy

Hélène Scherrer
Paul Szabo
Alan Tonks

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day

Bev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Clifford Lincoln
Yvan Loubier
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES**Président:** Sue Barnes**Vice-présidents:** Nick Discepola
Richard HarrisScott Brison
Rick Casson
Roy Cullen
Albina GuarnieriRahim Jaffer
Sophia Leung
Maria Minna
Shawn MurphyPierre Paquette
Charlie Penson
Pauline Picard
Gary PillitteriTony Valeri
Judy Wasylcyia-Leis
Bryon Wilfert

(18)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Carolyn Bennett
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine DubéJohn Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Stephen Harper
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Dale Johnston
Gerald KeddyJason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Alexa McDonough
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Gilles-A. Perron
Joe Peschisolido
James RajotteScott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Judy Sgro
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Bob Wood
Lynne Yelich

INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: Walt Lastewka

Vice-présidents: Dan McTeague
James Rajotte

André Bachand
Larry Bagnell
Paul Crête
Brian Fitzpatrick

Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Serge Marcil

Brian Masse
Gilbert Normand
Andy Savoy

Brent St. Denis
Paddy Torsney
Joseph Volpe

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Eugène Bellemare
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Gérard Binet
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Bev Desjarlais
Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine Dubé
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Joe McGuire
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Pierre Paquette

Charlie Penson
Dick Proctor
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

Président: Andy Scott

Vice-présidents: Chuck Cadman
John McKay

Garry Breitkreuz	Robert Lanctôt	John Maloney	Joe Peschisolido	(18)
Irwin Cotler	Derek Lee	Richard Marceau	Kevin Sorenson	
Hedy Fry	Peter MacKay	Lorne Nystrom	Vic Toews	
Marlene Jennings	Paul Harold Macklin	Pat O'Brien		

Membres associés

Jim Abbott	Stockwell Day	Dale Johnston	Geoff Regan
Diane Ablonczy	Bev Desjarlais	Gerald Keddy	Scott Reid
Rob Anders	Norman Doyle	Jason Kenney	John Reynolds
David Anderson	John Duncan	Yvan Loubier	Gerry Ritz
André Bachand	Reed Elley	Gary Lunn	Svend Robinson
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	James Lunney	Gary Schellenberger
Rex Barnes	Paul Forseth	Inky Mark	Werner Schmidt
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Keith Martin	Carol Skelton
Bernard Bigras	Peter Goldring	Philip Mayfield	Monte Solberg
Bill Blaikie	Jim Gouk	Alexa McDonough	Larry Spencer
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Grant McNally	Darrel Stinson
Diane Bourgeois	Deborah Grey	Réal Ménard	Chuck Strahl
Scott Brison	Art Hanger	Val Meredith	Greg Thompson
Andy Burton	Stephen Harper	Bob Mills	Myron Thompson
Bill Casey	Richard Harris	James Moore	Maurice Vellacott
Rick Casson	Loyola Hearn	Lynn Myers	Judy Wasylcia-Leis
David Chatters	John Herron	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Joe Clark	Grant Hill	Brian Pallister	Randy White
Joe Comartin	Jay Hill	Charlie Penson	Ted White
John Cummins	Howard Hilstrom	David Pratt	Bryon Wilfert
Madeleine Dalphond-Guiral	Betty Hinton	Dick Proctor	John Williams
Libby Davies	Rahim Jaffer	James Rajotte	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

Président: Derek Lee

Vice-présidents: Marlene Jennings
Kevin Sorenson

Robert Lanctôt	John McKay	Lorne Nystrom	Geoff Regan	(11)
Peter MacKay	Lynn Myers	David Pratt	Vic Toews	

SOUS-COMITÉ DE L'EXAMEN DES LOIS SUR LE RACOLAGE

Président:

Vice-président:

LANGUES OFFICIELLES

Président: Mauril Bélanger

Vice-présidents: Yvon Godin
Yolande Thibeault

Carole-Marie Allard	Jeannot Castonguay	Rahim Jaffer	Scott Reid	(16)
Mark Assad	Christiane Gagnon	Jason Kenney	Benoît Sauvageau	
Eugène Bellemare	John Herron	Dan McTeague	Raymond Simard	
John Bryden				

Membres associés

Jim Abbott	Stockwell Day	Gerald Keddy	Gary Schellenberger
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Yvan Loubier	Werner Schmidt
Rob Anders	John Duncan	Gary Lunn	Carol Skelton
David Anderson	Reed Elley	James Lunney	Monte Solberg
André Bachand	Ken Epp	Peter MacKay	Kevin Sorenson
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Keith Martin	Larry Spencer
Rex Barnes	Paul Forseth	Philip Mayfield	Guy St-Julien
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Grant McNally	Darrel Stinson
Stéphane Bergeron	Peter Goldring	Val Meredith	Chuck Strahl
Rick Borotsik	Jim Gouk	Rob Merrifield	Greg Thompson
Garry Breitreuz	Gurmant Grewal	Bob Mills	Myron Thompson
Scott Brison	Deborah Grey	James Moore	Vic Toews
Andy Burton	Art Hanger	Lorne Nystrom	Suzanne Tremblay
Chuck Cadman	Stephen Harper	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
Bill Casey	Richard Harris	Brian Pallister	Elsie Wayne
Rick Casson	Grant Hill	Charlie Penson	Randy White
David Chatters	Jay Hill	Louis Plamondon	Ted White
Joe Clark	Howard Hilstrom	James Rajotte	John Williams
Joe Comartin	Betty Hinton	John Reynolds	Lynne Yelich
John Cummins	Dale Johnston	Gerry Ritz	

LIAISON

Président: Walt Lastewka

Vice-président: Judi Longfield

Peter Adams	Raymond Bonin	Gurmant Grewal	Andy Scott	(20)
Reg Alcock	Bonnie Brown	Clifford Lincoln	Paul Steckle	
Sue Barnes	Charles Caccia	Bernard Patry	Tom Wappel	
Mauril Bélanger	Joe Comuzzi	David Pratt	John Williams	
Carolyn Bennett	Joe Fontana			

Membres associés

Jim Abbott	Yvon Godin	Bill Matthews	James Rajotte
Eugène Bellemare	Mac Harb	John McKay	Benoît Sauvageau
Paul Bonwick	Richard Harris	Dan McTeague	Monte Solberg
Chuck Cadman	John Herron	Réal Ménard	Peter Stoffer
Madeleine Dalphond-Guiral	Howard Hilstrom	James Moore	Yolande Thibeault
Stockwell Day	Dale Johnston	Carolyn Parrish	Rose-Marie Ur
Nick Discepola	Nancy Karetak-Lindell	Beth Phinney	Tony Valeri
Stan Dromisky	Derek Lee	Jerry Pickard	Maurice Vellacott
Paul Forseth	Diane Marleau	David Price	Elsie Wayne

SOUS-COMITÉ SUR LES SALLES DE COMITÉ

Président:		Vice-président:		
Peter Adams	Gurmant Grewal	Judi Longfield	John Williams	(6)
Mauril Bélanger	Walt Lastewka			

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président:	Walt Lastewka	Vice-président:		
Reg Alcock	Bonnie Brown	Judi Longfield	Tom Wappel	(9)
Mauril Bélanger	Joe Fontana	Andy Scott	John Williams	

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président:	Reg Alcock	Vice-présidents:	Paul Forseth Tony Valeri	
Carolyn Bennett	Raymonde Folco	Pat Martin	Judy Sgro	(16)
Scott Brison	Robert Lanctôt	Gilles-A. Perron	Paul Szabo	
Roy Cullen	Steve Mahoney	Gerry Ritz	Tony Tirabassi	
Ken Epp				

Membres associés

Jim Abbott	Reed Elley	Rahim Jaffer	Dick Proctor
Diane Ablonczy	Brian Fitzpatrick	Dale Johnston	James Rajotte
Rob Anders	Liza Frulla	Gerald Keddy	Scott Reid
David Anderson	Christiane Gagnon	Jason Kenney	John Reynolds
André Bachand	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Gary Schellenberger
Roy Bailey	Jocelyne Girard-Bujold	James Lunney	Werner Schmidt
Rex Barnes	Yvon Godin	Peter MacKay	Carol Skelton
Leon Benoit	Peter Goldring	Inky Mark	Monte Solberg
Rick Borotsik	Jim Gouk	Keith Martin	Kevin Sorenson
Garry Breitzkreuz	Gurmant Grewal	Brian Masse	Larry Spencer
Andy Burton	Deborah Grey	Philip Mayfield	Darrel Stinson
Chuck Cadman	Monique Guay	Grant McNally	Chuck Strahl
Bill Casey	Art Hanger	Réal Ménard	Greg Thompson
Rick Casson	Stephen Harper	Val Meredith	Myron Thompson
David Chatters	Richard Harris	Rob Merrifield	Vic Toews
Joe Clark	Loyola Hearn	Bob Mills	Maurice Vellacott
Paul Crête	John Herron	James Moore	Elsie Wayne
John Cummins	Grant Hill	Deepak Obhrai	Randy White
Stockwell Day	Jay Hill	Brian Pallister	Ted White
Odina Desrochers	Howard Hilstrom	Pierre Paquette	John Williams
Norman Doyle	Betty Hinton	Charlie Penson	Lynne Yelich
John Duncan			

SOUS-COMITÉ DU RENOUELEMENT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Présidents:	Roy Cullen Paul Forseth	Vice-président:		
Carolyn Bennett	Monique Guay	Pat Martin	Judy Sgro	(6)

SOUS-COMITÉ DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Présidents: Gerry Ritz
Tony Valeri

Vice-président:

Gilles-A. Perron

Paul Szabo

Tony Tirabassi

(5)

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Clifford Lincoln

Vice-présidents: Jim Abbott
Paul Bonwick

Carole-Marie Allard
Sarmite Bulte
R. John Efford
Liza Frulla

Christiane Gagnon
John Harvard
Wendy Lill

James Lunney
Dennis Mills
Gary Schellenberger

Alex Shepherd
Caroline St-Hilaire
Chuck Strahl

(16)

Membres associés

Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Diane Bourgeois
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins

Libby Davies
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton

Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Yvan Loubier
Gary Lunn
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Dick Proctor
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Tom Wappel

Vice-présidents: Bill Matthews
Peter Stoffer

Andy Burton
John Cummins
Rodger Cuzner
R. John Efford

Reed Elley
Georges Farrah
Ghislain Fournier

Loyola Hearn
Dominic LeBlanc
Joe Peschisolido

Carmen Provenzano
Jean-Yves Roy
Bob Wood

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Marcel Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz

Svend Robinson
Yves Rocheleau
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

SANTÉ

Président: Bonnie Brown

Vice-présidents: Stan Dromisky
Réal Ménard

Carolyn Bennett
Diane Bourgeois
Jeannot Castonguay
Brenda Chamberlain

Raymonde Folco
Hedy Fry
Betty Hinton

Rob Merrifield
Svend Robinson
Hélène Scherrer

Carol Skelton
Yolande Thibeault
Greg Thompson

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins
Madeleine Dalphond-Guiral
Libby Davies

Stockwell Day
Bev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill

Howard Hilstrom
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
John Maloney
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson

Pauline Picard
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

TRANSPORTS

Président: Joe Comuzzi

Vice-présidents: John Cannis
James Moore

Larry Bagnell	Roger Gallaway	Stan Keyes	Pat O'Brien	(16)
Rex Barnes	Jim Gouk	Mario Laframboise	Marcel Proulx	
Bev Desjarlais	Ovid Jackson	Robert Lanctôt	Lynne Yelich	
Liza Frulla				

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Howard Hilstrom	James Rajotte
Diane Ablonczy	Antoine Dubé	Betty Hinton	Scott Reid
Rob Anders	John Duncan	Rahim Jaffer	John Reynolds
David Anderson	Reed Elley	Dale Johnston	Gerry Ritz
Gérard Asselin	Ken Epp	Gerald Keddy	Gary Schellenberger
André Bachand	Brian Fitzpatrick	Jason Kenney	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Yvan Loubier	Carol Skelton
Leon Benoit	Ghislain Fournier	Gary Lunn	Monte Solberg
Bernard Bigras	Christiane Gagnon	James Lunney	Kevin Sorenson
Paul Bonwick	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Larry Spencer
Rick Borotsik	Roger Gaudet	Inky Mark	Darrel Stinson
Garry Breitzkreuz	Jocelyne Girard-Bujold	Keith Martin	Peter Stoffer
Scott Brison	Peter Goldring	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Andy Burton	Gurmant Grewal	Grant McNally	Greg Thompson
Chuck Cadman	Deborah Grey	Réal Ménard	Myron Thompson
Bill Casey	Art Hanger	Val Meredith	Vic Toews
Rick Casson	Stephen Harper	Rob Merrifield	Maurice Vellacott
David Chatters	Richard Harris	Bob Mills	Elsie Wayne
Joe Clark	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Randy White
Paul Crête	John Herron	Brian Pallister	Ted White
John Cummins	Grant Hill	Charlie Penson	John Williams
Stockwell Day	Jay Hill	Dick Proctor	

SOUS-COMITÉ SUR LE TRANSPORT MARITIME

Président: Roger Gallaway

Vice-président:

Rex Barnes	John Cannis	Bev Desjarlais	Roger Gaudet	(9)
Andy Burton	Joe Comuzzi	Liza Frulla	Stan Keyes	

COMITÉS SPÉCIAUX

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA MODERNISATION ET L'AMÉLIORATION DE LA PROCÉDURE À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Président: Bob Kilger

Vice-présidents: Don Boudria
John Reynolds

Libby Davies	Michel Gauthier	Loyola Hearn	Dick Proctor	(11)
Norman Doyle	Monique Guay	Stan Keyes	Werner Schmidt	

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésidents: Carolyn Bennett
Yves Morin

Vice-coprésident: Deborah Grey

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Roch Bolduc
Michael J. Forrestall

Jean Lapointe
Vivienne Poy

Mauril Bélanger
Robert Bertrand
Rick Borotsik
Marlene Catterall
Marcel Gagnon
Grant Hill
Jim Karygiannis

Wendy Lill
Jerry Pickard
Louis Plamondon
Jacques Saada
Guy St-Julien
Darrel Stinson
Andrew Telegdi

(21)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Garry Breitkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Gurmant Grewal
Céline Hervieux-Payette

Vice-coprésident: Derek Lee

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Michel Biron
James Kelleher
Pana Merchant

Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin
Gérard Phalen

Paul Bonwick
Joe Comuzzi
John Cummins
Liza Frulla
Michel Guimond
Paul Harold Macklin
John Maloney
Pat Martin

John McKay
Lynn Myers
Caroline St-Hilaire
Greg Thompson
Maurice Vellacott
Tom Wappel
Ted White

(24)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Elsie Wayne
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Comité des présidents des comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers

MME ELENI BAKOPANOS

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Jean Chrétien	premier ministre
L'hon. David Collenette	ministre des Transports
L'hon. David Anderson	ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Sheila Copps	ministre du Patrimoine canadien
L'hon. John Manley	vice-premier ministre et ministre des Finances
L'hon. Anne McLellan	ministre de la Santé
L'hon. Allan Rock	ministre de l'Industrie
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil du Trésor
L'hon. Martin Cauchon	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Jane Stewart	ministre du Développement des ressources humaines
L'hon. Stéphane Dion	président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre du Commerce international
L'hon. Don Boudria	ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Lyle Vanclief	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Herb Dhaliwal	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre du Travail
L'hon. Robert Nault	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Elinor Caplan	ministre du Revenu national
L'hon. Denis Coderre	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Sharon Carstairs	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Robert Thibault	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Rey Pagtakhan	ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)
L'hon. Susan Whelan	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Bill Graham	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Gerry Byrne	ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)
L'hon. John McCallum	ministre de la Défense nationale
L'hon. Wayne Easter	solliciteur général du Canada
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. David Kilgour	secrétaire d'État (Asie-Pacifique)
L'hon. Andy Mitchell	secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Maurizio Bevilacqua	secrétaire d'État (Institutions financières internationales)
L'hon. Paul DeVillers	secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Gar Knutson	secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)
L'hon. Denis Paradis	secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)
L'hon. Claude Drouin	secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)
L'hon. Stephen Owen	secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)
L'hon. Jean Augustine	secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)
L'hon. Steve Mahoney	secrétaire d'État (Sociétés d'État déterminées)

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

M. Rodger Cuzner	du premier ministre
M. Marcel Proulx	du ministre des Transports
M. Alan Tonks	du ministre de l'Environnement
Mme Judy Sgro	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
Mme Carole-Marie Allard	de la ministre du Patrimoine canadien
M. Bryon Wilfert	du ministre des Finances
M. Jeannot Castonguay	de la ministre de la Santé
M. Serge Marzil	du ministre de l'Industrie
Mme Marlene Jennings	du solliciteur général du Canada
M. Tony Tirabassi	de la présidente du Conseil du Trésor
M. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
Mme Diane St-Jacques	de la ministre du Développement des ressources humaines
M. Joe Peschisolido	du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
M. Murray Calder	du ministre du Commerce international
M. Geoff Regan	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
M. Claude Duplain	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
Mme Nancy Karetak-Lindell	du ministre des Ressources naturelles
M. Gurbax Malhi	de la ministre du Travail
M. Charles Hubbard	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Mme Colleen Beaumier	de la ministre du Revenu national
M. Sarkis Assadourian	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
M. Georges Farrah	du ministre des Pêches et des Océans
M. Ivan Grose	du ministre des Anciens combattants
Mme Aileen Carroll	du ministre des Affaires étrangères
M. André Harvey	de la ministre de la Coopération internationale
M. Dominic LeBlanc	du ministre de la Défense nationale

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 26 septembre 2003

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi modificative et rectificative (2003)

Projet de loi C-41. Ordre du jour: Initiatives ministérielles	7857
M. Boudria	7857
Motion	7857
M. Reynolds	7858
M. Barnes (Gander—Grand Falls)	7858
M. Mills (Red Deer)	7859
M. Jaffer	7860
Adoption de la motion; renvoi du projet de loi à un comité	7861

La Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes

Projet de loi C-37. Deuxième lecture	7861
M. LeBlanc	7861
M. Epp	7862

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le Mois national de sensibilisation à l'arthrite

M. LeBlanc	7863
------------------	------

L'industrie forestière

M. Gouk	7864
---------------	------

Les Invasions barbares

Mme Allard	7864
------------------	------

Unir la droite

M. Bryden	7864
-----------------	------

La communauté juive

Mme St-Jacques	7864
----------------------	------

Regina

M. Spencer	7864
------------------	------

Le Jour commémoratif national des policiers et des agents de la paix

M. Peschisolido	7865
-----------------------	------

Les Journées de la culture

M. Gaudet	7865
-----------------	------

Le prix du duc d'Édimbourg

M. Tirabassi	7865
--------------------	------

Le député de LaSalle—Émard

M. Pallister	7865
--------------------	------

Les sports

M. Assadourian	7865
----------------------	------

Terre-Neuve-et-Labrador

M. Barnes (Gander—Grand Falls)	7865
--------------------------------------	------

Les policiers et les agents de la paix

Mme Dalphond-Guiral	7866
---------------------------	------

La médaille Carnegie

M. Harvard	7866
------------------	------

Carol Shields

Mme Lill	7866
----------------	------

La prévention de la criminalité

Mme Brown	7866
-----------------	------

L'industrie du boeuf

M. Epp	7867
--------------	------

Les télécommunications

M. Malhi	7867
----------------	------

QUESTIONS ORALES

L'agriculture

Mme Skelton	7867
M. Vanclief	7867
Mme Skelton	7867
M. Vanclief	7867
Mme Skelton	7867
M. Vanclief	7868

La citoyenneté et l'immigration

Mme Ablonczy	7868
M. Assadourian	7868
Mme Ablonczy	7868
M. Assadourian	7868

La santé

Mme St-Hilaire	7868
M. Manley	7868
Mme St-Hilaire	7868
M. Manley	7868
M. Paquette	7868
M. Manley	7869
M. Paquette	7869
M. Manley	7869

Le développement des ressources humaines

M. Hearn	7869
Mme St-Jacques	7869
M. Hearn	7869
Mme St-Jacques	7869

La santé

M. Martin (Winnipeg-Centre)	7869
M. Castonguay	7869

L'agriculture

M. Proctor	7870
M. Vanclief	7870

La fiscalité

M. Solberg	7870
M. Manley	7870
M. Solberg	7870
M. Manley	7870
M. Laframboise	7870
M. Manley	7870
M. Laframboise	7870
M. Manley	7871

La Commission canadienne du blé

M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	7871
M. Goodale	7871
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	7871
M. Goodale	7871

La Société Radio-Canada	
M. Sauvageau	7871
Mme Allard	7871
M. Sauvageau	7871
Mme Allard	7871
Le bois d'oeuvre	
M. Burton	7871
M. Dhaliwal	7871
M. Burton	7872
M. Dhaliwal	7872
La santé	
Mme Brown	7872
M. Castonguay	7872
Les pêches et les océans	
M. Keddy	7872
M. Farrah	7872
M. Keddy	7872
M. Farrah	7872
Le système électoral	
M. Nystrom	7873
M. Boudria	7873
Les affaires étrangères	
M. Robinson	7873
M. Easter	7873
L'Agence des douanes et du revenu du Canada	
M. Jaffer	7873
Mme Caplan	7873
M. Jaffer	7873
Mme Caplan	7873
L'assurance-emploi	
Mme Guay	7873
Mme St-Jacques	7874
Mme Guay	7874
Mme St-Jacques	7874
Le gouvernement libéral	
M. Williams	7874
Mme Robillard	7874
M. Williams	7874
Mme Robillard	7874
L'Afghanistan	
M. Pratt	7874
M. LeBlanc	7874
La défense nationale	
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	7875
M. LeBlanc	7875
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	7875
M. LeBlanc	7875
L'agriculture	
M. Gagnon (Champlain)	7875
M. Vanclief	7875

Les affaires étrangères	
M. Robinson	7875
M. Easter	7875
Le registre des armes à feu	
M. Mayfield	7875
M. Easter	7876
La Gendarmerie royale du Canada	
M. Marceau	7876
M. Easter	7876
Les transports	
M. Barnes (Gander—Grand Falls)	7876
M. Pagtakhan	7876

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Cuzner	7876
Pétitions	
Le mariage	
M. Spencer	7876
La liberté de religion	
M. Mills (Red Deer)	7876
Le mariage	
M. Mills (Red Deer)	7876
Questions au Feuilleton	
M. Cuzner	7876

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes	
Projet de loi C-37. Deuxième lecture	7876
M. Epp	7876
Les travaux de la Chambre	
M. Boudria	7877
La Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes	
Projet de loi C-37. Deuxième lecture	7877
M. Laframboise	7877
M. Keddy	7879
Mme Lill	7880
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	7881
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité	7883

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La nomination de juges	
Motion	7883
M. Cuzner	7883
M. Gagnon (Champlain)	7885
M. Obhrai	7885
M. McKay	7886
M. Marceau	7888
Le vote est réputé avoir été demandé et différé	7888

ANNEXE

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**